

CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 18 MAI 2021

Procès-verbal de la séance du
Conseil municipal du 30 mars 2021

TOME 2

Procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2021

Présents :

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Caroline BENARD DENDE - Jérémie LANDREAU - Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Naji YAHMDI - Benoît GRANGE - Catherine DAUNY - François SZTARK - Emmanuel MAGES - Sabine JACOB-NEUVILLE - Marc GATTI - Annie LADIRAY - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT - Fatiha BOZDAG - Maxime MARROT - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Christian CHAREYRE - Patrick CHAVAROT - Marie-Claire KARST - Nathalie BRUNET - Éva MILLIER - Stéphane COMME - Cem ORUC - Ludovic BIDEAU - Sébastien SAINT-PASTEUR - Anne-Marie TOURNEPICHE - Philippe CERNIER - Sylvie BRIDIER - Jean-Paul MESSÉ - Élodie CAZAUX - Alhadji NOUHOU - Laure CURVALE - Marie-Laure CARDINAL - Cédric TERRET - Christel CHAINEAUD

Absents ayant donné procuration :

Patricia GAU	procuration à	Pierrick LAGARRIGUE
Isabelle DULAURENS	procuration à	Maxime MARROT
Fatima BIZINE	procuration à	Dominique MOUSSOURS-EYROLLES
Marie-Céline LAFARIE	procuration à	Fatiha BOZDAG
Sylvie VIEU	procuration à	Jérémie LANDREAU
Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ	procuration à	François SZTARK
Michaël RISTIC	procuration à	Laure CURVALE

Secrétaire de séance : Cem ORUC

Monsieur le Maire déclare : « *Bonjour chers collègues, merci de nous avoir rejoints pour ce nouveau Conseil Municipal dans des conditions un peu particulières puisque même s'il n'y a pas renforcement a priori des règles sanitaires spécifiques, en tout cas sur l'organisation de ce type de réunions, il n'empêche que nous avons souhaité, c'est d'ailleurs une demande de certains d'entre vous, pouvoir prendre un peu plus d'ampleur, un peu plus d'aisance dans les distances entre certains d'entre vous, mais surtout pour que vous puissiez avoir des micros qui vous seraient réservés ; ainsi, comme cela, il n'y a pas de partage de micro, c'est quand même plus simple. Quelques-uns en sont dépourvus, ce sera donc micro baladeur si vous venez à devoir intervenir que bien sûr on désinfectera à chaque prise de parole. C'est ainsi que nous avons organisé cette séance. Si on devait avoir bien sûr un renforcement des mesures sanitaires à l'avenir, nous verrions si nous devons nous délocaliser comme le font certaines communes dans des salles, notamment la salle de Bellegrave puisque c'est celle qui vient spontanément à l'esprit, dans des salles suffisamment spacieuses pour accueillir une assemblée aussi vaste que la nôtre. »*

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 23 février 2021

Monsieur le Maire déclare : « *Je propose à l'approbation le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 23 février dernier. Avez-vous des remarques ? Pas de remarque, je mets aux voix ; qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, il est adopté. Je vous en remercie. »*

Monsieur le Maire poursuit : « *Nous avons un certain nombre de sujets en informations diverses et notamment un sujet qui nous a occupé une partie du Conseil Métropolitain, en tout cas qui ont occupé ceux qui ont pu y assister, j'étais notamment spectateur puisque j'étais à l'isolement. D'ailleurs, j'en profite, j'aurais pu commencer par-là, par remercier toutes celles et tous ceux d'entre vous et il y en a sur tous les bancs de cette assemblée qui se sont*

inquiétés de ma santé, je rassure donc tout le monde, je vais très bien et je vous en remercie. Ce Conseil de Bordeaux Métropole dernier a examiné en cours d'ordre du jour le sujet de l'aménagement de l'A63, en particulier sa mise à 2 x 3 voies que l'État envisage de mettre en chantier dès lors qu'il pourrait s'accompagner d'un péage qui y serait associé, sachant que cette portion d'autoroute est jusqu'à présent gratuite, cette portion d'autoroute est prolongée vers le bassin qui est également une portion gratuite et qui serait également mise en péage. Le Conseil Métropolitain ainsi qu'un certain nombre d'intercommunalités et de villes concernées par l'A63 ont été interrogés par courrier de la Préfète du 2 février dernier et la ville de Pessac fait partie des collectivités qui sont interrogées. Nous avons débattu de ce sujet, ou du moins les conseillers métropolitains présents ont débattu de ce sujet en Conseil de Bordeaux Métropole, on a eu l'occasion d'en parler en conférence des Maires où pour le coup j'étais présent puisque cela pouvait se faire en visioconférence et j'ai eu l'occasion d'exprimer la position que j'entends vous proposer concernant la Ville de Pessac qui est une proposition qui est en tout point conforme à celle que la Métropole a adoptée, que son Président a adopté après avis des conseillers métropolitains qui consiste de manière synthétique à dire que la mise à 2 x 3 voies ne doit pas être un prétexte pour encore accroître la circulation parce qu'on sait que lorsqu'on accroît le nombre de voies, on a tendance à accroître le trafic, donc il faut être conscient que cela ne peut être simplement justifié que par les mouvements estivaux, il faut reconnaître qu'il y a également des mouvements quotidiens, des mouvements pendulaires de début et de fin de journée qui, on le voit bien quand on est du côté de Bersol, provoquent une congestion qui parfois fait des remontées de files y compris sur la zone de Bersol, la mise à 2 x 3 voies peut être effectivement dans cette perspective un bienfait pour également éviter qu'un certain nombre de voitures ne se détournent de cet itinéraire pour prendre en particulier les voies internes à la Ville de Pessac pour ce qui nous concerne, c'est un premier élément. Le 2^{ème} élément, c'est que s'il doit y avoir mise à 2 x 3 voies, elle doit se faire sur l'emprise actuelle de l'autoroute et ne pas déborder de l'emprise telle qu'elle existe, l'État proposerait qu'il puisse y avoir une extension par le milieu ce qui est assez habile et qui effectivement permettrait d'éviter d'accroître l'emprise autoroutière. Autre élément, c'est le fait de refuser la mise en place d'un péage pour les véhicules particuliers dans la mesure où un péage aurait pour effet d'abord de dissuader un certain nombre de personnes qui contribuent à la richesse de la Métropole parce que quotidiennement ces personnes vivent plus loin et viennent travailler sur la Métropole et notamment sur Pessac, mais c'est également que cela induirait très certainement pour un grand nombre de ces personnes notamment qui vivent sur le bassin le fait d'utiliser l'ancienne route d'Arcachon et donc de venir encore une fois engorger des routes qui sont déjà saturées à certains moments de la journée, je parle bien sûr des voies pessacaises depuis Toctoucau jusqu'au carrefour de l'ancien Pacha et au-delà l'avenue de Lattre de Tassigny jusqu'à l'Alouette et au-delà. C'est donc quelque chose qu'il nous faut absolument éviter, c'est une position qui est partagée évidemment par toutes les villes qui sont adjacentes de cet itinéraire autoroutier et qui se trouveraient de ce fait traversées par un flux accru s'il devait y avoir un péage. En revanche, s'il doit y avoir péage, nous pensons qu'il serait utile et même éventuellement sans attendre, que ce péage puisse concerner les poids lourds qui, on le voit bien à certaines heures de la journée en particulier, constituent une sorte de ligne continue sur cette autoroute et sur la rocade et il conviendrait donc, bien sûr en coordination avec la totalité des communes et intercommunalités concernées, qu'il puisse y avoir des aires de stockage qui pourraient servir particulièrement à certains horaires pour permettre aux poids lourds qui ne voudraient pas s'acquitter d'un péage qui serait assez dissuasif à certaines heures de la journée et attendre que le péage soit plus faible à un autre moment de la journée au moment où il y aurait un moindre trafic sur l'ensemble des voies concernées et notamment sur la rocade. Cela permettrait également d'avoir un gain en pollution par un évitement des engorgements qui sont malheureusement réguliers, même si la situation actuelle doit être regardée bien sûr avec beaucoup de précautions puisque la situation actuelle n'est pas forcément le reflet de ce qui était avant le Covid et de ce qui sera après le Covid, mais on a une situation quand même un petit peu entre parenthèses qui est particulière et qui ne doit pas nous pousser à avoir des jugements définitifs sur une situation

temporaire. Nous pensons donc s'il y a une 3^{ème} voie, et la Métropole le dit également, qu'elle devrait être associée à un péage sur les poids lourds et exclusivement sur les poids lourds et qu'il devrait y avoir une réservation de cette 3^{ème} voie au covoiturage et au transport en commun ce en quoi, je pense que nous sommes tous d'accord sur cette possibilité-là. C'est un avis qui n'est ni plus ni moins celui que Bordeaux Métropole a rendu, enfin son Président puisque je crois que ce n'était pas une délibération à proprement parler, c'était une information avec un débat, chose que je propose de faire également ici et puis, dernier élément, je pense qu'il faut absolument que nous puissions compléter les échangeurs qui existent actuellement et qui ne sont pas complets et qui sont pointés notamment dans les projets de Bordeaux Campus pour permettre de pouvoir mieux desservir Bersol sans avoir à faire le tour par la rocade pour ensuite retrouver l'autoroute A63 soit en entrée, soit en sortie et ce qui permettrait là aussi de faciliter les échanges avec la zone pessacaise de la Métropole. Voici la proposition d'avis que je formule et que je mets éventuellement au débat si certains d'entre vous veulent intervenir. C'est un sujet qui a été pas mal relayé par la presse, qui a été encore une fois débattu à plusieurs endroits, Stéphane MARIE représentait la Ville de Pessac la semaine dernière à une réunion à Mios qui rassemblait l'ensemble des villes et des intercommunalités concernées et on a une position aujourd'hui qui est unanime sur les éléments que je viens de vous exposer ».

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme CURVALE** qui déclare : « *Oui, M. le Maire, avons-nous quelque part la copie de cet avis ? Je ne la retrouve pas.* »

Monsieur le Maire répond : « *C'est une information. En l'occurrence, c'est le même avis que celui de la Métropole, c'est rigoureusement le même avis. Je pense qu'il y a un grand intérêt à avoir un avis qui soit là aussi sans nuance particulière par rapport aux avis notamment des autres villes de la Métropole et de la Métropole et si possible l'ensemble des intercommunalités, bien qu'il y ait des spécificités qui sont forcément liées à la Métropole parce que cela renforce l'avis concerné vis-à-vis des autorités de l'État qui ont à en tenir compte. On va vous le transmettre, il suffit qu'on en fasse une copie, je pense que la séance va nous prendre suffisamment de temps pour qu'on puisse vous la transmettre en cours de séance et que vous puissiez en prendre connaissance pour ceux qui ne la connaîtraient pas déjà, mais enfin pour les conseillers métropolitains, vous la connaissez déjà puisque c'est la même que celle de Bordeaux Métropole. Sur le fond, y a-t-il des demandes d'intervention ? Encore une fois, cela a beaucoup été débattu déjà et c'est un sujet qui en l'occurrence a fait l'unanimité y compris des différents groupes politiques de Bordeaux Métropole, je pense donc qu'il n'y a pas de particularité spécifique à Pessac qui justifierait un avis différent. On vous le transmet donc en cours de séance et s'il y a à la lecture certaines réactions que vous voudriez nous faire partager, j'ouvrirai la possibilité évidemment de le faire en fin de la séance du Conseil Municipal.* »

Questions orales :

Monsieur le Maire poursuit : « *Nous avons maintenant le sujet des questions orales avec 5 questions orales. Normalement nous devrions entrer dans la durée qui est dédiée aux questions orales à chaque Conseil Municipal, c'est-à-dire une demi-heure, à 5 je pense que cela devrait passer, si jamais on doit dépasser, on reportera à la fin du Conseil, mais la dernière fois il y en avait 7, c'est pour cela qu'il y en avait 2 qui avaient été reportées, là nous n'en avons que 5. Je vais donc proposer que les orateurs des deux groupes qui ont proposé des questions orales se préparent et nous lisent leurs questions et que les conseillers municipaux et adjoints de la majorité qui doivent y répondre se préparent également. Nous allons commencer par le groupe L'Écologie pour Pessac Solidaire et Citoyenne avec une première question sur l'encadrement des loyers.* »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CHAINEAUD** qui déclare : « *M. le Maire, chers collègues, la pression immobilière dans le parc locatif privé est extrêmement forte depuis des années dans les zones urbaines, Bordeaux Métropole n'échappe pas à la règle. Persuadés de pouvoir louer quel que soit l'état de leurs logements, des propriétaires n'ont aucun scrupule à louer chers des appartements dégradés ou à diviser à l'extrême leurs biens en créant de très petits appartements qui ne sont pas décemment habitables. Des outils existent désormais pour réguler le marché, pour permettre aux pouvoirs publics d'avoir des armes contre les marchands de sommeil, les communes et les intercommunalités peuvent se saisir de ces outils pour être un acteur majeur dans le combat contre la spéculation et la dégradation du parc ancien. La Ville de Bordeaux a déposé sa candidature en novembre pour expérimenter l'encadrement des loyers, Bordeaux Métropole a voté lors de sa séance du mois de mars l'expérimentation du permis de louer, de la déclaration de louer et du permis de diviser à compter du 1^{er} janvier 2022. 15 communes ont décidé de mettre en place tout ou partie de ces outils dans des zones sensibles de leur territoire, elles se donnent ainsi les moyens en partenariat avec la Métropole de pouvoir agir pour rendre le parc locatif privé plus vertueux et de pouvoir ainsi empêcher la mise sur le marché de logements dégradés et/ou trop exigus. Parmi d'autres, il est possible de citer Bègles, Bordeaux donc, Eysines, Saint-Médard-en-Jalles, mais aussi des villes de Droite comme Talence ou Gradignan. Pessac n'est pas dans le mouvement, serait-ce à dire qu'aucune zone de Pessac n'est concernée par la location de logements privés dégradés ou exigus ? Pouvez-vous nous indiquer les raisons qui vous ont poussé, M. le Maire, à ne pas vouloir inscrire Pessac dans cette démarche vertueuse ? Je vous remercie. »*

Madame LOUNICI répond : « *Merci M. le Maire, merci Mme la conseillère municipale pour votre question, elle nous donne l'occasion et l'opportunité d'expliquer aux Pessacais ces dispositifs et de les éclairer sur les choix de notre majorité municipale. Tout d'abord le dispositif encadrement des loyers et cela va être rapide, pour y adhérer à cette expérimentation, la collectivité doit répondre à 4 critères que je ne rappellerai pas et que vous pouvez trouver facilement et notre Ville ne répond pas à ces critères. J'ajouterai que dans les villes qui ont mis en place ce dispositif, le résultat n'est pas au rendez-vous, c'est un dispositif difficile à appliquer et à contrôler, car il n'existe pas de Police des loyers. En plus, il ne s'applique pas à toutes les locations et les sanctions reposent sur les démarches du locataire qui doit faire le signalement et attaquer le propriétaire à la Chambre Départementale de Conciliation. Je vous laisse imaginer ce que peuvent représenter les relations entre locataires et propriétaires dans ce cas de figure. C'est donc une réponse peu efficace à une problématique beaucoup plus complexe. Le 2^{ème} point, vous nous interrogez sur le permis de louer et le permis de diviser, le permis de louer et le permis de diviser sont 2 outils issus de la loi ALUR pour lutter contre l'habitat indigne. La lutte contre l'insalubrité de l'habitat est une idée noble qui n'est pas nouvelle, une étude européenne l'a fait remonter à la fin du 19^{ème} siècle, l'insalubrité des logements a un coût social important ; en effet, un logement insalubre entraîne des problèmes de santé physique, mentale, des problèmes de violence, des difficultés scolaires et plus encore.*

Que représentent ces dispositifs ? De quoi parle-t-on ? D'abord le permis de louer ou l'autorisation préalable à la mise en location est un dispositif coercitif, le propriétaire dépose sa demande avec son dossier avec un imprimé CERFA auprès de sa collectivité avant toute signature de bail, le dossier est instruit : visite, contre-visite sur un délai maximum de 1 mois avant d'accorder ou de refuser la mise en location. Le 2^{ème} dispositif, la déclaration de mise en location : le propriétaire doit dans un délai de 15 jours après la signature du bail déclarer la location accompagnée de l'ensemble des dossiers techniques du logement, un récépissé lui est alors remis, ce même récépissé transmis à son locataire conditionnera les éventuelles aides au logement. Le 3^{ème} dispositif, le permis de diviser ou autorisation préalable à des travaux de division vise à réguler la spéculation immobilière en bloquant des mises en location futures sur des secteurs d'habitat dégradé. La lutte contre l'habitat indigne est une compétence partagée entre l'État, Bordeaux Métropole et depuis la loi Élan, les communes. Dès 2018, lors de la précédente mandature du temps de la cogestion, Bordeaux Métropole

a initié un travail de lutte contre l'habitat indigne avec les communes afin à terme d'en connaître les périmètres et d'engager les actions de mise en place de ces dispositifs à titre expérimental. Suite à la mise en veille de cette expérimentation du fait des élections municipales, le sujet a été relancé par le nouvel exécutif métropolitain en 2020. Le 23 février 2021, un comité de pilotage nous a présenté les premières conclusions intermédiaires de la mission d'étude pré-opérationnelle et assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur la lutte contre l'habitat indigne. Les principaux constats de cette étude pré-opérationnelle portant sur la durée 2018 et 2019 sont : le parc privé est composé majoritairement de propriétaires occupants à plus de 50 %, 30 % de locataires du parc privé, parmi ces 30 % ce sont essentiellement les villes dites étudiantes : Bordeaux, Gradignan, Talence et Bruges qui sont concernées par ce type de locations. Le 2^{ème} constat est qu'en effet il existe une précarité énergétique qui est présente sur l'ensemble de notre territoire et le 3^{ème} constat est qu'il existe un parc ancien beaucoup plus dans certaines communes que d'autres, conséquent, présentant de réels enjeux d'amélioration. Malgré une paupérisation des ménages, notre Ville reste dans la 2^{ème} tranche parmi les revenus les plus hauts, la 1^{ère} étant la commune de Saint-Aubin-du-Médoc et tout le monde sait qu'il existe une grande disparité au niveau de ces revenus. Dans les périmètres identifiés comme étant avec un risque d'habitat indigne, cette étude met les communes de Bègles, de Bordeaux, de Cenon, de Floirac et de Lormont. Dans les risques de précarité énergétique viennent ensuite Ambarès, Ambès, Talence et enfin dans un 2^{ème} cercle de priorité, on trouve Pessac en avant-dernière position. De ce dernier cercle, sont ciblées les communes à surveiller au regard du volume de ménages en précarité énergétique. Je tiens à votre disposition cette étude si vous le souhaitez, la présenter aurait été trop long.

De plus, un travail interne a été mené avec l'inspecteur de salubrité et les services AOS pour dresser un état des lieux de la situation sur notre commune. À l'issue, il apparaît qu'aucun périmètre pessacais ne serait à ce jour identifié comme comportant spécifiquement de l'habitat indigne même si des situations de logement indigne existent à une échelle plus diffuse. Le quartier du Burck que nous partageons en partie avec la Ville de Mérignac en ferait partie, mais les copropriétés sont déjà engagées depuis quelques années dans une démarche et des dispositifs de requalification. Après une longue période de défiance des copropriétés vis-à-vis des pouvoirs publics, une dynamique de collaboration s'est engagée entre les copropriétaires, les villes, Bordeaux Métropole et l'ANAH, à ce jour il existe 3 OPH en cours et 1 POPAC, c'est-à-dire programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés. De plus, Mérignac n'a pas manifesté d'intérêt dans ce sens pour le quartier du Burck.

Par conséquent, soit on tient compte des résultats de ces études et des éléments factuels et on les considère comme de véritables aides à la décision ce que nous faisons, soit on suit comme dans votre courrier le mouvement et on fait fi du sérieux de ces études et des coûts financiers qu'elles représentent bien évidemment à la charge du contribuable. Par conséquent, il ne semble pas opportun à ce stade d'envisager de mettre en place ces dispositifs pour notre Ville. Une clause de revoyure est prévue et un retour de l'expérimentation après 2 ans nous permettra sans doute d'y voir plus clair à la fois sur les modalités de mise en œuvre, sur les moyens à déployer et surtout sur l'efficacité réelle de ces dispositifs. En effet, ces dispositifs, il faut le savoir, ont des coûts financiers qui ne sont pas négligeables, ils peuvent nécessiter la mise en place de moyens humains, 1, 2, voire plusieurs agents dédiés uniquement à ces dispositifs, autrement dit quelques centaines de milliers d'euros par an évidemment à la charge du contribuable. La lutte contre le logement indigne est un processus complexe qui passe aussi par la construction de logements, l'ambition de votre majorité à Bordeaux Métropole n'est pas à la hauteur de ces enjeux et nous avons eu l'occasion de le rappeler lors du dernier Conseil de Bordeaux Métropole et ce, en raison de vos arbitrages frileux quand il s'agit de construire du logement et à opposer à la nécessité d'un urbanisme raisonné la préservation de l'environnement, sauf à résoudre cette équation qui devient de plus en plus impossible pour votre majorité, à voir ! Enfin, votre courrier est stigmatisant vis-à-vis des propriétaires honnêtes, et ils sont le plus nombreux, qui entretiennent leurs logements pour lesquels le loyer représente un complément de

retraite, un bien qu'ils ont acquis à la sueur de leur travail et qui se trouvent confrontés, et le mot est faible, à des locataires indécents qui ne payent pas le loyer, dégradent le logement et épuisent le propriétaire et psychologiquement et financièrement en procédures interminables et les exemples sont nombreux. Mme la conseillère, qui peut croire, qui peut penser qu'un marchand de sommeil va faire une déclaration à la mairie pour louer son bien ? Le marchand de sommeil ne fait pas de bail et se fait payer en espèces. Merci. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CHAINEAUD** qui dit : *« Merci beaucoup pour vos éléments de réponse et je serai effectivement intéressée pour avoir l'étude dont vous parlez à disposition. Effectivement vous l'avez dit, les personnes en situation d'habitat indigne ou en précarité énergétique rencontrent des problèmes de santé, c'est d'ailleurs l'OFSE qui le dit pour ces personnes mal logées ou surpeuplées ou dans des habitats humides, etc., c'est quand même 40 % de risques de déclarer des problèmes de santé mentale et physique, donc au-delà de la problématique du logement en lui-même, on a une problématique de santé publique, mais si on en revient sur les chiffres de Bordeaux Métropole, vous l'avez dit, la Ville de Pessac serait peu concernée par l'habitat indigne. En attendant, la Ville de Pessac, comme 40 % du parc privé est construit avant 1967, ce sont donc des habitats qui sont en train de se dégrader. Il y a effectivement des propriétaires qui sont consciencieux et qui font les travaux, mais il y en a aussi qui ne le font pas et j'accompagne à titre personnel des personnes et ce sont d'ailleurs souvent des personnes étrangères, mais en situation régulière, je préfère préciser, qui ont des difficultés avec le français qui au moment où ils signent leur état des lieux, etc., ne se sont pas rendu compte qu'il y avait plein de choses à signaler et qu'elles ont un délai très court. Des bailleurs consciencieux, des bailleurs honnêtes, il en existe et j'en côtoie beaucoup puisque je suis moi-même locataire et c'est le cas de mon propriétaire, mais il y a aussi malheureusement des bailleurs qui ne sont pas si honnêtes que cela. Ce n'est peut-être pas la majorité, ce ne sont pas les propriétaires consciencieux que je vise, mais ce sont ceux qui abusent de la situation plus ou moins fortement.*

Vous oubliez aussi, au-delà du fait que le prix médian des terrains augmente, ce qui fait que beaucoup de familles ne peuvent plus accéder à la propriété ; on a quand même une augmentation et cela, c'est la dernière étude de 2019 qui le dit, de plus de 30 % pour un appartement et plus de 40 % pour une maison en 5 ans sur la Métropole, il avait d'ailleurs un article qui avait été évoqué, je crois, par Sébastien SAINT-PASTEUR lors d'un précédent Conseil Municipal où on classait Pessac, Ville la 2^{ème} plus chère de France à l'achat pour la dernière augmentation. On a aussi une autre problématique qui est l'augmentation des locations saisonnières et qui constitue quand même un problème majeur avec des plateformes de type AirBnB et qui excluent de plus en plus d'étudiants puisque ce sont notamment ces petites surfaces qui sont louées ; je vous invite à aller sur la plateforme AirBnB ou aller sur d'autres plateformes et à taper, je me suis amusée il n'y a pas longtemps à taper des dates et à taper Pessac, vous allez voir le nombre d'offres qui sortent alors que nos étudiants sont en situation difficile aussi et ont du mal à se loger. Ce qui m'amène à parler du taux d'effort parce que quand on voit des T1, des studios loués 600, 650 euros, 700 euros, ce qui est demandé à des étudiants ou aussi à des personnes parfois en situation difficile, on constate que le taux d'effort sur Bordeaux Métropole pour 1 ménage sur 4 est de plus de 40 % de ses ressources aujourd'hui, on est en train de revenir à des situations contre lesquelles on a lutté sur tout le dernier siècle. Quand on s'intéresse à la politique du logement et à l'histoire du logement, on est en train de revenir à des chiffres que connaissaient des ouvriers au début du siècle, c'est malheureux quand même que dans des villes comme les nôtres, parce qu'il n'y a pas que Pessac, on en revienne là et il faut quand même s'interroger. Oui, vous le dites, Pessac est une Ville riche, la 2^{ème} la plus riche du Département, mais elle ne doit pas exclure et pousser à l'exclusion, il y a besoin de toutes les strates. Effectivement, vous préférez attendre les 2 années, je l'entends puisque c'est une expérimentation et effectivement au-delà de cette expérimentation, on pourra adapter les modalités des procédés, soit, mais j'espère vraiment que ces procédés vont marcher, il y a des expérimentations qui commencent à porter leurs fruits ailleurs, peut-être pas sur

l'encadrement des loyers, mais en tout cas sur le permis de louer et le permis de diviser. »

Madame LOUNICI répond : *« J'entends bien évidemment tout ce que vous dites et qui est en grande partie la réalité de notre territoire, mais vous m'interrogez sur ces dispositifs particuliers et je vous ai répondu sur ces dispositifs particuliers. Il est vrai que rajouter de la réglementation à la réglementation n'est pas toujours la solution et croire qu'en faisant une loi on supprimerait la délinquance, cela n'existe pas bien évidemment. Donc, effectivement il y a des difficultés, mais ces dispositifs tels qu'ils sont présentés actuellement, il ne faut pas non plus oublier que ce sont des dispositifs qui sont lourds. Quand vous regardez par exemple la Ville de Montauban, comment sont instruits les dossiers, il y a une bureaucratie qui est absolument incroyable, ce ne sont pas des dispositifs qui sont faciles à mettre en œuvre et qui ont un coût. En plus, ils ont aussi des effets pervers et des effets délétères. Je pense qu'il faut construire plus de logements, savoir où les construire, avec quels matériaux les construire justement pour qu'il y ait cet équilibre entre la préservation de l'environnement et la mise à disposition de logements à l'ensemble des habitants de notre territoire et des dispositifs tels que ceux-là sont en expérimentation, on verra au bout de 1 an ou de 2 ans si l'expérimentation est positive, bien évidemment que nous nous adapterons et nous adopterons à ce moment-là l'un, les deux ou l'ensemble de ces dispositifs. Ma réponse, j'entends tout ce que vous avez dit, mais je vous ai répondu sur le point précis sur lequel vous nous avez interrogés, je pense vous avoir donné les réponses. »*

Monsieur le Maire déclare : *« Merci beaucoup, nous avons passé 19 minutes sur la 1^{ère} question orale, il reste donc 11 minutes pour les 4 suivantes. Groupe Réinventons Pessac Ensemble, une question sur les droits des femmes. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame BRIDIER** qui déclare : *« M. le Maire, chères et chers collègues, nous ne voudrions pas faire notre rabat-joie, mais arriver en 2021 et lire encore : « journée de la femme », ce n'est pas la peine de nommer une conseillère municipale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité femmes – hommes pour voir des immondicités dans le texte publié fin février sur le site internet de la Ville de Pessac dans son onglet culture pour annoncer la diffusion de plusieurs films dans la salle virtuelle de cinéma Jean Eustache sur les droits des femmes en vue du 8 mars 2021. Nous tenons à préciser que du côté du site internet du cinéma Jean Eustache, il est bien noté : « journée internationale des droits des femmes », déjà redonnons lui son bon nom, ce n'est pas la journée de la femme, mais bien la journée internationale des droits des femmes, de toutes les femmes devrait-on dire. Journée de la femme, cela fait vraiment objet, chose, le mot droit n'est pas anodin non plus, il a une signification qui ne s'arrête pas à un bouquet de fleurs et à faire la vaisselle une fois dans l'année. Ensuite, un rappel historique n'est pas inutile, Wikipédia nous explique ainsi que la journée internationale des droits des femmes est célébrée le 8 mars et trouve son origine dans les manifestations de femmes au début du 20^{ème} siècle en Europe et aux États-Unis réclamant l'égalité des droits, de meilleures conditions de travail et le droit de vote.*

Elle a été officialisée par les Nations Unies en 1977 invitant chaque pays de la planète à célébrer une journée pour le droit des femmes. Ce qui est donc censé être une journée commémorant la lutte des femmes pour plus de droits et de meilleures conditions de travail et de vie devient petit à petit une nouvelle fête commerciale, voilà qu'elle ressemble de plus en plus à la fête des secrétaires, nous n'avons rien contre les secrétaires, mais c'est l'exemple même de fête idiote et pour le coup très mercantile. Que certains profitent de cette fête comme le fleuriste pour fourguer quelques trucs en plus n'est plus surprenant, mais cela énerve un peu. Aussi, M. le Maire, alors que nous avons pris acte du rapport égalité femmes – hommes lors du précédent Conseil Municipal et que nous avons tous entendu et partagé de beaux discours, nous réitérons notre interrogation émise lors de notre intervention sur la délibération afférente. Comment la conseillère municipale déléguée aux droits des femmes est-elle associée en transversalité avec toutes les directions de la Ville et notamment celle de la direction de la communication ? Nous ne pouvons bien évidemment pas cautionner que

cette délégation ne soit que potiche. Nous vous remercions pour votre réponse. »

Madame BOZDAG répond : *« M. le Maire, chers collègues, je vous rassure Mme BRIDIER, vous ne faites pas la rabat-joie. Merci pour ce rappel sur l'origine historique de la journée des droits de la femme sortie tout droit de Wikipédia. Pour aller encore plus loin avec Wikipédia, selon l'appellation officielle de l'ONU, c'est la journée internationale des femmes et en anglais l'International Women's Day et également appelée journée internationale des droits de la femme dans certains pays comme la France. Je pensais vous avoir répondu par un mea culpa lorsque vous m'aviez saisie de cette question de forme via Messenger, d'ailleurs la publication a été modifiée suite à nos échanges. J'avais aussi ajouté dans ma réponse que nous avons le même combat universel et que celui-ci devait être partisan, transpartisan. Quand j'ai vu le titre de votre question orale, j'avoue que je m'attendais à être interrogée sur une question de fond et non sur une question purement de forme pour tenter de construire une pseudo polémique qui n'existe pas et qui ne vous honore pas. Vous décidez, et c'est votre droit, de poser cette question orale lors de ce Conseil Municipal ; toutefois, je reste choquée de certains termes utilisés dégradants et caricaturants, j'y reviendrai. Je vous rappelle quand même que votre question concerne non pas les actions réalisées par la Ville ou qui le seront, mais uniquement l'intitulé d'un article sur le site de la Ville. Vous utilisez le mot « immondice », c'est quand même un terme très virulent et qui dénigre le travail fait par la chargée de communication qui a rédigé le fameux article. D'ailleurs, la fameuse chargée de communication que vous avez blessée a porté à ma connaissance son témoignage et je tenais à vous le lire à tous ce soir parce que je trouvais que c'était intéressant de savoir ce que les mots ont comme importance et ce qu'ils déclenchent derrière. Voici son texte : « Que dire en réponse à cette phrase lapidaire : « pour voir des immondices dans le texte publié fin février sur le site internet de la Ville de Pessac dans son onglet culture » pour annoncer comme vous aviez dit la diffusion de plusieurs films dans la salle virtuelle du Jean Eustache. À moins que tout soit dit dans votre phrase : « irrespect, mise à mort intellectuelle » empli de bien-pensance, ne jetez-vous pas vous-même l'anathème sur la pigiste comme il est dit dans les commentaires Facebook de votre post ? Parlons des commentaires de votre post, évoquer le problème des pigistes et leur absence de délicatesse qui, je suis insultante – je parle toujours au nom de cette personne – et si je reprends vos propos sur ces commentaires : « les rédacteurs – auteurs de ce papier torchon, je crains qu'ils ne soient pas suffisamment instruits pour connaître le sujet qu'ils étaient censés traiter, leur responsable de publications idem avec en sus pour l'un d'entre eux un irrespect de la femme ». Alors, pas assez instruite peut-être, selon vous, mais moi, je sais que « censé » dans ce cas-là prend un S. Vous avez liké tous ces commentaires Madame, alors qu'ils jugent mon travail, ma personne en l'occurrence féminine. On peut ne pas être d'accord avec ce qui est écrit sans savoir pourquoi je l'ai écrit de cette façon. Depuis plus de 1 an, Mme, nous travaillons sur un mode de crise avec pour seul objectif d'être au plus proche des Pessacais, répondre à leurs peurs, leurs angoisses, leurs besoins d'informations, la Ville essaye pour sa part de faire le maximum notamment au niveau culturel pour que tout ce qui peut être maintenu le soit pour ce qui, pour nous, petites mains de la communication, signifie faire et défaire, faire attention à ne rien oublier, c'est être le plus exact possible. Alors oui, mea culpa, pour une fois que j'avais une bonne nouvelle de quelque chose qui pouvait se faire, j'ai rédigé un texte léger sur une cause qui vous tient à cœur, mais qui me tient aussi à cœur. La violence de vos propos, de celle de vos amis, me choque, jeter une nouvelle fois l'anathème par cette question orale sur moi m'interroge, vous me connaissez, j'ai longtemps travaillé avec vous ces dernières années, en aucun cas je ne peux être soupçonnée de quelconque légèreté intellectuelle et je place l'égalité femmes – hommes et le respect de tous au sommet de ces valeurs personnelles et je pense que cela a le mérite d'être lu ce soir. ».*

Pour continuer dans votre question, vous évoquez des bouquets de fleurs, de ne pas faire la vaisselle ce jour-là, du fleuriste qui refourgue, de la fête des secrétaires, je pense que là, nous touchons le fond de la caricature dans la lutte du droit des femmes. Parler de la journée des femmes ou de la journée internationale des droits des femmes, je pense que nous devons

le faire avec respect et bienveillance, car rien n'est jamais acquis pour une femme sauf le sarcasme si elle trébuche. Ce n'est pas élever la cause du droit des femmes en amenant le débat à ce niveau, définir avec le terme de potiche, j'ose espérer, j'ose penser qu'il concernait bien ma délégation et non pas moi, car pour le coup, je n'ai jamais fait potiche et je n'ai pas l'intention de l'être. Je préfère, Mme, me dire que les droits des femmes et l'égalité femmes – hommes nécessitent toute notre énergie, toute notre attention pour développer dans notre Ville une égalité des chances, assurer la promotion des femmes dans leur parcours et leur engagement, je préfère mettre le focus sur la nomination d'une 1^{ère} adjointe femme qui est la première, la désignation d'une médiatrice, l'expérimentation pour développer dès l'enfance la notion d'égalité femmes – hommes dans les cours avec la mise à disposition de jeux non genrés, avec des espaces de jeux où les filles et les garçons ont toute leur place ensemble, favoriser l'emploi des femmes pour les aider à acquérir une autonomie financière qui à mon sens est la plus importante, proposer plus de logements pour les femmes victimes de violence, renforcer le dialogue et la prévention autour de la parentalité qui est un vrai problème de société, valoriser la parole des femmes dans l'espace public, là je trouve qu'on élève plus le débat. Merci. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame BRIDIER** qui dit : « *Je me ravis de la réponse puisqu'encore une fois, on va pouvoir parler sur le droit des femmes. C'est tout ce que j'avais à dire, au moins cela a été mis sur la place publique. »*

Monsieur le Maire indique : « *J'ai le plaisir de vous dire que nous avons épuisé notre demi-heure à l'entrée du Conseil Municipal pour les questions orales, donc moi qui pensais que nous pourrions faire les 5, il y en aura 3 pour la fin de la séance. Je me demande d'ailleurs, si on continue comme cela, s'il ne faudra pas que l'on revoie le règlement intérieur pour qu'on les groupe en fin de séance à nouveau, comme c'était auparavant parce que j'ai l'impression que, tout compte fait, en début de séance on perd en concision et peut-être en percussion également dans l'intérêt à la fois des questions et des réponses, donc il faudrait qu'on revoie les choses. »*

Monsieur le Maire déclare : « *On va ouvrir l'ordre du jour. Il y a d'abord des délibérations regroupées à la suite des commissions municipales, il y a un certain nombre d'affaires qui avaient été proposées au regroupement par accord avec l'ensemble des groupes. Je les cite donc par leur numéro : la numéro 2, la numéro 8, la numéro 9, la numéro 11, la numéro 14, la numéro 16, la numéro 19 et après il y a toute une série, en l'occurrence c'est la totalité des délibérations qui vont du numéro 21 au numéro 42 qui concernent les projets dans le cadre du plan de relance ; on avait eu l'occasion d'en parler la dernière fois et il nous faut effectivement adopter une délibération pour chacun des projets que nous soumettons à la demande de subvention dans le cadre du plan de relance, en l'occurrence ce sont des projets sur l'amélioration énergétique de notre patrimoine bâti.*

Ensuite les délibérations n° 44, n° 45, n° 46 et n° 47 qui ont d'autres objets. Pour ce qui concerne le plan de relance, parce qu'effectivement nous n'avons pas eu l'occasion d'en parler longuement, je voudrais juste faire une petite présentation sans pour autant dégrouper sauf si vous souhaitez qu'on dégroupe, mais il y a 22 délibérations. J'ai énoncé la totalité des délibérations regroupées et sur les délibérations concernant l'appel à projets du plan de relance sur la rénovation énergétique et sur la dotation de soutien d'investissement local, je proposais juste d'expliquer de manière commune de quoi il s'agissait de manière à ce que chacun le comprenne bien parce que c'est peut-être quelque chose qui a été un peu moins précisé en commission parce qu'il y a un certain nombre de dossiers qui en plus ont été terminés grâce au travail des services qui ont mis les bouchées doubles, à la suite du contact qu'on a eu avec la Préfecture pour pouvoir réaliser ces dossiers qui sont assez lourds et encore une fois qui ne pouvaient être regroupés ; eux, donc c'est un dossier individuel pour chaque sujet. C'était juste ce que je voulais donner comme précision. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** : « *En fait, ma question était plutôt d'ordre procédural, est-il vraiment impossible de regrouper ces délibérations ? On peut avoir une présentation chapeau. Nous, en tout cas, nous y sommes favorables, je ne pense pas trahir la pensée des autres.* »

Monsieur le Maire répond : « *Je me suis mal exprimé, mais c'est exactement cela.* »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame **BRIDIER** : « *On demandait également le dégroupement de la 11 sur les services péri et extrascolaire de la Ville de Pessac. Autrement, on était d'accord sur les autres.* »

Monsieur le Maire déclare : « *En guide de présentation chapeau sur l'appel à projets des 22 délibérations, dont j'ai parlé, qui seront regroupées normalement concernant la rénovation énergétique et la dotation de soutien à l'investissement local, vous le savez, il y a 4 diapos, c'est une dotation exceptionnelle qui est consacrée dans le cadre du plan de relance à la rénovation énergétique des bâtiments publics ; vous savez que le plan national de relance est de 100 milliards d'euros, il est évidemment lié à l'objectif national de pouvoir surmonter et dépasser les effets en matière économique de la crise sanitaire et de pouvoir en particulier orienter ces aides-là vers la transition écologique. C'est donc dans ce cadre-là que nous nous situons. Il y a au sein de ces 100 milliards, une enveloppe spécifique de 950 millions d'euros qui est consacrée, dans le cadre de la loi de Finances pour 2021, à financer des projets de rénovation énergétique des bâtiments des collectivités du bloc communal, c'est donc 600 millions d'euros pour le bloc communal, les Départements, c'est 300 millions d'euros, mais pour ce qui nous concerne, on est dans la 1^{ère} enveloppe. 2^{ème} diapositive, dans le cadre de cette dotation spécifique exceptionnelle sont éligibles les actions dites à gains rapides, l'objectif dans le cadre du plan de relance est aussi d'aller vite, c'est-à-dire de démarrer sur des dossiers qui peuvent être rapidement mis en œuvre et qui peuvent avoir un retour sur investissement important notamment en matière de régulation, de pilotage de chauffage, de modernisation du système d'éclairage, en fait tout ce qui peut présenter un gain en termes d'économie d'énergie. Sont également éligibles les travaux d'isolation du bâti ou de remplacement d'équipements, notamment les équipements chaudières et autres qui peuvent être dans les bâtiments et puis des opérations immobilières de réhabilitation lourde qui peuvent combiner plusieurs de ces travaux et inclure en particulier, vous savez que quand on fait des travaux on est obligé de mettre aux normes d'accessibilité et de sécurité ce qui là aussi est pris en considération dans le cadre de l'éligibilité à ce plan de relance. Le gain énergétique de chaque projet constitue le critère prioritaire dans la hiérarchisation et le choix des dossiers, les travaux doivent être engagés toujours sous gains rapides au plus tard en décembre 2021, donc il a fallu qu'on ait ce travail de repérage de l'ensemble de ce qui pouvait être engagé vite sur l'année en cours et doit être terminé dans les 12 mois qui suivent, c'est-à-dire avant décembre 2022. Autant vous dire que c'est quelque chose qui demande réactivité à la fois dans la décision et dans l'exécution.*

Dans ce cadre-là sur Pessac, nous pensons qu'il est tout à fait de notre rôle de pouvoir s'inscrire dans ce plan de relance national pour répondre à nos ambitions en matière d'amélioration des performances du bâti communal. Les objectifs donc sont de contribuer dans le cadre de la dynamique du plan de relance à la transition écologique et puis de poursuivre des efforts qui ont déjà été menés depuis 2014 dans le cadre de la réduction de la consommation d'énergie. Juste un petit rappel parce qu'évidemment lorsqu'un certain nombre de communes se retrouve avec un patrimoine qui n'a pas fait l'objet d'aucune rénovation depuis plusieurs années, le gain en matière d'économie d'énergie est plus facile à atteindre quand on part d'une situation qui n'est déjà pas terrible ; la nôtre, sans être exceptionnellement bonne, s'est quand même améliorée pendant les années écoulées en particulier la consommation de gaz et la production de gaz carbonique associée à cette consommation qui a diminué de 27 % entre 2013 et 2018 sur la Ville de Pessac. Pourquoi 2018 ? Parce que c'est la dernière année complète dont on a les données. La consommation d'électricité et la production de gaz carbonique associée à cette consommation d'électricité

ont été réduites respectivement de 23 % et de 69 % parce qu'on a modifié également nos sources d'approvisionnement en matière d'électricité et puis la consommation d'énergie des bâtiments municipaux par habitant a été réduite sur la même période de 35 %. C'était juste pour rappeler qu'on ne partait pas d'une situation qui était simplement le maintien historique d'une performance qui pourrait être considérée comme tout à fait médiocre en l'occurrence, même s'il y a des marges d'appréciation sinon on ne ferait pas de dossier, il se trouve que nous avons déjà consacré de l'énergie et des moyens justement à cette réduction des consommations en particulier de sources d'énergie produisant du gaz carbonique.

Ce plan municipal a plusieurs enjeux quand on fait la somme de la totalité des interventions que nous proposons au titre du plan de relance. Nous avons consacré chaque année depuis 2014 une enveloppe de crédit de 3,4 millions d'euros pour les travaux de rénovation et d'entretien et de grosse maintenance de son patrimoine bâti en particulier sur celui qui est le plus important en volume et en surface, c'est-à-dire le patrimoine des écoles, d'abord les écoles et ensuite le patrimoine sportif. Ces crédits d'investissement sont affectés à des travaux de toutes natures et concernent, comme j'ai eu l'occasion de le dire tout à l'heure, aussi bien l'accessibilité que l'ensemble des natures de travaux, des corps d'état concernés et va jusqu'aux questions concernant l'assainissement qui a aussi en matière de transition écologique une importance capitale. Et puis, cette enveloppe a compris jusqu'à présent également des travaux de rénovation énergétique spécifiquement ciblés dont la récurrence nous a permis d'aboutir au résultat que je vous ai livré il y a quelques instants.

Quel est le plan 2021 – 2022 que nous proposons dans le cadre de ces 22 délibérations ? C'est d'abord une réelle opportunité d'interventions plus massives, c'est-à-dire que là, cette opération, c'est l'objectif du plan de relance, c'est l'objectif municipal, c'est de pouvoir donner un grand coup en matière d'amélioration de la performance énergétique liée aux bâtiments et c'est un engagement donc, quand on cumule la totalité des travaux que nous proposons de plus de 3 millions d'euros qui n'étaient pas initialement prévus, d'où la réorganisation qui était demandée en urgence aux services pour pouvoir travailler en particulier sur la rénovation énergétique. Ces travaux pouvaient être envisagés dans le cadre notamment du plan pluriannuel d'investissement et là, on les a concentrés en début de période de manière à pouvoir d'abord avoir un effet sur la transition écologique le plus tôt possible, ce qui ne peut être que vertueux et bien sûr de pouvoir s'inscrire dans cette démarche voulue par l'État dont nous espérons qu'elle sera largement subventionnée. Sur ces 3 millions d'euros, ce sont près de la moitié, donc 1,42 million d'euros, qui sont concentrés sur les écoles, ce sont évidemment des changements de menuiseries, des améliorations d'isolation, également des efforts de végétalisation et puis, 1 million d'euros pour les centres sociaux qui sont un peu anciens sur Pessac et là, on travaille sur des travaux également plus fondamentaux d'amélioration du bâti sur le clos et le couvert et bien sûr toujours des efforts sur les menuiseries et l'isolation. Nous cherchons donc, non pas à nous faire payer la totalité des travaux, mais de pouvoir bénéficier de cet effet de levier important qui constitue une véritable opportunité.

Ce matin même dans cette salle, nous travaillions sur le prochain contrat de développement avec la Vice-Présidente en charge du sujet à la Métropole qui est Mme Brigitte TERRAZA, Maire de Bruges et nous en parlions et sur Bruges, ils ont fait évidemment exactement la même opération, ils ont eu leur Conseil Municipal en début du mois de mars et ils se sont inscrits également de la même manière parce que les contacts que nous avons eus notamment avec le Secrétaire général de la Préfecture montrent qu'il y a là, pour le coup, vraiment des enveloppes importantes et intéressantes à aller chercher au service d'une modernisation du patrimoine communal dans la perspective d'améliorer ses performances écologiques en général. C'est donc un sujet qui me paraît important à présenter, non pas dans le détail opération par opération sauf si vous avez des questions spécifiques, mais de le présenter de manière globale parce que c'est une véritable opportunité d'accélérer les démarches qui auraient de toute manière été entreprises et de pouvoir bénéficier de cette subvention exceptionnelle de la part de l'État dans le cadre du plan de relance.

Avez-vous des questions, des remarques sur ces différentes opérations ? »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** : « M. le Maire, chers collègues, merci de la présentation que vous venez de nous adresser du plan de relance et de la façon dont la Ville s'inscrit dans ce dispositif. Il faut d'abord remettre un petit peu le plan de relance en perspective avec les dispositifs de soutien qui s'adressent plus particulièrement aux collectivités locales ; 100 milliards, c'est l'annonce globale lorsqu'on a mis un petit peu tout bout à bout, 1 milliard, un peu moins, c'est de l'effort supplémentaire au titre de la DSIL, la dotation sur l'investissement local sur 2020 et 2021 sur laquelle l'ensemble des projets qui nous sont soumis sont appelés à élarger, nous l'espérons. D'abord, il faudrait peut-être préciser parce qu'il y a différentes présentations au niveau des outils qui sont mis à disposition par l'État, si c'est le seul dispositif sur lequel nous pourrions élargir à ce titre, je suppose que vous avez investigué dans l'ensemble des dispositifs du plan de relance s'il y avait aussi d'autres possibilités pour financer ces projets. Pour mettre un petit peu les choses en perspective et que les gens comprennent parce qu'en tout cas, ce n'est pas mon cas, je n'ai pas l'habitude de brasser des milliards à longueur de journée, 1 milliard, cela représente par habitant en France 14 euros, donc c'est un chiffre qui est quand relativement modeste si on le met en perspective et si on le ramène aux besoins ou aux attentes de financement de la Ville de Pessac, je m'excuse de la compilation parce que nous avons eu les documents un peu tardivement, j'ai vu à peu près 2 500 000 euros, je vous laisse me contredire si je me trompe de demande au titre de la DSIL, cela fait une demande par habitant au titre de la Ville de Pessac de 36 euros ; cela permet de dire qu'en termes quantitatifs, on est relativement ambitieux et c'est plutôt une bonne chose. C'était une demande que nous avons formulée en commission et sur laquelle Mme GRONDIN notamment nous avait répondu que les services étaient mobilisés et travaillaient, on voit que ce travail a été effectué, nous remercions les services de leur mobilisation parce que cela n'a pas toujours été simple de répondre aux critères, on est dans un contexte cyclique aussi qui n'est pas forcément évident par rapport à l'investissement local.

Pour autant en fait, cela interroge quand même la stratégie qui est celle de la Ville vis-à-vis de toute cette rénovation thermique des bâtiments, stratégie bas carbone, on a des objets dans les délibérations qui sont les menuiseries, etc., première question, est-ce que vous pensez que l'exigence, et c'est l'instruction ministérielle qui en fait écho, de 30 % de baisse ou d'économie réalisée, il y a deux objectifs, vous l'avez énoncé, la rapidité de mise en œuvre et l'efficacité énergétique, toutes les délibérations qui nous sont soumises répondent-elles à ces exigences ? Je pense que c'est le cas, mais j'aimerais quand même en avoir la certitude parce que si certaines, c'est le cas par exemple de Dorgelès qui fait l'objet d'une rénovation un peu plus globale, d'autres n'ont que des travaux de menuiserie, c'est le cas d'un certain nombre d'entre elles, donc on peut s'interroger sur la stratégie un petit peu globale et si cela permet de répondre aux exigences de ce plan de relance. On peut se référer, parce qu'il va y avoir certainement de la sélectivité, le Gouvernement avait notamment mis en place un plan de 2,7 milliards à l'encontre de ses propres bâtiments et sur le volet enseignement supérieur plus particulièrement, Pessac a d'ailleurs 10 projets qui sont identifiés sur la cartographie du Gouvernement, on était à 2,7 milliards de projets retenus, une enveloppe moyenne de 650 000 euros, là on n'est qu'à 1 milliard, j'ai donc une petite inquiétude, c'est que c'est bien que la Ville soit quantitativement plutôt exemplaire, qualitativement, c'est le sens de ma question, est-ce qu'elle ne sera pas mise en défaut par rapport à certaines délibérations ? Quid, cela c'est quelque chose qui reste du domaine de l'interrogation, par rapport aux autres communes, vous avez parlé de Bruges, mais je pense que toutes les villes intelligentes vont essayer d'élargir et que l'enveloppe au final est assez faible, 14 euros par habitant, 1 milliard d'euros pour les collectivités locales, on peut s'interroger sur la réalité de l'effort qui est adressé aux collectivités locales dont on sait l'importance qu'elles occupent sur l'investissement public local.

Une question également, et je l'ai abordée préalablement, sur le fait que d'autres types de dispositifs d'accompagnement étaient mobilisables sur les jardins partagés, l'agriculture urbaine, la culture, l'accompagnement des jeunes et nous n'avons dans cette délibération que des délibérations qui ont trait à la DSIL, est-ce un choix ? Est-ce parce qu'il n'y avait pas suffisamment de temps pour aller investir d'autres projets, sachant que beaucoup relevaient

de la transition énergétique et de politique environnementale ? Une autre question également sur la façon aussi dont on va utiliser ces financements supplémentaires, on sait très bien que la crise économique va toucher plus particulièrement des publics fragiles éloignés de l'emploi, cet investissement qui sera possible de façon supplémentaire par l'État va-t-il être accompagné aussi d'une politique publique au niveau local plus attentive à l'insertion par l'activité économique et à l'accompagnement vers l'emploi des personnes qui en sont le plus éloigné ? Des précisions sur la qualité des projets parce qu'on n'a pas forcément la visibilité des éléments qui nous permettent d'en juger, on voit juste que certains projets sont uniquement sur des rénovations de menuiserie, on s'interroge donc sur la cohérence par rapport aux instructions gouvernementales et puis ensuite ce volet sur les politiques d'insertion qu'il nous semble aussi devoir mettre en reflet, en résonance par rapport à ce plan de relance parce qu'il y a des publics qui malheureusement sont plus touchés que d'autres. Voilà pour les questions que nous souhaitons vous adresser, M. le Maire et chers collègues. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** : *« M. le Maire, chers collègues, en fait ma question est beaucoup plus ciblée sur une de celles qui vient d'être évoquées puisqu'on va voir un petit peu plus loin dans le Conseil avec le budget primitif et le plan pluriannuel d'investissement une volonté justement d'approche globale et ici, il y a effectivement un grand nombre d'opérations qui sont sur des remplacements de menuiseries extérieures. Ce n'est pas pour ouvrir un débat sur quels types de menuiseries, mais quand on commence par remplacer des menuiseries extérieures, il peut être ensuite difficile de procéder à d'autres types de travaux, notamment si on a besoin de faire une isolation par l'extérieur. Cela reste encore possible, mais ce sera moins performant, il peut y avoir des possibilités de ce qu'on appelle des ruptures, des ponts thermiques, etc. Donc en général, c'est pour cela que nous préconisons une approche plus globale. Après, j'ai bien entendu ce que vous avez exposé, l'idée évidemment de trouver des actions à gains rapides et d'avoir une intervention massive, mais en même temps vu le nombre de bâtiments concernés, avez-vous eu le temps de regarder que cela ne va pas aller à l'encontre de projets d'une rénovation qui viendrait plus tard et qui serait sur d'autres aspects que les menuiseries ? »*

Monsieur le Maire répond : *« Y a-t-il d'autres remarques ? Je vais être assez bref dans mes réponses, tout d'abord je tiens à rassurer M. SAINT-PASTEUR, je n'ai pas non plus l'habitude de brasser des milliards et je ne le regrette pas cela dit, le budget de la Ville de Pessac nous suffit amplement. Dans ce cadre-là, les 3 millions d'euros que nous proposons, et ne nous faisons pas d'illusion, nous n'aurons pas 3 millions de subventions, il restera à notre charge un certain nombre d'opérations ou de parts d'opérations et ainsi que c'est mentionné dans le cahier des charges que l'État nous a transmis, c'est la performance énergétique qui sera le critère de priorisation, cela a été notre critère à nous pour constituer les dossiers et ce sera un critère de priorisation.*

Les 30 % d'économie d'énergie ne sont pas le couperet absolu, on en a eu la confirmation auprès de la Préfecture ce qui nous permet également de voir, peut-être qu'il y aura un moindre subventionnement lorsque les taux seront plus faibles, mais nous espérons bien percevoir une part d'aides. D'ailleurs, à cet égard, et encore une fois la discussion que j'ai pu avoir avec Mme TERRAZA ce matin confirmait une discussion que j'avais eue il y a de cela un peu plus d'un mois avec M. NOEL du PAYRAT, le Secrétaire général de la Préfecture, c'est que l'inquiétude de la Préfecture n'était pas d'avoir trop de dossiers, mais plutôt de ne pas en avoir assez parce que les critères sont tellement restrictifs, notamment en termes de délais, qu'il faut être en mesure de pouvoir mobiliser l'ensemble des fonctionnaires compétents de chaque commune, de chaque collectivité puisqu'on voit que le plan est plus vaste, pour constituer des dossiers qui sont quand même assez complexes et je tiens d'ailleurs à vraiment rendre hommage et à remercier très sincèrement et très profondément l'ensemble des services de la Ville de Pessac, et au premier rang celui des bâtiments, pour le travail remarquable qui a été mené dans un temps record pour pouvoir constituer 22 dossiers. Je me suis contenté de les signer, j'en ai parcouru 1 dans le détail, les autres je

les ai parcourus plus rapidement, je le confesse et déjà cela m'a pris du temps, je vois donc bien ce que cela a dû demander comme investissement pour pouvoir donner l'ensemble des éléments à la Préfecture, c'est d'ailleurs aussi l'exigence de la Préfecture d'avoir une délibération par dossier même si en l'occurrence nous allons les regrouper. C'est vrai qu'on peut parfois regretter que notre administration ait des réflexes, on en parle régulièrement, des réflexes bureaucratiques un peu excessifs, donc nous avons répondu en tout cas à la demande formelle qui nous était adressée et nous avons fait en sorte encore une fois avec l'investissement de l'ensemble des personnes compétentes sous la houlette de Benoît RAUTUREAU et de Ludovic BIDEAU qui sont les élus en charge des bâtiments publics, pour qu'il y ait ce travail-là, bien sûr avec Stéphanie GRONDIN et Pascale PAVONE qui ont suivi également le sujet, pour que nous puissions avoir ces 22 dossiers à vous présenter ce soir.

Vous l'avez dit, M. SAINT-PASTEUR, avons-nous des projets de qualité ? Oui, c'est en nombre et en expertise des dossiers de très grande qualité même si, je le disais à l'instant, je ne les ai pas lus tous en détail, je sais qu'on est allé jusqu'à calculer les certificats d'économie d'énergie qui étaient associés à la performance qu'on escomptait du résultat de ces projets. C'est donc quelque chose qui montre là aussi le détail, l'investissement et là aussi l'expertise de nos propres services puisque certaines villes par exemple doivent faire appel à l'expertise de la Métropole pour pouvoir faire ces certificats, nous les calculons nous-mêmes et nous avons eu notamment au cours du mandat précédent plusieurs délibérations pour récolter les fruits de ces certificats d'économie d'énergie qui sont restitués à la Ville.

Sur la manière dont les travaux vont être réalisés, le but n'est pas de faire des dossiers, le but est de réaliser des travaux et on s'engage lorsqu'on présente des dossiers, évidemment s'ils sont retenus par la Préfecture, à ce que nous les réalisions dans le calendrier qui nous est imposé, cela a été la condition pour inscrire ces différents projets dans le dispositif. À partir de décembre 2021, nous avons donc 1 an pour les réaliser et j'espère bien d'abord que nous aurons beaucoup de dossiers, voire la totalité qui seront retenus et qui seront bien subventionnés et là, nous les réaliserons. C'est aussi un travail à mener avec les différentes entreprises qui nous ont fourni devis et qui devront ensuite travailler sur la réalisation de ces travaux. Sur les projets d'insertion, c'est trop tôt, bien sûr, on a déjà pris cet engagement à plusieurs reprises, notamment quand on a parlé du PRU de Saige, mais pas simplement, on l'a déjà fait lors du mandat précédent et nous continuerons de pouvoir inscrire des clauses d'insertion dans l'ensemble de nos travaux. Vous savez que notre difficulté aujourd'hui n'est pas d'inscrire ces clauses d'insertion, c'est parfois d'obtenir des réponses à ces clauses d'insertion pour qu'il y ait notamment des Pessacais qui sont en apprentissage de travail et de métier qui puissent s'inscrire dans ces clauses. C'est la raison pour laquelle, je me permets de le rappeler là aussi, on n'est pas dans ce cadre-là, dans le cadre du PRU de Saige, on a prévu de pouvoir former des jeunes pour leur permettre d'acquérir un métier et ensuite pouvoir répondre à l'ensemble de ces clauses et c'est cette démarche, bien sûr à une autre échelle, que nous ambitionnons de faire avec le concours de Domofrance et de la Métropole. Je referme la parenthèse, mais là, c'est un grand projet qui est un projet dans le projet du PRU, un projet social à l'intérieur de ce projet qui est déjà un projet social du PRU de Saige. Pour répondre à Mme CURVALE, je suis un peu habituée à ce que lorsqu'on fait quelque chose qui me semble vertueux, on n'en fasse jamais suffisamment pour vous, je ne sais pas si un jour on obtiendra grâce à vos yeux, on est toujours dans le bon chemin, mais on n'est sur la bonne marche, on n'est pas allé suffisamment loin. Je m'y habituerai, je pense que là, on ne pouvait pas faire plus au vu des délais qui nous étaient impartis, la complexité des dossiers et encore une fois avec un investissement qui a été maximal de l'ensemble des services. Est-ce que les menuiseries, c'est suffisant ? Je pense que c'est déjà en tout cas un premier pas et je peux vous assurer qu'à aucun moment, pour bénéficier de cette opportunité, nous n'avons sacrifié un devenir à plus long terme. On préserve nos capacités à pouvoir réaliser des travaux qui seraient plus structurels, si tant est qu'ils soient aujourd'hui prévus dans un horizon à moyen terme et si tant est que ces bâtiments le permettent, il n'y a donc pas aujourd'hui dans les projets qui sont proposés des verrous qu'on mettrait sur une réalisation plus ambitieuse ultérieure. Voilà ce que je pouvais vous répondre, avez-vous

d'autres remarques ? »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** : *« Merci, M. le Maire pour les éléments de réponse que vous apportez. Nous espérons aussi que la Ville émerge le plus possible à ces dispositifs dans l'intérêt de Pessac et des Pessacaises et Pessacais. Sur la question de l'insertion par l'activité économique, c'est une intention qui est plus liée au moment, je pense que la situation de l'emploi amènera certainement des publics qui étaient peut-être encore plus éloignés, plus il y a de chômeurs, plus c'est compliqué, il faut donc avoir une attention particulière, je me permettais de le signaler. Dire, avant une toute petite précision que je vais vous demander, que nous avons quand même un plan, ces 650 millions pour les collectivités relevant du bloc communal et intercommunal, c'est quand même assez faible, c'est dommage qu'on parle de plan de relance ou de démarche presque Rooseveltienne parfois, là on est loin du compte, j'espère donc à titre personnel, et je ne pense pas trahir la pensée des collègues de mon groupe, qu'il va y avoir un effort supplémentaire qui va être réalisé parce que nous en aurons besoin. Une précision sur la n° 40 parce que j'ai essayé de les lire même si elles n'ont pas toutes été adressées très tôt, je suppose que nous parlons bien des logements sur la Châtaigneraie, ce n'est pas précisé dans la délibération. »*

Monsieur le Maire répond : *« C'est exactement cela. J'en profite pour dire que ces logements, au moins l'un d'entre eux est squatté ce qui nous retarde dans la mise à disposition des 2 associations puisqu'il y a une association qui est le Secours Populaire qui devrait pouvoir bénéficier d'un de ces 2 logements et l'autre association, l'association des Jeunes de la Châtaigneraie qui doit bénéficier du deuxième logement, ce qui n'est pas sans poser des problèmes au vu des difficultés que nous avons connues sur ce quartier. Je souhaite donc que nous puissions résoudre rapidement cette question de squat parce que concrètement, cela pénalise la politique sociale du quartier. Je mets donc aux voix pour l'ensemble des affaires regroupées, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Unanimité sur l'ensemble des affaires regroupées, je vous en remercie, on a bien noté que l'affaire n° 11 n'est plus regroupée et sera présentée. On démarre donc les affaires non regroupées qui vont être présentées. »*

Aff n° DEL2021 068 : Subvention annuelle 2021 au Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Pessac

Le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une subvention de 140 974 € pour l'année 2021,
- de dire que les crédits seront prévus au chapitre 65 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 074 : Exercice 2021 – Actualisation n° 1 des autorisations de programme et des crédits de paiement

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver, conformément à l'annexe jointe à la délibération, l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 075 : Adoption du nouveau règlement budgétaire et financier

Le Conseil Municipal décide :

- d'abroger le règlement budgétaire et financier adopté par délibération du 11 juillet 2016,
- d'adopter le règlement budgétaire et financier voté par la Métropole dans sa séance du 19 mars 2021 à l'exception des articles 10 à 12.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 080 : Rue des Poilus – Convention de servitude avec ENEDIS

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser la pose d'un coffret électrique dans la façade du bâtiment communal et d'approuver le principe de constitution d'une servitude sur la parcelle BR280,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 082 : Avenant à la convention-cadre 2016/2020 pour l'année 2021 avec l'Agence d'urbanisme (A'URBA) – Autorisation

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avenant à la convention-cadre 2016/2020 avec l'A'Urba définissant les engagements réciproques des deux parties et les modalités de versement du soutien financier pour l'année 2021 tels que présentés ci-joint,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention cadre 2016/2020 pour l'année 2021 avec l'A'Urba.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 085 : Projet « Accompagnement renforcé à l'emploi et à la formation » – Convention relative à l'octroi d'une subvention FSE pour l'année 2021

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet « Accompagnement renforcé à l'emploi et à la formation » pour l'année 2021 et le plan de financement correspondant,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'octroi du FSE et les avenants se rapportant à ce projet,
- de dire que les recettes seront versées au chapitre 74 code 90/7478.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 087 : Rénovation de l'éclairage de l'espace adulte et de la salle silencieuse de la Médiathèque Jacques Ellul – Approbation du projet, demandes de subventions d'investissement et plan de financement prévisionnel

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de rénovation de l'éclairage de l'espace adulte et de la salle silencieuse de la Médiathèque Jacques Ellul et son plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements nécessaires à ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant,
- d'inscrire les crédits au chapitre 13 article 1321 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 088 : Travaux de régulation des centrales de traitement d'air des salles du cinéma Jean Eustache – Approbation du projet, demandes de subventions d'investissement et plan de financement prévisionnel

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de travaux de régulation des centrales de traitement d'air des salles du cinéma Jean Eustache – et son plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements nécessaires à ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant,
- d'inscrire les crédits au chapitre 13 article 1321 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 089 : Projet de travaux de remplacement des menuiseries extérieures du château de Bellegrave – Approbation du projet, demandes de subventions d'investissement et plan de financement prévisionnel

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de remplacement des menuiseries extérieures du château de Bellegrave et son plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements nécessaires à ce projet,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant,
- d'inscrire les crédits au chapitre 13 article 1321 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 090 : Extension et Rénovation de la Maison Municipale du Monteil – Approbation du projet, demandes de subventions d'investissement et plan de financement prévisionnel

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet d'extension et de rénovation de la Maison Municipale du Monteil et son plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements nécessaires à ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant,
- d'inscrire les crédits au chapitre 13 article 1321 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 091 : Remplacement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire Jules Ferry – Approbation du projet, demandes de subventions d'investissement et plan de financement prévisionnel

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de remplacement des menuiseries extérieures de l'école Jules Ferry et son plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements nécessaires à ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant,
- d'inscrire les crédits au chapitre 13 article 1321 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 092 : Remplacement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire Magonty – Approbation du projet, demandes de subventions d'investissement et plan de financement prévisionnel

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de remplacement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire de Magonty et son plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements nécessaires à ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant,
- d'inscrire les crédits au chapitre 13 article 1321 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 093 : Rénovation du système d'électricité de l'Église Saint-Martin – Approbation du projet, demandes de subventions d'investissement et plan de financement prévisionnel

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de rénovation du système d'électricité et modernisation de l'éclairage de l'église Saint-Martin et son plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements nécessaires à ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant,
- d'inscrire les crédits au chapitre 13 article 1321 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 094 : Travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire Dorgelès – Approbation du projet, demandes de subventions d'investissement et plan de financement prévisionnel

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de remplacement des menuiseries de l'école élémentaire Dorgelès et son plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements nécessaires à ce projet,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant,
- d'inscrire les crédits au chapitre 13 article 1321 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 095 : Remplacement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire Montesquieu – Approbation du projet, demandes de subventions d'investissement et plan de financement prévisionnel

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de remplacement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire Montesquieu et son plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements nécessaires à ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant,
- d'inscrire les crédits au chapitre 13 article 1321 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 096 : Travaux de rénovation et amélioration thermique de l'espace social Alain Coudert – Approbation du projet, demandes de subventions d'investissement et plan de financement prévisionnel –

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de rénovation et amélioration thermique de l'espace social Alain Coudert et son plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements nécessaires à ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant,
- d'inscrire les crédits au chapitre 13 article 1321 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 097 : Remplacement des menuiseries extérieures du Groupe Scolaire Édouard Herriot – Approbation du projet, demandes de subventions d'investissement et plan de financement prévisionnel

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire Édouard Herriot et son plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements nécessaires à ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant,
- d'inscrire les crédits au chapitre 13 article 1321 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 098 : Remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle Pape Clément – Approbation du projet, demandes de subventions d'investissement et plan de financement prévisionnel

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle Pape Clément et son plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements nécessaires à ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant,
- d'inscrire les crédits au chapitre 13 article 1321 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 099 : Remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle Magonty – Approbation du projet, demandes de subventions d'investissement et plan de financement prévisionnel

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle Magonty et son plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements nécessaires à ce projet,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant,
- d'inscrire les crédits au chapitre 13 article 1321 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 100 : Remplacement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire Pierre Castaing – Approbation du projet, demandes de subventions d'investissement et plan de financement prévisionnel

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de remplacement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire Pierre Castaing et son plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements nécessaires à ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant,
- d'inscrire les crédits au chapitre 13 article 1321 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 101 : Travaux d'étanchéité et d'isolation de la toiture-terrasse de l'école élémentaire Dorgelès – Approbation du projet, demandes de subventions d'investissement et plan de financement prévisionnel

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de travaux d'étanchéité et d'isolation de la toiture-terrasse de l'école élémentaire Dorgelès, son plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements nécessaires à ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant,
- d'inscrire les crédits au chapitre 13 article 1321 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 102 : Remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle Roland Dorgelès – Approbation du projet, demandes de subventions d'investissement et plan de financement prévisionnel

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle Roland Dorgelès et son plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements nécessaires à ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant,
- d'inscrire les crédits au chapitre 13 article 1321 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 103 : Remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle Le Colombier – Approbation du projet, demandes de subventions d'investissement et plan de financement prévisionnel

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle Le Colombier et son plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements nécessaires à ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant,
- d'inscrire les crédits au chapitre 13 article 1321 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 104 : Rénovation des Menuiseries de la Crèche Serpentine – Approbation du projet, demandes de subventions d'investissement et plan de financement prévisionnel

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de rénovation des menuiseries de la crèche Serpentine et son plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements nécessaires à ce projet,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant,
- d'inscrire les crédits au chapitre 13 article 1321 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 105 : Végétalisation, réfection et traitement des îlots de chaleur de la cour de récréation de l'école élémentaire Joliot Curie – Approbation du projet, demandes de subventions d'investissement et plan de financement prévisionnel

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de végétalisation, réfection et traitement des îlots de chaleur de la cour de récréation de l'école élémentaire Joliot Curie et son plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements nécessaires à ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant,
- d'inscrire les crédits au chapitre 13 article 1321 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 106 : Restructuration et rénovation thermique de logements existants pour l'accueil d'associations – Approbation du projet, demandes de subventions d'investissement et plan de financement prévisionnel

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de restructuration et rénovation thermique de logements existants pour l'accueil d'associations et son plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements nécessaires à ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant,
- d'inscrire les crédits au chapitre 13 article 1321 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 107 : Travaux de rénovation et amélioration thermique de l'espace social de l'Alouette – Approbation du projet, demandes de subventions d'investissement et plan de financement prévisionnel

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de rénovation et amélioration thermique de l'espace social de l'Alouette et son plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements nécessaires à ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant,
- d'inscrire les crédits au chapitre 13 article 1321 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 108 : Maison Municipale de La Paillère à Pessac – Restructuration d'un immeuble vétuste Approbation du projet, demandes de subventions d'investissement et plan de financement prévisionnel

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet d'extension et de rénovation de la Maison Municipale de La Paillère et son plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements nécessaires à ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant,
- d'inscrire les crédits au chapitre 13 article 1321 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 110 : Rénovation de la piste d'athlétisme et du système d'arrosage du Stade André Nègre – Approbation du projet, du plan de financement prévisionnel et des demandes de subvention

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la rénovation de la piste d'athlétisme et du système d'arrosage du stade André Nègre et son plan de financement prévisionnel,

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements nécessaires à ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant,
- de déclarer que les crédits seront prélevés au chapitre 21, fonction 412 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 111 : Séjours Été à Sanguinet et à Saint-Lary – Modalités et Tarifs 2021

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifs proposés et leurs modalités d'application,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document permettant la participation d'organismes extérieurs au financement de ces séjours.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 112 : Adhésion à Scènes d'Enfance – ASSITEJ France (Association professionnelle du spectacle vivant jeune public) – 2021

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les statuts de l'association *Scènes d'enfance – ASSITEJ France*,
- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Pessac à l'association pour la durée du mandat à compter de 2021,
- d'autoriser le versement de 80 € (quatre-vingts euros), correspondant au montant de l'adhésion annuelle à l'association *Scènes d'enfance – ASSITEJ France*,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette adhésion,
- de dire que cette dépense est inscrite au budget de la Ville et sera prélevée sur l'article 6281 code fonctionnel 30.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 113 : Demande de subventions et d'aides pour la saison culturelle 2021/2022

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions et aides aux taux les plus élevés possible auprès des différents partenaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ces demandes,
- de déclarer que les recettes seront versées au budget de la ville.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur ORUC** qui dit : « *Nous commençons par la délibération n° 1 sur l'approbation du protocole portant continuité de service en cas de grève présentée par Mme Pascale PAVONE.* »

Aff n° DEL2021 067 : Approbation du protocole portant continuité de service en cas de grève

Monsieur ORUC donne la parole à **Madame PAVONE** qui déclare : « *Merci, M. ORUC, M. le Maire, chers collègues, c'est avec plaisir que je vous présente cette délibération qui vraisemblablement va soulager bon nombre de familles pessacaises qui ont leurs enfants scolarisés en maternelle ou dans les écoles élémentaires de notre Ville. En effet, nous avons eu la possibilité avec la loi de transformation d'amorcer un dialogue social sur la continuité de service. Ce dialogue social a commencé en novembre 2019 avec des réunions de travail avec les partenaires sociaux afin que chacun puisse avoir le même niveau d'information ainsi que les agents bien évidemment. Malheureusement, le Covid est passé par là et le premier confinement a retardé un petit peu la suite des événements, mais nous avons repris les 4 et*

11 février les négociations entre les élus et les organisations syndicales et ces négociations ont débouché sur la rédaction d'un protocole qui a fixé les modalités de mise en œuvre de la continuité de service et les conditions d'encadrement du droit de grève ; celui-ci a été signé le 5 mars 2021. J'en profite, si vous permettez M. le Maire, pour remercier les organisations syndicales pessacaises, la CGT, la CFDT ainsi que les agents pessacais qui ont de nouveau montré la conscience qu'ils avaient de leur mission et du service public en faisant des propositions pour que ce protocole soit signé. Ce protocole ne concerne pas l'ensemble des services, mais concerne les services dits essentiels, à savoir les accueils périscolaires, matin, midi et soir, la restauration administrative et la restauration scolaire. Ce protocole précise, détermine donc les services qui sont concernés et il établit l'adaptation de l'organisation des accueils périscolaires tout d'abord à savoir le mode d'information qui sera communiqué aux parents et la façon dont celui-ci sera communiqué et il définit le nombre d'agents qu'il sera nécessaire de mettre en place afin de pouvoir accueillir les enfants en toute sécurité. Il planifie également l'organisation de la restauration dans les écoles maternelles et les écoles élémentaires. Il prévoit évidemment 2 systèmes d'organisation en cas de crise type Covid et même en cas de retour à la normale, nous l'espérons très prochainement. Il précise également que dans ce cadre-là, évidemment les activités seront ce qu'on appelle en mode dégradé, c'est-à-dire que par exemple dans l'organisation des accueils périscolaires, même si les horaires sont respectés, il est évident que les enfants ne feront peut-être pas autant d'activités que ce qu'ils font actuellement et seront plutôt sur un mode garderie.

En ce qui concerne l'organisation de la restauration dans les écoles maternelles et élémentaires, la restauration scolaire pourra se faire, c'est-à-dire que les parents n'auront plus à venir chercher leurs enfants entre midi et 2, mais bénéficieront de cette continuité de service en amenant un panier-repas et la sécurité des enfants sera ainsi assurée ainsi que le repas. L'organisation des transports scolaires malheureusement ne pourra pas se faire puisque nous sommes en mode dégradé, j'allais dire que c'est un moindre mal à partir du moment où on peut conduire son enfant à l'heure, venir le rechercher à l'heure et donc avoir un mode d'organisation et de travail qui n'en subit pas les conséquences. Quant à l'organisation du restaurant administratif, pour l'instant il fonctionne avec 4 agents qui assurent à peu près 90 repas, pendant les mouvements de grève, 2 agents feront fonctionner le restaurant scolaire avec bien évidemment un mode dégradé, 1 seul menu, pas forcément 2 choix.

Ce protocole précise également les obligations des agents qui sont soumis à cette continuité de service, c'est-à-dire que les agents devront donner leurs intentions de grève 48 heures avant le mouvement de grève. Sur ce point, nous n'avons pas eu beaucoup à négocier puisqu'encore une fois, très conscients de leurs responsabilités et de leurs missions de rendre le service public, les agents pessacais prévenaient déjà leur service 48 heures avant de leur intention de faire grève et ainsi nous pouvions organiser le service. Si les agents ont une présence obligatoire pour assurer la sécurité des enfants, certains agents qui se sont déclarés grévistes pourront être assignés afin de pouvoir compléter les effectifs et faire en sorte que nous puissions accueillir les enfants dans de bonnes conditions. Les conditions d'exercice également sont précisées dans ce protocole à savoir par exemple qu'en toute Petite et Petite Section, les ATSEM seront affectées prioritairement à ces petites classes pour le confort de nos tout-petits. Une différence importante aussi, dorénavant les agents pourront débrayer en début de prise de poste ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent et ce qui occasionnait justement ces perturbations dans le rendu du service public, nos agents pourront donc faire grève 59 minutes, une demi-journée ou une journée, mais en début de prise de poste. Pour permettre également aux agents des petites écoles de pouvoir être grévistes quand ils le souhaitent, un roulement sera fait et s'il y a un effectif un peu plus conséquent dans un établissement, celui-ci pourra être redéployé sur les petits établissements. Les derniers articles de ce protocole ne sont pas moins importants, mais parlent de la protection des informations individuelles des agents puisque les agents vont devoir donner leurs coordonnées personnelles pour pouvoir, lorsqu'ils sont assignés, être joints le plus vite possible et le plus à l'avance possible et ce protocole garantit bien évidemment la

confidentialité de toutes ces informations.

Puis le dernier article qui est important également, il s'agit des modalités d'évaluation, c'est-à-dire qu'à partir du moment où nous allons mettre en place ce protocole qui sera mis en place le 1^{er} septembre 2021, nous nous autorisons au bout d'un an d'exercice à pouvoir revenir pour éventuellement amender d'un côté ou de l'autre ce protocole si nécessaire. Je dois dire aussi, M. le Maire, que nous sommes peut-être une des premières communes à avoir posé sur la table la continuité de service et à amorcer ce dialogue social. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame BRIDIER** qui déclare : *« M. le Maire, chères et chers collègues, la loi de la transformation de la fonction publique du 6 août 2019 spécifie dans un article l'encadrant du droit de grève de la fonction publique territoriale comme si les agents des collectivités usaient de ce principe sans respect du service public. Nous ne sommes pas là pour dénoncer en grande partie cette loi de transformation bien qu'elle pourrait faire l'objet de longues discussions, mais pour valider le protocole issu du dialogue social avec les 2 organisations syndicales représentatives de la Ville. Nous nous interrogeons en premier lieu sur les effets de cette loi sur le moral déjà bas des agents qui œuvrent dans le champ de l'accueil périscolaire, de la restauration collective et scolaire, de l'aide aux personnes âgées et handicapées ainsi que l'accueil des enfants de moins de 3 ans pour le compte du CCAS. Ce n'est pas en limitant le droit de grève que l'on va arranger la situation, cette mesure répressive ne résout aucun problème. Si l'accord signé semble aller dans le bon sens et pour lequel nous allons voter favorablement étant donné qu'il a été signé par les représentants du personnel, nous espérons que cet accord ne vous empêchera pas de continuer le dialogue social afin d'apporter des solutions concrètes et de permettre aux personnels scolaires de travailler dignement et nous savons qu'ils sont extrêmement sollicités en cette période de crise sanitaire inédite. Nous espérons d'ailleurs que les annonces faites par le Gouvernement sur l'ouverture de la vaccination aux personnels enseignants seront élargies à l'ensemble des personnels travaillant dans nos écoles pour ce qui concerne la Ville, mais aussi dans les collèges et lycées, ils sont aussi extrêmement exposés. Nous ne pouvons que saluer l'engagement professionnel et le respect à leur mission de service public du personnel concerné par ces nouvelles dispositions de ce protocole d'accord ; cependant, 7 réunions de travail et 2 rencontres avec M. le Maire ont été nécessaires pour finaliser ce protocole, aussi pourriez-vous nous dire M. le Maire quels étaient les points d'accroche aux vues des nombreuses rencontres depuis 2019 ? »*

Monsieur le Maire répond : *« Y a-t-il d'autres réactions, d'autres remarques ? Pas d'autre prise de parole. On ne va peut-être pas s'attacher aux points d'accroche, réjouissons-nous plutôt d'avoir trouvé un accord, d'ailleurs vous avez annoncé que vous voteriez favorablement puisque les 2 organisations syndicales représentatives du personnel ont signé ce protocole d'accord avec moi, avec le représentant de la Ville et on propose que le Conseil Municipal valide ce qui est déjà un acquis du dialogue social. Vous dites : « attention que nous ne soyons pas incités à moins dialoguer », mais c'est justement par le dialogue que nous avons obtenu, je ne sais pas si c'est la 1^{ère} dans les collectivités de la Région ou du Département, mais c'est un des 1^{ers} accords en matière de continuité de service public et il me paraît tout à fait juste de dire qu'il y a eu des pas qui ont été faits de chaque côté. Je reconnais d'ailleurs aux représentants du personnel, Pascale PAVONE le disait tout à l'heure, véritablement une qualité d'écoute, une qualité de proposition avec le personnel qu'il représente puisqu'il y a eu des allers et retours avec le personnel ce qui explique un petit peu les délais également, de manière à ce que nous puissions avoir un dialogue fructueux parce que chacun a remarqué, a compris que nous pouvions en cas de conflit, encore une fois on souhaite qu'il n'y en ait pas, mais en cas de conflit qui ne sont d'ailleurs pas toujours des conflits locaux, je précise également, mais qu'on puisse montrer son mécontentement ce qui est l'objet du droit de grève, c'est bien de faire pression, c'est cela le droit de grève ce qui est normal, légitime et juste, mais le faire dans des proportions qui sont compatibles avec le minimum de l'intérêt général pour notamment les parents. On le sait bien, ce sont les parents qui sont dans de grandes difficultés pour beaucoup, y compris d'ailleurs à leur*

propre travail. On peut faire valoir le droit de grève sans pour autant remettre totalement en question l'organisation sociale qui s'appuie sur des services municipaux associés au service public de l'éducation et moi qui travaille à l'hôpital et qui connais cela qui ai toujours connu cela à l'hôpital, le droit de grève peut s'exercer et pour autant il y a une continuité du service public hospitalier. Cela ne veut pas dire qu'il y a le maintien intégral du niveau de service public hospitalier, de la même manière nous ne maintiendrons pas le même niveau du service public territorial communal, mais nous en assurerons le minimum, service minimum, la continuité de service pour permettre à la journée scolaire et périscolaire de l'enfant de pouvoir se dérouler en tout cas sur ses amplitudes habituelles, ce qui est pour les parents essentiel. Maintenant, il y aura quand même des effets puisque ce n'est pas un repas normal, ce n'est pas un accueil périscolaire normal, c'est un repas qui sera un repas froid et beaucoup d'ailleurs fourni par les parents la plupart du temps en fonction de la durée de la grève et deuxièmement, c'est un système plutôt de garderie qu'un système véritablement d'accueil périscolaire. Vous voyez donc que nous sommes quand même dans quelque chose qui est équilibré, c'est justement parce qu'il y avait eu cette discussion dans le cadre de cet équilibre que nous avons pu obtenir cet accord et je rends vraiment hommage à la qualité de nos interlocuteurs d'abord, mais de l'écoute, du travail que nous avons pu mener ensemble parce que chacun a pu tenir compte des difficultés de cette opportunité, parce que c'était impossible avant que cette loi 2019 n'intervienne et que cette opportunité en tout cas à dialoguer soit saisie et nous l'avons fait sans mettre le couteau sous la gorge de qui que ce soit et en considérant qu'il était de notre intérêt mutuel de pouvoir aboutir à cette clarification. Pourquoi dis-je : « clarification » ? Parce que depuis une douzaine d'années maintenant, depuis le quinquennat de Nicolas SARKOZY, il y avait le service minimum d'accueil dans les écoles et qui était très majoritairement incompris par les parents, ce service minimum d'accueil ne concernait que les grèves des enseignants et à ce titre, il avait pour défaut de faire reporter la pression de la continuité de la journée scolaire sur le personnel communal et sur les élus communaux. Combien de fois a-t-il fallu que nous expliquions aux parents que nous n'avions pas la possibilité d'assigner le personnel communal ? Si le personnel communal était en grève en même temps que les enseignants, il n'y a pas de service minimum d'accueil, c'était donc quelque chose qui était extrêmement compliqué à expliquer.

Aujourd'hui, nous retrouvons en quelque sorte une forme d'autonomie de fonctionnement avec l'accord des salariés de la Ville, avec l'accord des fonctionnaires de la Ville et de leurs représentants qui ont accepté de signer ce protocole et je tiens à leur rendre hommage et à rendre hommage bien sûr à la direction générale et à Pascale PAVONE qui a suivi ce dossier de A à Z avec, comme toujours dans les dossiers de négociation, des avancées, des reculs et finalement une bonne signature unanime. Voulais-tu rajouter quelque chose ? »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame PAVONE** qui déclare : « *Je ne voulais pas rajouter quelque chose au niveau du dialogue social, je voulais juste dire que la loi de transformation de toute façon nous pousse justement à accentuer ce dialogue social et à lui donner ses véritables lettres de noblesse et à continuer ce dialogue social, ce ne sera donc que le début finalement, un beau début sachant également qu'il y aura le même protocole qui va être également soumis au niveau du CA du CCAS en ce qui concerne les crèches et le portage du repas à domicile. Nous avons donc repris le dialogue social parce que rien n'est acquis et qu'on était sur d'autres services et nous avons de nouveau dialogué sur ces services plus spécifiquement, c'est donc pour moi un début sur beaucoup de sujets de reprendre le dialogue social et de lui redonner toute son ampleur. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame BRIDIER** qui déclare : « *Je le disais dans mon intervention, c'est un sujet pour lequel on pourrait débattre assez longuement, mais ce n'est pas le but ici. »*

Monsieur le Maire dit : « *Le respect du droit de grève pour nous est sacré, c'est quelque*

chose auquel nous sommes très attachés, on le met dans le protocole, on le met dans la délibération et également il nous faut tenir compte des contraintes qui pèsent sur les parents, mais encore une fois on a fait ce protocole, j'espère que nous n'aurons pas besoin de l'utiliser de tout cœur et que ce dialogue permettra le dialogue pour l'ensemble des sujets que nous aurons à connaître avec les représentants du personnel, nous permettra d'éviter à le mettre en œuvre, mais n'oublions pas que ce protocole s'applique également pour des mots d'ordre nationaux sur lesquels nous n'avons aucune prise, c'est donc aussi un élément important. J'insiste également sur un dernier point parce qu'on est dans une période que nous n'aurions pas imaginée il y a 2 ans avec les contraintes sanitaires et il y a des mentions spécifiques pour le sujet du maintien des qualités de l'hygiène, de nettoyage, de bionettoyage pour ne pas, dans le cadre de la continuité, mettre en insécurité aucun des usagers ou des contributeurs du service public que sont les enfants, les enseignants et les agents de la Ville. Tout cela a été bien précisé également dans les protocoles. En tout cas, c'est une grande satisfaction et une grande fierté, je le dis franchement, c'est quelque chose qui devrait nous enorgueillir tous d'appartenir à une collectivité qui a pu dialoguer de manière utile avec ses représentants dans le cadre d'un sujet qui n'est pourtant pas évident lorsqu'on l'énonce a priori. Je le mets donc aux voix, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie. »

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le protocole d'accord « Continuité de service en cas de grève » annexé à la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 069 : Exercice 2020 – Approbation du Compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame GRONDIN** qui déclare : « *Le compte de gestion, cela va être assez rapide, il retrace les opérations budgétaires en dépenses et recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif.*

On retrouve la situation patrimoniale de la Ville, l'actif, le passif, la présentation du résultat de l'exercice qui est concordant avec celui du CA et l'état des opérations aux comptes tiers. Je pense que vous avez pu constater avec les documents qui vous ont été transmis la parfaite concordance de ce compte de gestion avec le CA. Aussi, il vous est proposé d'arrêter les résultats de l'exercice 2020 tels qu'ils figurent dans le tableau annexé à la délibération. »

Monsieur le Maire répond : « *Je tiens quand même à remercier Mme TOURNEPICHE d'avoir fait cette remarque parce que du coup, on a pu le corriger en temps utile. Qui est contre le compte de gestion ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie. »*

Le Conseil Municipal décide :

- d'arrêter les résultats de l'exercice 2020, tels qu'ils figurent dans le tableau annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 070 : Exercice 2020 – Approbation du Compte administratif

Monsieur le Maire déclare : « *Merci beaucoup, M. le secrétaire. Je remercie beaucoup Marie-Caroline VERMAUT, directrice des Finances, qui est ici présente qui a travaillé ce sujet et qui a produit ce diaporama que je trouve particulièrement clair et j'espère que vous partagerez mon avis. Je vais essayer de le présenter en tout cas à la hauteur de la clarté qu'il présente. Tout d'abord, j'ai souhaité que nous commençons par les impacts que la crise sanitaire aurait sur notre budget et sur nos comptes en 2020. On n'imaginait pas que la*

situation continuerait en 2021, elle continue, les comptes sont loin d'être arrêtés sur le sujet, le coût du Covid est loin d'être derrière nous et 2020 a pu recenser un certain nombre de coûts, de dépenses ou de moindres recettes qu'on peut directement associer à la crise du Covid. Je continue la présentation et donc tout d'abord quelles sont les mesures que Pessac a décidées, que nous avons tous décidées en soutien aux différents acteurs de la Ville ? Ce sont les mesures pour le coup que nous avons décidées, pas des dépenses qui sont automatiques, là en l'occurrence ce sont des dépenses qui n'étaient pas automatiques, qui ont été volontaires et qui ont été prises par des décisions la plupart du temps qui ont été sanctionnées par des délibérations de ce Conseil Municipal. Le coût des mesures de soutien délibérées volontairement par la Ville de Pessac s'élève à 543 000 euros sur l'année 2020, nous verrons en cours d'année 2021 ou au compte administratif 2021 qu'un certain nombre de ces coûts se poursuivent et parfois même s'amplifient en 2021. Tout d'abord, sans parler d'ordre d'importance, le dispositif que nous avons mis en place cet été pour les enfants repérés comme décrocheurs scolaires, les fameuses colos apprenantes avec le dispositif sur Sanary en association avec 1 semaine à l'école Georges Leygues et 1 semaine à Sanary par petits groupes et sur toute la durée de l'été, cela, nous avons été aidés par l'État sur le sujet, le coût net est de 89 000 euros. L'indemnisation des spectacles et animations annulés, notamment le remboursement des spectateurs pour 16 000 euros. Le soutien aux associations et centres sociaux, nous verrons que nous sommes loin d'épuiser le sujet, pour 72 000 euros. Le coût de la rerépartition, on a augmenté les places en matière parascolaire notamment pour l'été, vous savez que nous avons réparti et nous avons créé de nouveaux accueils et augmenté le nombre de places pour l'été pour un coût de 122 000 euros. L'exonération de la TLPE, la taxe locale sur les publicités, c'est plutôt une perte de recettes puisque c'est une exonération, mais on peut considérer que c'est un coût que nous avons consenti pour 24 000 euros. Exonération de loyers, nous avons eu l'occasion de le voter ici même, pour 17 000 euros. La gratuité des horodateurs sur une longue période pour 30 000 euros. L'exonération du règlement d'occupation du domaine public pour 42 000 euros et la prime Covid qui a été servie aux agents pour 131 000 euros. Tout cela aboutit à un total de 543 000 euros.

Deuxième élément de coût du Covid, ce sont les dépenses qui ont été automatiquement accrues pour faire face notamment aux nouvelles mesures sanitaires. Tout d'abord, c'est essentiellement des coûts d'achat et des nouvelles prestations d'entretien qu'il a fallu intensifier avec du nettoyage, on a parfois eu un certain nombre de subventions, on a eu 45 000 euros de subvention pour l'achat de masques et nous avons donc déduit de la somme globale pour aboutir à ce coût net de 430 000 euros, vous voyez que c'est loin d'être négligeable l'achat et l'ensemble des prestations supplémentaires en matière d'hygiène et l'achat de l'ensemble des masques que ce soit à usage unique ou en tissu qui ont été mis à disposition des agents de la Ville et des enfants puisqu'il y a aussi le coût des masques pour les enfants que nous avons donnés en fin d'année. Surcoût sur des retards calendaires sur chantiers pour 55 000 euros, donc là on a été obligé de prendre en charge un certain nombre de surcoûts qui étaient liés à des retards qui n'étaient pas dus aux prestataires, mais qui effectivement pesaient sur la commune. Des prestations également supplémentaires pour les marchés de plein air, on voit bien que le coût ne s'est pas arrêté en 2020 comme le coût précédent d'ailleurs, il continue en 2021, pour 25 000 euros pour un total de 510 000 euros. Troisième source d'évaluation, là en l'occurrence dans l'autre sens, c'est pour montrer aussi l'honnêteté et la sincérité du calcul qui a été le plus exhaustif possible, ce sont les économies puisque des économies ont été faites du fait du Covid, économies dont nous nous serions passés évidemment puisque c'était essentiellement du fait d'annulation d'actions municipales. L'annulation de certaines manifestations ou d'animations pour 350 000 euros, ce sont donc 350 000 euros économisés, mais on voit bien que l'économie est comptée là, il y aura des indemnités qui sont en train d'être négociées notamment dans le cadre des spectacles culturels et que je mène directement parce que vous savez que nous avons tâché de reprogrammer avec tous ceux qui le souhaitaient la totalité des spectacles pour les compagnies qui souhaitaient se produire sur Pessac dans le cadre de la saison culturelle suivante, du fait de la programmation de l'état d'urgence et de l'annulation des spectacles

culturels, évidemment là pour le coup, maintenant on passe dans une phase d'indemnisation qui n'est pas ici mentionnée, nous avons juste les économies nettes de ce que nous aurions dû payer, nous aurons les coûts en 2021. Vous voyez donc bien qu'il faudra de toute manière faire une lecture une fois que tout sera terminé, pluriannuelle du coût de cette crise Covid, mais en 2020 si on rattache à l'exercice, on peut considérer que nous avons fait une économie de 350 000 euros sur les annulations de manifestations et de spectacles. Nous avons donc annulé un certain nombre de classes vertes notamment et de classes de neige sur Sanary, ce sont essentiellement des prestations sur place et des coûts de transport pour respectivement 64 000 euros et 205 000 euros, c'est aussi l'ensemble des transports scolaires qui, comme il n'y avait pas école évidemment, n'étaient pas réalisés. Puis des travaux d'entretien et de nettoyage notamment dans les écoles lorsqu'elles étaient fermées, on a vu qu'il y avait des coûts supplémentaires, pour 19 000 euros. Vous le voyez, c'est un exercice encore une fois très sincère et on a donc fait des économies autour de 738 000 euros.

Puis on ne serait pas exhaustifs si on ne calculait pas également les pertes de recettes qui sont liées, là aussi qui sont automatiques, pertes de recettes parce que nous avons des coûts moindres, les séjours, les spectacles, les accueils périscolaires, tout cela avait un certain nombre de coûts fixes, mais nous n'avions plus la possibilité de les proposer aux Pessacais et donc il n'y avait plus de recettes. Nous avons donc perdu en prestations de services, en moindre facturation aux usagers qui n'ont pas consommé ces services pour 453 000 euros. Nous avons perdu une partie des droits de mutation puisqu'il y a eu un moment où tout s'est mis en arrêt, nous avons évalué cela de manière limitée puisque nous verrons qu'il y a eu une sorte d'effet rebond des droits de mutation pour 125 000 euros. La taxe sur la consommation d'électricité qui là aussi est une recette pour nous a baissé du fait de certains points de consommation pour 31 000 euros. Perte des droits de places de marché pour 24 000 euros, il n'y avait évidemment pas de facturation quand les marchés étaient annulés, c'était automatique, ce n'était même pas le fruit encore une fois d'une volonté particulière, et puis la perte des locations municipales pour 6 000 euros. Donc perte de recettes pour 639 000 euros.

Quand on fait le total, on arrive à quasiment 1 million d'euros en faisant les plus et les moins. Je ne vous redonne pas la totalité des sommes, mais entre les dépenses évitées, les dépenses supplémentaires, les recettes amoindries, le tout fait que la crise Covid si on regarde les coûts imputables pour l'année 2020, cette crise Covid, on peut considérer qu'elle constitue un surcoût pour la Ville de Pessac à hauteur de 954 000 euros, c'est-à-dire quasiment 1 million d'euros. C'est quelque chose que vous ne trouvez pas dans le compte administratif, c'est une analyse que nous produisons, c'est une comptabilité analytique de premier niveau, mais qui demandera, je le répète, à être complétée par tout ce qui concerne 2021 et je pense que les coûts pour 2021, voire 2022 seront supérieurs à ce que nous avons déjà enregistré en 2020, non pas simplement parce que c'est toute l'année qui est concernée, mais parce que nous voyons bien qu'il y a un certain nombre d'effets notamment sur les associations qui ont pu passer le cap 2020 et qui ne vont révéler leurs difficultés qu'à partir du moment où leurs activités reprendront et on voit bien qu'il y a un grand nombre d'associations dont les coûts sont fixes et qui auront perdus pendant cette période de Covid une grande part de leurs adhérents ou de leurs licenciés et donc de leurs recettes. Là, nous devons être présents et c'est pour cela aussi que ce compte administratif est porteur d'espoir parce que nous verrons qu'il est très favorable, qu'il est très positif et nous l'avions d'ailleurs déjà dit ici même, je crois, au moment de l'adoption du budget supplémentaire, nous avons dit : « ne dépensons pas la totalité de nos moyens tout de suite de peur que cela dure pour que nous puissions répondre favorablement aux sollicitations ultérieures » et c'est effectivement ce qu'il se passera, mais nous sommes armés pour pouvoir y répondre grâce aux résultats notamment de l'année 2020.

Alors, j'attaque maintenant le compte administratif à proprement parler. Malgré le contexte de l'année 2020, les recettes de fonctionnement sont en légère augmentation de 2 %, nous allons voir de quelle manière. Tout d'abord, la dotation globale de fonctionnement progresse de 2,6 %, c'est à peu près le même taux, c'est la 1^{ère} fois depuis que je suis Maire que je

vois la dotation globale de financement qui réaugmente un petit peu, modestement certes par rapport à tout ce que nous avons perdu, puisque je le rappelle depuis 2014, nous avons perdu un cumul en DGF de près de 18 millions d'euros ce qui est quand même tout à fait considérable pour notre capacité à investir, mais grâce à nos efforts de gestion on voit que nous avons pu surmonter cette difficulté, je ne reviens pas dessus.

Le produit de la fiscalité directe locale, je ne rentre pas non plus sauf si vous avez des questions sur l'articulation entre le foncier et les taxes d'habitation, nous avons eu l'occasion d'en parler au moment des orientations budgétaires, nous en parlons d'ailleurs très régulièrement, vous savez donc que pour l'instant c'est totalement indolore pour la Ville de Pessac comme pour la totalité des collectivités concernées, c'est par la suite lorsqu'il y aura la suppression de la taxe d'habitation et du coup la modification de la fiscalité locale avec l'attribution de la taxe foncière exclusivement à la commune que nous verrons si nous retrouvons effectivement nos petits, mais pour l'instant on peut considérer que nous n'avons rien perdu. Fort heureusement, comme nous n'avons pas décidé d'augmenter les taux, on a d'autant moins perdu qu'il n'y avait pas d'effet d'augmentation de taux qui n'aurait pas été compensée par l'État, donc tout est compensé par l'État au jour d'aujourd'hui, c'est donc un produit fiscal théorique de progression de 2 % que nous avons pu enregistrer sur 2020, il est théorique, mais en l'occurrence il a été effectivement perçu.

Malgré la crise sanitaire, la taxe additionnelle aux droits de mutation, vous savez que c'est le Département qui la touche principalement et nous à titre subsidiaire sur une part moindre, mais sur une part qui n'est pas négligeable pour équilibrer et nous donner des marges de manœuvre en matière budgétaire, on voit l'évolution depuis 2014 qui a été systématiquement à la hausse, cela fait donc 3 ans que cela stagne, mais on peut considérer qu'on était sur des hauts historiquement élevés en 2018 ; donc un petit tassement en 2019 et en 2020, c'est ce que je vous disais tout à l'heure avec cet effet rebond, comment avons-nous pu mesurer 125 000 euros de manque par rapport à 2019 ? C'est tout simplement parce qu'il y a un petit effet de décalage puisque nous avons perdu des droits de mutation en 2020 qui étaient au titre de l'année 2019, donc en fait il faudrait rajouter un petit bout en 2019 et l'enlever à 2020 ce qui nous permettrait d'avoir la réelle performance en matière de droits de mutation pour l'année 2020, c'est comme cela que nous trouvons les 125 000 euros que nous n'avons pas perçus, c'est une évaluation qui pourrait être supérieure si on considérait qu'il y a une dynamique à la hausse, mais enfin on en est resté à cette évaluation-là dans les chiffres que je vous ai présentés tout à l'heure. Je donne quand même le chiffre, près de 3,5 millions de droits de mutation en 2020 pour près de 200 000 reportés de 2019.

La répartition des recettes de fonctionnement, sans surprise on retrouve toujours le même camembert avec cette très forte proportion du produit de la fiscalité directe locale puisque ce sont les deux-tiers, 66 % exactement, de nos recettes de fonctionnement qui proviennent des produits de la fiscalité ou de leur compensation par l'État et puis la DGF qui elle a connu un léger rebond est effectivement la 2^{ème} source et puis on a les produits de services qui ont diminué cette année et les droits de mutation qui sont à 3,5 millions comme je l'ai dit tout à l'heure. Après, il y a différentes sommes qui évoluent relativement peu d'une année sur l'autre. On a donc, et c'est ce qui nous permet également d'avoir une relative liberté d'action au sens de la constitution, c'est l'autonomie des collectivités qui est mesurée par leurs recettes en particulier au niveau de la fiscalité, n'oublions pas que le bloc communal et singulièrement les communes sont les dernières collectivités à avoir un peu l'arme des taux, avec toutes les réserves que nous pouvons faire sur la réforme actuelle de la taxe locale, mais on a cette possibilité-là qui nous est offerte et effectivement, cela permet d'avoir une certaine liberté et nous avons d'ailleurs des débats entre Maires : « Est-ce que tu vas augmenter les taux d'imposition ? Songes-tu à les augmenter pour notamment faire face aux effets du Covid ? », je sais que certaines villes l'ont fait, je ne trahis aucun secret en disant que Saint-Médard-en-Jalles l'a proposé, je l'ai lu dans le journal il y a 2 ou 3 jours et cela ne sera pas notre cas. Nous allons donc continuer de geler évidemment nos taux d'imposition sur la totalité de ce qui est à notre disposition et ce sera la 7^{ème} ou la 8^{ème} année consécutive. Cela fait justement la transition avec la diapositive suivante sur les recettes de fonctionnement, au global on voit que ces recettes de fonctionnement ont augmenté de 2 %

en 2020 pour s'établir à 69 millions d'euros ce qui est tout à fait considérable et qui est dans la continuité de la progression que nous avons connue depuis plusieurs années. L'année 2020 n'est pas une année de cessions d'actifs pessacais importants puisque nous n'avons que 100 000 euros de produits de cessions, mais enfin de toute manière il ne faut pas compter là-dessus pour équilibrer des budgets, c'est systématiquement une affectation en capacité d'investissement que nous devons rechercher lorsque nous cédon des biens communaux. Côté dépenses maintenant, les dépenses elles sont en légère baisse de 0,9 % par rapport à 2019. Cela doit faire écho aussi à ce que je vous ai dit sur l'effet Covid, l'effet Covid nous a coûté 950 000 euros en net et pourtant nous avons une baisse des dépenses ce qui montre quand même l'effort de gestion continu qui a été mené en 2020. C'est vrai qu'il y a sans doute des projets auxquels nous avons renoncé que nous n'avons pas mis en coût, mais en 2020 il y a des projets que nous avons budgétés et que nous n'avons pas réalisés clairement, il y aura donc sans doute un effet rebond par la suite, mais il y a aussi des révisions de certaines politiques publiques que nous aurions pu mener en 2020 et que nous allons réévaluer à l'aune des nouvelles exigences et en particulier des exigences liées à la crise sanitaire, mais c'est quand même avec une certaine satisfaction en matière d'effort de gestion que nous pouvons enregistrer une baisse des dépenses de fonctionnement de 0,9 % par rapport à l'année précédente avec un taux d'exécution du budget de 95 % ce qui va avec, c'est ce que je vous disais, c'est-à-dire que nous avons renoncé à un certain nombre d'actions.

Les charges de personnel, pour elles, n'ont pas baissé, elles ont augmenté de 2 % ce qui est la même proportion que l'augmentation des recettes que nous avons vue tout à l'heure, ce qui est normal puisque nous n'avons pas diminué nos promesses d'embauche. Je me souviens qu'au tout début de la crise Covid, nous avions un certain nombre d'embauches qui étaient dans les tuyaux et on m'a dit : « maintient-on les embauches ? » alors qu'on ne savait pas du tout quand nous allions sortir de la crise Covid et que nous avons fermé des écoles et c'est essentiellement dans le milieu scolaire et parascolaire que nous avons des effets concernant le personnel.

J'avais à ce moment-là, avec Pascale PAVONE qui était déjà en charge des ressources humaines, pris la décision aux vues des éléments budgétaires qui étaient à notre disposition de maintenir l'ensemble des engagements que nous avons pris vis-à-vis de nouveaux embauchés. J'insiste sur cet aspect-là, c'est-à-dire nous n'avons pas fait peser sur l'assurance chômage le fait de renoncer à des promesses d'embauche, nous avons honoré la totalité des promesses d'embauche qui avaient été faites, c'est aussi une politique sociale, une politique de responsabilité même, je dirais sociétale sur le sujet et ce qui explique qu'il y a eu aussi en 2020 une progression des dépenses de personnel, je dirais un petit peu comme si de rien n'était pour justement permettre de maintenir la force et la cohésion de notre richesse humaine communale pour pouvoir faire face à l'ensemble des enjeux et on sait bien combien nos personnels ont été impactés, sollicités par les protocoles sanitaires, l'organisation de leur travail qui a été considérablement modifiée et complexifiée depuis le début de cette crise sanitaire. J'en profite d'ailleurs pour leur rendre hommage.

Autre poste de dépense, les dépenses à caractère général, là on voit bien qu'on a une diminution, là pour le coup on peut plus facilement l'associer à la crise sanitaire avec les moindres dépenses dont on parlait tout à l'heure puisqu'on avait quand même 758 000 euros qui avaient été économisés et on voit bien que leur effet principalement sur cette catégorie de dépenses puisque là, on a un taux qui était tendanciellement et structurellement à la baisse, mais qui là pour le coup est historiquement bas puisque c'est le niveau de dépenses à un peu plus de 10 millions d'euros le plus bas que nous ayons connu depuis 2014 et sans doute depuis bien longtemps auparavant. Là, pour le coup, il y aura forcément un rebond sur l'année 2021. L'évolution des principales charges à caractère général, on voit bien là l'explication de ce million d'euros de diminution de ces charges à caractère général, on retrouve un certain nombre d'éléments que j'ai mentionnés tout à l'heure dans les effets de la crise Covid, je vous laisse en prend connaissance, je ne reviens pas dessus, vous avez là aussi un effort. Donc il y a des éléments en plus, notamment des efforts sur le nettoyage, et pour prendre juste les deux extrêmes, le nettoyage des locaux dont les coûts ont augmenté

et les frais de cérémonies dont les coûts ont forcément considérablement baissé. J'insiste aussi sur le fait que cela inclut une révision du niveau de service, les RNS, ce sont peut-être des abréviations avec lesquelles tout le monde n'est pas encore familier, la RNS, c'est révision du niveau de service et cela témoigne également de l'augmentation de la qualité du niveau de service que nous sollicitons auprès de Bordeaux Métropole, c'est ce qui est dans notre attribution de compensation.

La diapositive suivante reprend toujours en termes de dépenses les postes de dépenses concernant les subventions aux associations dont le CCAS, on voit bien que nous sommes à 4 % d'augmentation par rapport à 2019, cet engagement est important, encore une fois on a fait de la même manière que ce que nous avons fait pour notre politique sociale, nous avons honoré l'ensemble des engagements vis-à-vis du monde associatif et il y a eu, parce que vous allez me dire que nous voyons une légère diminution, c'est parce qu'il y a un changement de périmètre, il n'y a pas un changement d'ambition, l'ambition continue d'être à la hausse, mais il y a un petit changement de périmètre puisque nous avons clos le budget annexe transport et de ce fait on se retrouve effectivement avec une très légère baisse du total puisqu'il passe de 2,6 millions en 2019 à 9,4 millions en 2020, mais c'est exclusivement lié à cet effet-là. Quant au budget du CCAS, il s'est élevé aussi à un niveau élevé de 5,2 millions, je rappelle qu'on avait fait un gros effort en 2019 qui faisait suite à un gros effort en 2018, on est passé de 4,5 millions à 4,9 millions, à 5,2 millions et 5,2 millions maintenus en 2020, on voit bien que cela a été utile et utilisé, le CCAS est bien géré, le Conseil d'administration du CCAS donne l'ensemble du détail qui est fait, Patricia GAU qui n'est pas là avec nous aujourd'hui pourrait en témoigner parce que c'est un effort tout à fait considérable qui est mené pour justement permettre là aussi que chaque euro attribué ou consenti par le budget de la Ville au CCAS qui gère également beaucoup de sommes venant de la CAF ou d'autres financeurs, que chaque euro soit exactement à la disposition et soit utile pour les Pessacais et pour l'ensemble des politiques sociales qui sont menées par notre bras armé dans ce domaine qu'est le CCAS.

J'en profite d'ailleurs pour remercier pour ces efforts de gestion Émilie TERRADE, directrice générale du CCAS avec Patricia GAU et l'ensemble des élus du CCAS qui ont tous une part sur le sujet, certains sont devant moi, merci pour ce travail. Il y a un certain nombre de nouveaux élus qui n'ont pas une part sur la totalité de l'année, je vois Pierrick LAGARRIGUE qui me fait face qui est toujours dans les mêmes fonctions et sait ce qu'est le budget du CCAS, mais bien sûr Nathalie BRUNET, Marie-Claire KARST, Emmanuel MAGES maintenant puisque la Petite Enfance lui a été rattachée récemment et bien sûr Patricia GAU comme je le disais tout à l'heure et Zeineb pour ce qui concerne le logement et la santé.

Répartition des dépenses de fonctionnement, les frais de personnel comme je le disais et comme nous avons vu l'augmentation, donc la part des frais de personnel continue de s'accroître au sein des dépenses de fonctionnement pour représenter quasiment la moitié. Ensuite, vous avez sans surprise pour près de 10 millions d'euros l'attribution de compensation qui constitue 17 % des dépenses de fonctionnement et après les différentes subventions, je ne reviens pas dessus.

On peut donc considérer que les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées, je l'annonçais en titre de cette partie-là, baisse de 0,9 % entre 2019 et 2020. Je demande juste de regarder un peu cette diapositive qui, indépendamment des effets Covid, on a vu qu'il y avait des plus et des moins, mais on voit bien l'extrême permanence de cet effort de gestion qui est mené depuis 6 ans, presque 7, passée l'augmentation entre 2014 et 2015 on voit bien que nous avons connu une permanence tout à fait remarquable de nos dépenses de fonctionnement réelles de la Ville sur 6 années, 59 millions en 2015, 59 millions en 2020, sachant qu'il y a 59 millions en 2016, 59 millions en 2017, 58 millions en 2018, année tout à fait exceptionnelle en termes d'économies, 2019 peut-être un effet de report de 2018 sur 2019 et en 2020, on retrouve le même niveau. Il y a un moment où cela va un petit peu augmenter, 2021 risque de connaître un petit rebond, là c'est un peu normal parce qu'on a aussi toutes les sollicitations que nous avons, mais enfin j'insiste quand même et là aussi, j'ai félicité tout à l'heure le CCAS et là, je tiens à remercier singulièrement le directeur général des services et l'ensemble des DGA et des directeurs et directrices qui sont autour de lui et

bien sûr l'ensemble des élus pour ces efforts de gestion qui ont été faits pendant toutes ces années-là, c'est un peu un bilan de mandature un peu décalé qui est fait, mais que je trouve tout à fait remarquable et que je soumetts à votre appréciation.

Cela nous donne un résultat global, en 2019 on avait un excédent de fonctionnement de, pas tout à fait 6 millions d'euros, à 5 580 000 euros, en 2020 cette performance annuelle s'est accrue avec toutes les réserves que j'ai déjà exprimées, mais il n'empêche que ce résultat est là et il faut s'en réjouir puisqu'on a une augmentation de notre résultat qui s'établit à 7 950 000 euros, près de 8 millions d'euros d'excédent de fonctionnement après une année 2019 avec un excédent de près de 6 millions d'euros, on voit qu'il y a 2,4 millions de plus d'excédents en 2020.

Je passe maintenant au volet investissement, là on voit bien, il y a deux choses qui se sont cumulées : l'effet du cycle électoral et puis l'effet Covid, donc des dépenses d'investissement en 2020 qui ont été en forte régression par rapport à 2019 puisque ce sont près de 38 % de diminution des dépenses d'investissement qu'il nous a fallu enregistrer, un taux d'exécution budgétaire de ce fait un peu plus faible que les années précédentes à 68 %, même si on a modifié les périmètres, cela reste quand même un peu plus faible et des opérations d'envergure qui ont été décalées du fait de la crise sanitaire. Quels sont les postes de dépenses qu'on peut remarquer ? Les dépenses d'investissement réelles s'élèvent à pas tout à fait 13 millions d'euros, vous voyez que c'est quand même plus faible que ce à quoi on s'était habitué sur les dernières années du mandat précédent, elles se décomposent en 11,5 millions de dépenses d'équipement avec l'équipement courant pour 5 millions dont le million d'attributions de compensation versée à Bordeaux Métropole et un peu plus de la moitié donc 6,4 millions pour les crédits de paiement sur l'ensemble de l'autorisation de programme qu'on vote et qu'on actualise au fur et à mesure de nos séances de Conseil Municipal. Des dépenses financières essentiellement des remboursements d'emprunts pour 1,3 million d'euros, tout cela pour pas tout à fait 13 millions d'investissements.

Si on se concentre sur les 6,4 millions qui constituent vraiment la politique qui est spécifique à chaque année, la politique d'investissement 2020, on voit bien les différentes sommes, je vais donc m'attacher essentiellement aux principales d'entre elles, c'est la poursuite de la restructuration du groupe scolaire Jean Cordier, bien sûr notre enveloppe de rénovation des écoles qui trouve à s'appliquer chaque année et 2020 n'a pas fait exception à la règle depuis le début du mandat, des aménagements sur les différents espaces extérieurs notamment liés au sport sur les stades de Bellegrave et de Saige, l'extension du hall Roger Vincent 2, toujours les opérations de rénovation en matière d'éclairage public pour 600 000 euros, la maison des associations Villa Clément V, c'est vrai quand on fait un compte administratif, on regarde tout ce qui s'est fait sur l'année précédente, elle a été inaugurée en janvier 2020, mais on avait 500 000 euros au titre de l'exercice sachant que le coût total a été de 1,6 million puisque nous ne parlons là bien sûr que des effets 2020, et le Royal dont la rénovation avait satisfait l'ensemble des usagers et qui n'a pas trouvé à être tellement utilisé puisque 4 mois après l'inauguration il a fallu fermer et depuis on n'a pas beaucoup rouvert, mais elle est toujours là, elle est belle et je suis sûr qu'elle sera pleinement utilisée dès que nous aurons à nouveau l'autorisation sanitaire. La répartition des dépenses d'équipement par politique publique : on voit que c'est une grosse proportion pour l'ensemble, (c'est logique avec les opérations que je viens de citer), 40 % pour tout ce qui concerne l'éducation et l'enseignement. Ensuite sur le podium, on trouve bien sûr en 2^{ème} place, ce qui est assez traditionnel aussi, les sports et la jeunesse qui sont là pour 23 % du total des investissements et ensuite nous avons les différents aménagements qu'ils soient dans le cadre de la culture pour 11 % ou les aménagements urbains pour 15 %, le reste étant les dépenses récurrentes, l'attribution de compensation sur laquelle je ne reviens pas et après, des dépenses qui sont beaucoup plus des dépenses de fonctionnement que d'investissement qui concernent évidemment les aspects sociaux et les politiques sociales de la Ville là où on n'a que 3 %, mais je dirais que là aussi c'est traditionnel, ce n'est pas là où nous faisons beaucoup d'investissement, c'est là où au contraire on est plus sur du fonctionnement.

Comme je le disais tout à l'heure et ce sera la conclusion de cette partie dépenses d'équipement, on constate donc une baisse assez singulière et accrue du fait des effets du

Covid sur l'année 2020 qui aurait été de toute manière à la baisse du fait du cycle électoral, mais dont on voit bien que le creux s'est accentué et cela nous fait sur le mandat 2014 – 2020 une moyenne de dépenses de 12,5 millions par an ce qui est une moyenne tout à fait intéressante et on voit bien qu'on va continuer de se situer dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement dans une moyenne encore plus élevée sur les années du mandat qui s'ouvre.

Côté recettes d'investissement maintenant, les recettes d'investissement sont établies à 5,7 millions, on voit bien après qu'il y a des effets de report, mais 5,7 millions ce qui est resté stable entre 2019 et 2020. De quoi sont composés ces 5,7 millions ? De subventions d'investissement reçues sur des projets qui ont été réalisés pour 1,9 million d'euros, on voit en particulier les éléments qui nous proviennent de Bordeaux Métropole et du Feder et également un certain nombre de subventions venant du Département au titre de subventions spécifiques, le FCTVA, souvenez-vous de la gymnastique, qui fait qu'on paye nos investissements TTC et on se fait rembourser l'année suivante par le fonds de compensation de la TVA pour 2,5 millions, ce qui est donc une dépense au moment où on fait l'investissement devient une recette qui réalimente la pompe juste après et puis la taxe d'aménagement pour laquelle on a perçu 1,3 million d'euros et 0 euro d'emprunt nouveau sur l'année 2020.

Cela me permet de faire la transition avec l'encours de la dette, l'encours de la dette par habitant du fait de notre non-recours en 2020 à l'emprunt continue de baisser, il s'élève au 31 décembre 2020 puisque c'est un ratio que nous calculons à la fin de chaque exercice, à 216 euros par habitant que je vous laisse comparer, c'est donc 7 fois moins que la moyenne nationale de la strate puisque cette moyenne s'établit à 1 410 euros par habitant, je rappelle qu'elle est à 216 euros ce qui nous permet, non pas de se donner la possibilité d'emprunter massivement, mais en tout cas de se dire que si on doit avoir recours à l'emprunt on peut le faire parce que nous ne sommes pas surendettés, très loin de là et c'est une très bonne chose. Là, c'était en euros par habitant, en chiffres bruts, cela fait une dette qui s'établit à quasiment 14 millions d'euros en 2020 après avoir connu une augmentation du fait de l'accélération de notre politique d'investissement en 2017 puisque nous étions passés de 9 millions à 18 millions d'euros d'encours de la dette et on voit qu'il y a une baisse progressive au fur et à mesure de l'écoulement du mandat jusqu'à ces 13 956 000 euros en 2020. Puis vous avez ensuite un tableau qui montre la même évolution par habitant et qui effectivement tient compte des évolutions démographiques de la Ville, là nous sommes sur des niveaux qui restent tout à fait comparables à ce qui était connu ces 20 dernières années sur Pessac.

J'en ai terminé avec la présentation de ce compte administratif dont je pense que nous pouvons être collectivement fiers, non pas simplement parce que c'est le fruit d'un effort, encore que cela suffirait à justifier notre fierté et la satisfaction avec laquelle je peux vous présenter ce compte administratif et donc d'une fierté que je tiens encore une fois à partager avec l'ensemble du personnel de la Ville et le directeur général des services au 1^{er} rang, mais c'est également parce que les résultats que je vous ai cités tout à l'heure nous permettent d'envisager la suite de manière tout à fait sereine. Cela ne veut pas dire qu'il faut relâcher les efforts, cela veut tout simplement dire que là où on va attendre des collectivités publiques des soutiens particuliers, nous avons parlé tout à l'heure du plan de relance de l'État auquel nous espérons élargir, nous avons également ceux qui s'adressent directement à nous pour que nous les soutenions, je parle bien sûr des Pessacais, du monde associatif, des entreprises et voire des particuliers et dans ce cadre-là, nous sommes armés à partir de 2021 pour pouvoir faire face aux sollicitations. Cela ne veut pas dire qu'on va ouvrir la bourse larga manu, ce n'est pas cela, mais en tout cas cela montre que nous aurons les moyens d'être généreux avec les sujets qui le nécessiteront et je pense que c'est aussi un élément de sérénité dans l'organisation des politiques municipales que nous aurons à mener dans les années qui viennent et c'est aussi un message que nous pouvons transmettre, je le fais auprès des interlocuteurs que je rencontre, c'est vrai que les occasions de rencontre sont moindres en ce moment, mais c'est un sujet que nous pouvons relayer collectivement auprès notamment du monde associatif qui, je le disais tout à l'heure, s'inquiète beaucoup en ce moment et nous aurons les moyens de pouvoir les soutenir, certainement pas sans réserve

et sans condition, mais on aura les moyens de soutenir si on l'estime nécessaire. Je le dis aussi pour Catherine DAUNY, notre adjointe à la vie associative qui le sait parce qu'elle est régulièrement sollicitée ces derniers temps sur le sujet, mais beaucoup d'autres élus le font dans les domaines sportifs, culturels ou tout simplement des comités de quartier, c'est aussi notre responsabilité de pouvoir répondre présents aux problèmes de fonctionnement que je distingue clairement du budget participatif qui là est sur des projets, ne mélangeons pas tout et les deux sujets ne sont pas confondus, bien au contraire ils se complètent, le budget participatif n'est pas là pour colmater des trous, mais pour aller de l'avant et pour permettre de répondre à des projets et des perspectives d'avenir. Ce dont je parle au niveau du fonctionnement, c'est vraiment pour permettre de passer des caps difficiles pour des associations en particulier et peut-être certaines activités économiques dont on voit bien qu'elles demandent un peu plus d'efforts aujourd'hui qu'elles ne le faisaient en 2020 du fait des conditions qui se sont accrues en difficulté.

Je laisse la parole au débat maintenant. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : « *Merci, M. le Maire, merci Sébastien. Donc chers collègues, ce compte administratif est forcément marqué par les particularités de l'année 2020 que vous avez d'ailleurs présentées, la crise sanitaire avec ses conséquences sociales et économiques et autres particularités : les élections municipales et leur durée. En ce qui concerne la crise Covid, la circulaire du 24 août 2020 prévoit la possibilité de mettre en place une annexe budgétaire du compte administratif afin de retracer en toute transparence l'ensemble des dépenses liées à la Covid ou de les étaler comptablement, vous n'avez pas utilisé cette possibilité alors je vous poserai quand même la question de savoir pourquoi vous nous avez en fait cette analyse pendant la séance sur les diapositives ; nous pouvons regretter de ne pas avoir bénéficié de cette analyse auparavant et donc de ce type d'annexe puisqu'effectivement cela permet au minimum une identification claire des dépenses exceptionnelles dues à la crise. Je me permets aussi de vous poser une autre question, j'ai vu qu'en début de Conseil on pouvait un petit peu en quelque sorte utiliser presque des talents de ventriloques et faire parler des personnes à distance, Michaël RISTIC qui ne peut pas se joindre à nous, nous a demandé s'il y avait bien un état annuel des indemnités des élus perçues qui était présenté avant l'examen et autant pour moi, c'est le budget communal, je pense donc que ce sera plutôt au moment du budget primitif que je dois poser cette question. Vous l'avez déjà et je n'oublierai pas de la poser. J'en reviens au compte administratif, la crise a entraîné des dépenses nouvelles, vous nous l'avez montré, elle en a aussi retardé d'autres, vous nous l'avez également expliqué. Au moment du vote du compte du précédent compte administratif, au Conseil Municipal de mai 2020, vous aviez vous-même anticipé, le ralentissement des investissements, investissements qui avaient été déjà prévus fortement à la baisse lors du vote du budget, vous aviez justifié cette chute des dépenses d'investissement pour tenir compte des élections municipales et laisser des marges de manœuvre à la prochaine majorité. Il est donc difficile aujourd'hui d'analyser ce compte administratif 2020 marqué à la fois par vos choix d'un budget primitif 2020 avec seulement moins de 10 millions d'euros de dépenses d'équipement, en fait 9,7, c'était une division par 2 par rapport au budget précédent et marqué aussi par les impacts de la crise. Nous constatons ces impacts et en tout cas ces baisses et ces difficultés d'analyse, dans un des ratios qui est fourni dans les documents, ce sont les dépenses d'équipement brutes par habitant qui apparaissent faibles, 179 euros contre 292 euros en 2019 et on peut aussi comparer avec la moyenne nationale des villes de la même strate que Pessac même si on sait que ce type de comparaisons est toujours à relativiser compte tenu du périmètre des compétences des intercommunalités dans lesquelles se trouve la collectivité, donc ce ratio, il est bien supérieur, il est de 332 euros par habitant, on le trouve aussi dans les documents. Dans le mandat précédent puisque vous avez vous-même regardé un petit peu en arrière, les dépenses d'équipement avaient déjà été faibles, elles l'avaient été au démarrage du mandat en 2014, encore plus en 2015, encore plus en 2016 où elles étaient descendues à 126 euros par habitant, on le trouve également dans le tableau qui est fourni. Nous verrons donc si le début de ce mandat sera marqué par ce que*

vous aviez qualifié de trou d'air dans votre présentation du compte administratif en mai 2019 ou bien si ce sera un début de mandat qui démarrera plus rapidement malgré le contexte. Quelques commentaires rapidement sur les types de dépenses d'équipement qui ont été faits, ils ont concerné des programmes liés en priorité à la rénovation des écoles et surtout à la restructuration et à l'extension de Jean Cordier, aussi à un équipement culturel la salle de Royal, c'est ce qui pèse le plus et on a pu constater dans ce compte administratif une baisse des dépenses liées au sport qui s'explique assez facilement par la réalisation et le financement complet du complexe sportif de Bellegrave, donc c'était aussi une façon de retrouver dans ce document les projets qui avaient été les poids lourds et qui avaient concentré les investissements du mandat précédent. Sur les dépenses de fonctionnement, la présentation a bien sûr commenté les charges à caractère général et les charges de personnel, les commentaires pouvant les relier à la maîtrise de la gestion de ce type de dépenses, l'analyse de l'impact de la crise sanitaire qui a été montrée au début sur les premières diapos explique donc la baisse nette des charges à caractère général que l'on pouvait de toute façon forcément supposer liée au ralentissement des activités liées à la crise et vous avez également souligné une légère augmentation des charges de personnel. En conclusion, vous nous aviez annoncé lors à la fois du précédent compte administratif et du précédent budget que vous aviez prévu de très peu réaliser, ce que l'on peut donc constater ou non, cela dépend à quel type d'indicateurs on s'attache, vous-mêmes tout à l'heure avez préféré nous présenter une moyenne de dépenses par an. Je ne commenterai pas le faible niveau d'endettement, vous l'avez également expliqué, on voit que Pessac garde des moyens d'investir et on peut bien entendu s'en féliciter à la fois pour l'avenir de notre Ville et surmonter les difficultés de la crise actuelle, un dynamisme fiscal qui a compensé la stabilisation de la dotation globale de fonctionnement et nous allons avoir l'occasion dans pas trop longtemps en passant au budget primitif de voir justement sur quelles priorités peuvent se porter ces choix d'investissement. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : *« Chers collègues, les éléments budgétaires sur lesquels nous avons à nous prononcer sont éminemment politiques, ils expliquent la façon dont la crise a impacté le budget de notre commune, mais ils relèvent aussi la façon dont la majorité a réagi et quels arbitrages ont été faits face à la crise économique, sociale et bien évidemment sanitaire que nous traversons. Avant de faire des choix et cela a été présenté, j'apporterai une lecture un peu différente, quelle a été la situation de Pessac ? Comment ses recettes, l'argent qu'elle perçoit évolue ? Les produits de la fiscalité directe locale continuent à progresser, cela a été dit, 683 000 euros de recettes supplémentaires pour la taxe d'habitation, 139 000 euros concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties, près de 200 000 euros supplémentaires au titre de la DGF portés pour moitié par l'évolution de la DSU, on voit donc, et c'est présenté de façon explicite en page 6 du document de synthèse, que sur les 8 postes composant 95 % des recettes de fonctionnement de la collectivité, 6 sont en hausse dont certains de manière assez sensible, les DMTO – droits de mutation à titre onéreux – cela a été présenté : + 7,36 %, il y a un petit effet que vous avez précisé, les produits de services : + 7,32, la dotation de solidarité de Bordeaux Métropole : + 4,36 %. Ces évolutions démontrent que finalement la situation budgétaire de la Ville est assez enviable grâce notamment à une contribution supplémentaire des Pessacaises et Pessacais au titre de la fiscalité directe locale et aux produits de services, c'est un fait. Ce premier élément permet de répondre à la petite histoire que nous avons souvent entendue dans cet hémicycle selon laquelle des Pessacais vous interpellent pour vous demander des explications sur le fait qu'ils payent plus d'impôts que l'année précédente alors même que le taux de la Ville demeure stable. Pour paraphraser le Général de Gaulle, on peut sauter sur sa chaise comme un cabri en disant : « le Département, le Département, le Département », on peut aussi essayer de dire la vérité. L'évolution des bases décidée à l'Assemblée nationale, je vous le concède et je crois que nous en sommes tous conscients a été de près de 15 % entre 2014 et 2020 pour la taxe d'habitation et concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties, elle a été de plus de 15 % également, rappelons que le taux de la commune s'applique à ces bases et concernant*

la taxe foncière sur les propriétés bâties, le taux communal est en 2020 de 29,92 % pour Pessac contre par exemple 17,46 pour le Département. Entre 2014 et 2020, un Pessacais payant 1 000 euros en 2014 au titre de la part communale de la taxe d'habitation payera donc 1 150 euros en 2020 alors même que les taux n'ont pas augmenté, je crois que c'est un élément d'explication qu'il est nécessaire d'apporter. Voilà pour une petite mise au point. L'évolution constatée entre le CA 2019 et le CA 2020 ne dément pas d'ailleurs cette tendance. Une fois posé ce constat d'une bonne dynamique des recettes, qu'en est-il des dépenses ? Allons en page 10 pour aborder la répartition des dépenses de fonctionnement, vous l'avez également exposé. Premier point, une hausse de 2 % des dépenses de personnel, nous portons un regard positif sur cette évolution sachant que le service public a été dans de nombreux endroits en 1^{ère} ligne, rappelons-nous particulièrement du premier confinement et nous avons voté par exemple lors du Conseil Municipal du 25 mai les primes exceptionnelles qui avaient été attribuées. L'attribution de compensation évolue également liée à des demandes nouvelles auprès de la Métropole, cela a été exposé, près de 2 % également. Pourtant stagnation du budget du CCAS dans une période de crise aussi sensible, c'est un point critique. Augmentation du budget des associations, nous pourrions nous en réjouir, mais nous sommes toujours en attente et ce sera exposé, d'une transparence sur le sujet, cette transparence permettrait de juger de la réalité des attributions sans se fier aveuglément à vos déclarations, il ne s'agit pas que de montants, mais aussi de méthodes et j'y reviendrai à l'occasion du budget primitif. Sachant que des marges de manœuvre nouvelles, cela a été exposé, ont été autorisées par la baisse de certains postes de dépenses liés aux fluides : 13,4 %, plus de 300 000 euros économisés, celle relative aux économies réalisées sur les délégations de service public : 12 %, 300 000 euros également et au chapitre des autres dépenses, près de 10 % pour 779 000 euros. En cumulé, il s'agit de 1 400 000 euros d'économies et plus de 500 000 euros une fois déduits les postes en augmentation face à la crise économique sociale, la tension que nous avons constatée sur certains quartiers, il aurait été intéressant d'investir notamment dans l'action sociale de façon plus déterminée, c'est un point de faiblesse majeure que révèle ce compte administratif. Pessac pouvait faire plus sur la solidarité, elle ne l'a pas fait et le compte administratif le démontre assez clairement. Concernant l'investissement, les dépenses réelles de la section d'investissement ont fortement chuté de 20,8 millions d'euros à 12,8 millions d'euros soit une baisse de 8 millions, cela tient à la chute des dépenses d'équipement passant de 18 à 11 millions essentiellement due à la chute des immobilisations en cours de 14 à 8 millions, c'est une critique forte que l'on peut faire à la gestion municipale durant cet exercice 2020, il est certes habituel que les dépenses d'investissement baissent en année électorale, mais à Pessac la baisse a été particulièrement prononcée, vous répondrez, et cela a été dit, que vous avez souhaité pleine latitude à la nouvelle équipe par souci démocratique, cette attention à la démocratie locale est suffisamment rare pour être soulignée, mais elle s'est avérée peu pertinente au regard des besoins du moment.

En recettes d'investissement, on relève l'absence totale d'emprunt comme l'année précédente, on peut discuter le choix de ne pas emprunter dans une période où les taux d'intérêt sont extrêmement bas alors que des tensions apparaissent au niveau international, la hausse des taux d'emprunt d'État à 10 ans notamment a déjà provoqué quelques remous et même si nous avons pu nous satisfaire des renégociations assez évidentes, vous n'en avez pas forcément parlé, mais c'est un point aussi qui a permis d'améliorer la qualité de gestion de la Ville sur le mandat passé, faudra-t-il regretter de ne pas avoir été plus énergique sur le volet investissement au début du mandat ?

En conclusion, il y a 2 façons de regarder ce compte administratif : un regard un peu aveugle à la crise que nous traversons, un peu comme si de rien n'était, on thésaurise pour booster les dépenses d'investissement qui plus est sur des dépenses un peu prestigieuses qui absorberont en grande partie les capacités de notre Ville, oui nous avons consenti à 2 millions d'euros de façon volontariste, mais est-ce vraiment à la hauteur du moment que nous traversons ? On voit bien les propositions faites au titre du plan de relance où on a cherché un peu à agréger des choses qui étaient vraiment du quotidien. Un regard un peu plus lucide sur la nécessité d'agir plus fort, je sais par avance que vous me direz que vous ne faites

jamais assez à notre goût, de l'appréciation subjective nous avons une démonstration objective d'une bonne santé financière, les recettes sont toujours au rendez-vous, la Ville ne joue pas à plein son rôle redistributif, on embauche des policiers municipaux, c'est une bonne chose, mais on se prive certainement d'une action plus déterminée sur le volet préventif, éducatif, social, alors que les réponses sur le volet de la sécurité qui a occupé aussi nos débats depuis le début de l'année doivent reposer sur 2 jambes. Sur l'investissement enfin, on sent que le classicisme budgétaire n'est pas forcément la position la plus adaptée au moment. La lecture de ce compte administratif laisse au final un goût un peu d'inachevé, pas assez loin sur les solidarités, pas assez fort sur la relance, un peu comme si d'un point de vue budgétaire et je dis bien budgétaire, je ne remets en aucun cas en cause l'engagement sur le terrain des élus, la majorité était passée à travers la crise le pied sur le frein. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur YAHMDI** qui déclare : « *Merci, M. le Maire, mes chers collègues, je voudrais juste très rapidement réagir sur notamment tout ce que nous avons essayé de mettre en place en termes de solidarité durant cette crise. Je crois M. SAINT-PASTEUR que vous connaissez bien nos associations pessacaises, vous faites souvent en tout cas écho de certaines d'entre elles au sein de cet hémicycle, je vous mets au défi clairement aujourd'hui de nous apporter une demande qui aurait été formulée par une des associations pessacaises qui n'aurait pas été suivie ou qui n'aurait pas trouvé une réponse de notre part. Ce qu'il faut savoir, c'est que dans la grande majorité des cas, lorsque les associations nous font des demandes notamment depuis le début de cette crise sanitaire, nous avons toujours répondu présents, nous avons des demandes assez exceptionnelles par moments, mais nous avons toujours répondu présents, j'en veux pour preuve sur notamment la période estivale au niveau des quartiers politique de la Ville, nous avons mis en place des moyens de transport supplémentaires avec la prise en charge notamment de location de minibus, 4 minibus qui ont permis aux associations de bien fonctionner. Nous avons aussi pris en charge un certain nombre de séjours, de départs en vacances qui ont permis notamment à des enfants et des jeunes qui ont souffert très fortement de ce confinement, du 1^{er} confinement notamment, de pouvoir partir et de s'aérer. Et puis, je trouve que vous minimisez un petit peu tout le travail qui a été mené notamment durant ce que nous avons appelé les vacances apprenantes, je le rappelle, ce sont plus d'une centaine d'enfants qui ont été identifiés qui ont pu partir notamment à Sanary durant la période estivale et qui ont aussi bénéficié d'une semaine d'accompagnement scolaire renforcé au sein de l'école Georges Leygues sur le quartier de la Châtaigneraie. Donc ce n'est sans doute pour vous pas assez, mais pour ces enfants qui ont pu participer, cela a été en tout cas des moments de vie en communauté assez importants et des moments de rupture qui aujourd'hui nous ont poussés en tout cas à reconduire ce dispositif pour les prochaines vacances estivales notamment. Beaucoup de choses ont donc été faites, nos centres sociaux se sont mis aussi au diapason puisqu'ils ont organisé aussi un certain nombre de distributions de colis alimentaires en faisant également du porte à porte pour aller cibler les personnes qui étaient isolées qui ne pouvaient pas non plus aller chercher leurs colis alimentaires au pied de leur immeuble, nous avons des associations qui ont été aussi extrêmement actives, je pense notamment à l'AJC qui a signé un partenariat avec la grande distribution et aussi avec le magasin Métro qui leur a permis aussi de distribuer des colis alimentaires aux familles de la Châtaigneraie, mais qui organisait aussi des livraisons sur le quartier du Haut-Livrac. Je pense donc que beaucoup de choses ont été faites et je remercie sincèrement les associations qui ont porté ces projets et malgré que vous essayiez en tout cas de minimiser les actions qui ont été organisées durant toute cette période, je pense que nous pouvons être assez satisfaits et assez fiers en tout cas parce que cela a vraiment permis en tout cas de diminuer l'impact de cette crise sanitaire pour les personnes qui en avaient le plus besoin. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : « *Je n'ai pas dit que vous avez traversé la crise en marche arrière, heureusement que vous avez fait des choses. J'ai dit que vous aviez le pied sur le frein, je ne remets pas en question les*

exemples que vous avez posés et qui vont dans le bon sens, mais on pouvait interroger par exemple, et cela a été fait dans le cadre de l'entre-deux tour des élections, la tarification sur la restauration scolaire, est-ce qu'il ne fallait pas aller plus loin que ce qui a été fait sur ce volet-là ? M. le Maire a clairement exposé le fait qu'il avait eu aussi une volonté de maîtriser la dépense pour se donner des marges de manœuvre notamment par rapport au volet associatif, c'est une stratégie, on peut considérer aussi qu'on peut essayer d'agir plus fort. L'exemple de la restauration scolaire est assez intéressant, on aurait pu aller encore plus loin sur les populations qui sont les plus précaires.

Après, ce sont des choix, ce sont des stratégies, je ne remets pas en question le fait que rien n'a été fait, je dis juste que tactiquement et même en termes d'impacts, on est dans une logique où tout le monde appelle à la relance, tout le monde appelle à agir vite et là, le fait d'attendre va avoir des vertus pour certaines problématiques, mais cela va poser aussi des questions, des problèmes, en tout cas on aura moins bien agi sur beaucoup d'autres et notamment sur le volet social. Voilà ce que je voulais essayer de démontrer dans le propos que j'ai eu. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame LOUNICI** qui déclare : « *Merci, M. le Maire. Je suis quand même un peu étonnée par les propos que tient M. SAINT-PASTEUR, propos qui sont durs à l'encontre de notre commune. Tous les médias, tous les articles de presse, tout le monde associatif, politique ont souligné le rôle des mairies lors du 1^{er} confinement, il n'a pas dit : « les Départements », tous les Maires étaient sur le pont avec les élus, la Mairie de Pessac a été au rendez-vous largement et les exemples de solidarité sont nombreux, je ne vais pas les citer. Par contre, où était le Département, M. SAINT-PASTEUR ? Nous ne vous avons pas beaucoup vu lors du 1^{er} confinement. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : « *Pardon, Mme LOUNICI, de ne pas avoir été suffisamment visible ! Il y a eu des actions, on aura l'occasion d'en parler, ce n'est pas la commune, c'est l'action de la majorité et j'ai bien précisé et j'ai fait attention à cela, que je n'avais pas remis en question, chose que vous faites manifestement, l'engagement des élus sur le terrain, je l'ai dit en propos conclusifs. Je ne remets pas du tout en question la sincérité et la volonté d'agir. C'est ce que j'ai essayé d'exposer auprès de Naji YAHMDI, ce sont des stratégies, des choix politiques, des visions politiques qui sont différentes. Je ne me suis pas permis d'interpeller, je ne vous ai pas beaucoup vu sur le terrain non plus, cela ne veut pas dire que vous n'avez rien fait, Pessac est grand, Mme ! »*

Monsieur le Maire précise : « *Pour se voir sur le terrain, il faut être deux, s'il n'y en a qu'un évidemment, personne ne se voit ! »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame TOURNEPICHE** qui déclare : « *Merci, M. le Maire, chers collègues, sauf erreur de ma part, c'est peut-être juste une remarque de procédure, mais il me semblait que le compte de gestion devait être approuvé et discuté avant le compte administratif. »*

Monsieur le Maire précise : « *C'est en même temps, je ne suis pas certain que ce soit avant ou après, à mon avis il n'y a pas d'ordre. Je ne pense pas qu'il y ait un ordre, il faut que les deux soient en concordance, c'est sûr et il faut que les deux soient votés, mais il me semble qu'on a toujours voté comme cela. Je ne sais pas. Je ne pense vraiment pas et je sais que vous avez un certain goût dans l'opposition pour la procédure contentieuse, mais je pense qu'il y a des moments où il faut savoir regarder un petit peu quel est l'intérêt général et si le compte de gestion est voté avant ou après, si c'est la délibération 3 ou la délibération 4, je ne pense pas que cela remette en question d'une quelconque manière l'organisation et la sincérité de la démocratie locale et l'organisation du débat budgétaire, mais si c'est du droit et du formalisme, je vous laisserai évidemment juge de la suite que vous pourrez donner si jamais nous n'étions pas dans les clous. Je vais apporter quelques*

réponses, sauf s'il y a d'autres interventions, je ne vais pas être très long parce que j'ai été long dans la présentation du compte administratif et M. SAINT-PASTEUR a beaucoup répété ce que j'avais déjà dit, je vais donc éviter de faire une 3^{ème} version pour ceux qui n'auraient pas bien écouté ou qui auraient résisté à tout cela. Tout d'abord sur les éléments que vous avez essayé, M. SAINT-PASTEUR, d'apporter comme une explication qui viendrait lutter contre la petite histoire, je vous cite, sur l'augmentation des taux du Département et pas ceux de la commune, l'augmentation des bases vaut pour toutes les collectivités, que ce soit pour la commune ou pour le Département, les chiffres que vous avez donnés s'appliquent donc exactement de la même manière pour le Département. En revanche, il n'y a pas eu d'augmentation des taux au niveau de la commune, il y a eu une augmentation de 12 % sur le mandat qui s'achève actuellement des taux départementaux. Si on doit comparer, on doit donc comparer 12 % à 0, voilà ce que nous devons comparer et je suis désolé de vous dire, peut-être qu'ils ne viennent pas vous voir et cela, c'est fort dommage parce que je trouve que ce serait quand même légitime qu'ils viennent voir ceux qui sont la cause de l'augmentation de leurs impôts, les Pessacais, pas tous les jours, pas tous les Pessacais, mais sont venus me voir régulièrement au moment où vous avez voté ces taux-là pour dire qu'il y avait une augmentation forte sur la fiche d'imposition et c'étaient les taux d'imposition du Département qui effectivement expliquaient cette hausse et pas ceux de la commune, c'est un fait et les faits sont têtus. Je ne saute pas comme un cabri sur mon siège en disant cela, je me contente de répéter la réalité.

D'autre part, j'ai trouvé un peu limite pour tout vous dire, M. SAINT-PASTEUR, la forme de mépris avec laquelle vous traitez les dossiers que nous présentons au titre du plan de relance. Je trouve que cela ne fait pas justice à l'investissement qui a été celui des fonctionnaires qui ont travaillé sur le sujet et l'investissement également des élus qui y ont contribué et je pense que dans ce cadre-là parce que vous avez dit que c'était presque négligeable ou marginal ce que nous pouvions présenter, je ne pense pas que ce soit le cas, je pense que c'est important. Je pense que remplacer des menuiseries, remplacer des huisseries, travailler sur l'isolation, ce sont des travaux qui sont peut-être individuellement modestes, mais qui globalement contribuent à l'amélioration de la performance, je l'ai exposé tout à l'heure et je ne considère pas avec dédain ce travail-là qui me semble essentiel, c'est un travail du quotidien qui se voit peut-être moins que des grandes constructions et on avait eu l'occasion de dire régulièrement que les majorités précédentes ne s'étaient pas beaucoup préoccupées du fonctionnement et de l'entretien des bâtiments publics et c'est bien la raison pour laquelle aujourd'hui on est obligé de faire ce travail qui est un travail peut-être un peu moins visible, dont on peut tirer peut-être un peu moins d'orgueil, mais qui me semble essentiel pour le confort et encore une fois de notre responsabilité en matière écologique.

Sur le fait que vous avez dit, alors là aussi je vais reprendre un certain nombre d'éléments, qu'il n'y avait pas d'ambition sociale de la Ville, que nous n'avions pas mis le paquet sur la solidarité. L'opposition politique explique peut-être parfois des cécités dans la perception de la réalité, mais là, je trouve que vous avez singulièrement des œillères ou alors que vous avez été frappé par un aveuglement subi sur l'année 2020. Les colos apprenantes, le système que nous avons mis en place, j'en rappelais tout à l'heure le montant, ce n'est pas une opération de solidarité, non, cela ne l'est absolument pas ! Le fait d'avoir assuré la gratuité des repas dans les écoles pour la moitié des familles les plus modestes de la Ville, ce n'est pas une opération de solidarité qui n'existait pas auparavant, ce n'est pas un effort ! Le fait d'avoir augmenté le portage des repas de près de moitié, de 50 %, il y avait 4 tournées, il y a 6 tournées aujourd'hui, elles sont maintenues d'ailleurs, ce n'est rien, cela n'existe pas ! Le fait d'avoir accentué l'accueil parascolaire et notamment les accueils d'été, cela n'est rien, ce n'est pas pour la solidarité ! Le fait de ne pas avoir augmenté les tarifs de l'ensemble des prestations que nous offrons aux Pessacais, aux familles pessacaises depuis 4 ans, tout cela ne vaut rien ! Tout cela, cela n'est rien, il n'y a pas d'effort de solidarité de la Ville de Pessac ! Je trouve quand même que c'est très exagéré pour ne pas dire autre chose. Non, ce n'est pas exactement ce que vous avez dit, vous avez dit qu'on n'avait rien fait sur la solidarité, qu'on aurait pu faire plus, je trouve que nous avons fait beaucoup, je ne pense pas que nos ambitions aient été modestes. Encore une fois, c'est une succession de mesures, mais que

je trouve plutôt réussie et au bénéfice des Pessacais et notamment des plus modestes. Sur le dernier aspect, vous nous reprochez sur le quartier de la Châtaigneraie de mettre l'accent sur l'augmentation des moyens de police municipale et pas les actions de prévention, c'est ce que vous venez de dire ou alors vraiment j'ai très mal entendu, pourtant je vous écoute attentivement, vous dites cela et je vous ai dit lors du dernier Conseil Municipal qu'Action Jeunesse, le club de prévention, financé exclusivement par le Département n'avait pas pu être suffisamment présent, vous m'avez dit : « vous méprisez l'action des salariés d'Action Jeunesse », pas du tout j'ai dit que je reconnaissais qu'il n'y avait pas suffisamment d'actions sur le terrain et pourquoi ? Nous avons eu des explications depuis, les demandes qu'Action Jeunesse formule auprès du Département pour augmenter les moyens qui pourraient être mis sur place sont systématiquement refusées au motif que le Département ne devrait se préoccuper que de la ruralité. En matière de prévention de la délinquance, je suis désolé, mais la Ville de Pessac n'est pas rurale, en tout cas pas la totalité de la Ville de Pessac et pas le quartier de la Châtaigneraie-Arago, mais nécessiterait bien un appui, un soutien de la part du Département sur le champ de la prévention et là où on a un peu moins d'agents présents en permanence, si on pouvait en avoir, voire 3 qui seraient présents sur la Châtaigneraie-Arago, je pense que les choses seraient bien et iraient dans le sens que vous prétendez promouvoir parce que vous avez toujours le verbe haut, mais l'action toujours en retrait et sur le Département, c'est ce que nous voyons, à part pour augmenter les impôts, le Département n'est jamais présent. Cela, nous l'avons vu, nous l'avons vu notamment sur les aspects sportifs dont on parlait la dernière fois où on dépose un dossier en avril et en novembre, on nous dit qu'il sera examiné au début de l'année suivante ce qui fait qu'on a loupé la fenêtre et que du coup sur l'année 2021 on n'aura pas 2 équipements finançables au titre du règlement d'intervention que vous-même, vous avez voté et que vous-même, vous vous êtes chargé d'appliquer en tant qu'élus du Département et pourtant vous privez les Pessacais et cela, ce n'est rien. Excusez-moi, mais il y a des moments où la mauvaise foi me fait un peu bondir.

Pour finir maintenant sur une partie plus apaisée, je voudrais quand même partagé qui je pense, est là aussi de nous remplir d'une forme de fierté et encore une fois, ce n'est pas moi tout seul, c'est l'ensemble des élus que j'associe y compris les élus de la minorité, les élus de l'opposition à ce travail-là, c'est lorsque la Ville de Pessac est à l'honneur et je ne suis pas un très fidèle spectateur ou téléspectateur du journal de 13 heures et pourtant, il est arrivé jusqu'à moi qu'il y a de cela une dizaine de jours, le journal de 13 heures de TF1 a fait l'écho d'une performance soulignée par l'Argus des communes sur les villes les plus économes de France et nous sommes la 4^{ème} Ville la plus économe de France. Nous ne sommes pas premiers, mais nous sommes 4^{ème} et je trouve que ce n'est quand même pas mal, les premières, je ne résiste pas au plaisir de vous les donner, c'est Cholet, Brest et Quimper, tout cela est sur l'ouest, on va dire qu'il y a sans doute une influence océanique, mais la Ville de Pessac est quand même 4^{ème} et quand on regarde les chiffres, on voit qu'on est quand même loin devant le gros du peloton en termes de modicité, de modestie de nos moyens de fonctionnement et de sobriété dans le fonctionnement de la Ville. Tout cela, ce sont donc des éléments, ce n'est pas moi qui le dit, c'est la presse y compris nationale et c'est sur une étude dont on va espérer qu'elle est sérieuse, 4^{ème} Ville la plus économe de France ; je voulais donc quand même le faire partager parce que c'est aussi le fruit de ce compte administratif, c'est le fruit des comptes administratifs précédents, c'est le fruit de ce travail qui a été mené depuis de nombreuses années, qui est très efficace et qui porte aujourd'hui une forme de fierté pour la Ville de Pessac. Je tiens d'ailleurs à ce titre et j'en terminerai par-là, par des remerciements, je remercie bien sûr les élus et les services, je voudrais quand même adresser des remerciements tout particuliers à Marie-Caroline VERMAUT et à Vincent MAROT qui sont ici et qui ont un travail déterminant dans le suivi des comptes, dans la réalisation des documents budgétaires, dans tout ce qui concerne le fait d'apporter l'information sincère et la plus directement accessible, parce que je pense que la démocratie ne justifie pas simplement d'être exhaustif, elle justifie également de se mettre à la portée de tous et tout le monde n'est pas comptable, tout le monde n'est pas financier, il n'est pas forcément facile de pouvoir rentrer dans ces chiffres, dans ces modes de fonctionnement qui sont spécifiques,

qui sont essentiels parce qu'on voit bien que d'une manière ou d'une autre, tout se traduit par de l'argent et aujourd'hui on a notamment pu le faire. On me dit donc que techniquement il nous faut voter le compte de gestion avant le compte administratif, alors puisqu'on doit le faire, on va le faire, on va voter le compte de gestion, c'est une formalité et nous remettons à dans quelques minutes le vote du compte administratif, nous serons donc comme cela parfaitement dans l'ordre et dans la règle. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : « *M. le Maire, je vous ai trouvé très agacé, si vous êtes aussi sûr de vos politiques, il ne faut pas s'emporter de la sorte. Je vais réagir de la même façon par rapport à la caricature qui a été la vôtre, je n'ai exprimé aucun dédain par rapport au travail des services concernant le plan de relance, j'ai félicité leur travail au moment où nous avons abordé en début de ce Conseil Municipal le plan de relance. Après, ils sont un peu comme des chercheurs d'or dans la rivière, s'il n'y a pas beaucoup d'or à trouver dans la rivière, ils peuvent tamiser, ils peuvent tamiser, ils ne vont pas trouver. Comprenez qu'on exprime une frustration lorsque dans un programme municipal qui a été le nôtre, on avait comme stratégie un grand plan de relance autour de la rénovation thermique des bâtiments qui aurait parfaitement fait écho au plan de relance et aux possibilités d'émargement du Gouvernement, cela aurait été certainement plus vertueux, on ne le sait pas, nous n'avons pas gagné les élections. En tout cas, je peux avoir une frustration par rapport à cela. Ensuite, je n'ai pas été dans la caricature vis-à-vis de l'action qui a été menée, je ne dis pas que rien n'a été fait, je l'ai précisé, je pense qu'il aurait fallu aller plus fort parce que les incidences d'un point de vue social, elles ne sont pas forcément visibles à court terme, mais elles sont massives et désolé de ne pas être en admiration devant tout ce que vous faites et d'avoir un regard critique sur les politiques publiques que vous portez, que vous développez. Oui, nous avons l'ambition d'être plus solidaires à travers ce que nous proposons ou d'être plus vertueux sur la question de la transition écologique. Voilà, nous ne sommes pas d'accord, c'est peut-être pour cela que nous ne siégeons pas dans la majorité aujourd'hui. »*

Monsieur le Maire répond : « *Très bien. Je préfère des propos un peu plus nuancés comme ceux que vous venez de tenir, j'insiste quand même sur un élément, c'est qu'un plan de rénovation thermique des bâtiments à réaliser entre décembre 2021 et décembre 2022, je suis preneur des propositions que vous auriez faites pour que cela soit réalisable dans ce laps de temps qui nous est offert parce que là, on ne peut pas faire de gros travaux dans ce laps de temps, mais dont acte, je vais moi aussi faire un pas vers vous et je serais tout à fait intéressé, même si la fenêtre est fermée à partir du 31 mars, par les propositions que vous auriez faites pour l'année et je vous démontrerai certainement qu'il n'y avait pas pour l'orpailleur amateur que vous êtes de grosses pépites à récupérer dans la rivière. Nous suspendons donc la partie compte administratif, nous avons fait la présentation, mais nous ferons le vote après.*

Pour le compte administratif, nous allons passer au vote et là, je sors et transmets la présidence de la séance à Mme la première Adjointe. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame PAVONE** qui déclare : « *Un compte administratif qui pointe l'impact du Covid qui n'est pas négligeable, en effet, mais qui démontre un effort de gestion et une maîtrise des dépenses comme l'a dit M. le Maire. Je vais donc soumettre à votre approbation le compte administratif qui a été décrit tout à l'heure. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Merci beaucoup, nous allons pouvoir aller chercher M. le Maire, mais nous continuons avec la délibération n° 5. »*

Après avoir constaté le retrait de Monsieur le Maire au moment du vote, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le Compte administratif 2020 et de constater la parfaite concordance des résultats avec ceux du Compte de Gestion,
- d'arrêter les dépenses et recettes de l'exercice exécutées en 2020 aux montants suivants

pour le budget principal et ses budgets annexes.

Mmes CURVALE, BRIDIER, CHAINEAUD, CARDINAL, TOURNEPICHE, CAZAUX et MM. SAINT-PASTEUR, MESSE, RISTIC, CERNIER, NOUHOU et TERRET votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

Aff n° DEL2021_071 : Exercice 2020 – Affectation du résultat de fonctionnement relatif au Budget principal

Monsieur ORUC donne la parole à **Madame GRONDIN** qui déclare : « Conformément aux règles budgétaires, il s'agit à présent de procéder à l'affectation du résultat constaté lors du compte administratif 2020. Pour que cela soit plus visible, nous vous proposons le tableau synthétique suivant : tout d'abord en fonctionnement, le résultat de l'exercice est de 7,9 millions d'euros, ce sont donc les dépenses moins les recettes. En additionnant le résultat reporté 2019 de 5,6 millions d'euros, on obtient un résultat de fonctionnement cumulé de 13,5 millions d'euros, ce que l'on appelle le résultat de clôture à affecter. Concernant le résultat d'investissement, celui-ci affiche un déficit de 5,7 millions d'euros, donc toujours les dépenses moins les recettes. En additionnant le résultat reporté 2019, soit l'excédent de 1,4 million d'euros, on obtient un déficit de 4,3 millions d'euros. Il convient de financer en priorité les restes à réaliser, c'est-à-dire les dépenses engagées et non mandatées fin 2020 qui présentent un déficit de 2,6 millions d'euros, on avait 4,5 millions en dépenses et 1,9 million en recettes. En additionnant le déficit des recettes à réaliser plus le déficit cumulé fin 2020 en investissement de 4,3 millions d'euros, on obtient donc un besoin de financement de 6,9 millions d'euros. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, le résultat constaté 2020 soit les 13,5 millions d'euros doit être affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Aussi, il vous est proposé de déduire 6,9 millions d'euros des 13,5 millions d'euros pour l'affecter à la couverture du besoin de financement, donc à la section d'investissement et d'affecter le reste, soit 6,6 millions d'euros, pour équilibrer la section de fonctionnement en 2021. »

Madame PAVONE déclare : « Merci, Mme GRONDIN. Avez-vous des questions ? Tout est donc clair, je vous propose de mettre au vote. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Unanimité, merci. »

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme indiqué dans la délibération.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021_072 : Exercice 2021 – Budget Primitif – Examen et adoption

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame GRONDIN** qui déclare : « Je tiens avant de vous présenter le budget primitif 2021 à revenir sur la demande qui a été faite de présenter un état annuel des indemnités des élus. Je suis au regret de vous dire que nous ne l'avons pas ici en l'état, cet état récapitulatif de l'ensemble des indemnités perçues par les élus aurait dû être présenté lors de ce BP, c'est une nouveauté. C'est une information à communiquer, il n'y a pas de délibération sur cet état et il n'y a pas non plus de sanction si on ne le présente pas. Cependant, ce que je peux vous dire, c'est que les dépenses constatées en 2020 concernant les indemnités d'élus se montent à 525 000 euros, le BP 2021 les présentera à hauteur de 570 000 euros et ce qu'on vous propose, c'est de vous transférer juste après le Conseil Municipal le détail puisque nous devons vous fournir une liste nominative. Je vous remercie.

Nous allons passer au budget primitif 2021, c'est le 1^{er} budget primitif de cette nouvelle mandature. Pas de chance, il va y avoir encore beaucoup de chiffres, mais je vais essayer de le rendre un peu plus dynamique. Ce budget primitif 2021, 1^{er} budget de la mandature, ce sera 102,5 millions d'euros pour ce 1^{er} budget qui compte 75,7 millions d'euros de dépenses de fonctionnement et 26,8 millions d'euros de dépenses d'investissement. Ce sera l'occasion également de vous présenter pour la 1^{ère} fois un plan pluriannuel d'investissement pour ce mandat avec une cible de 100 millions d'euros de dépenses d'équipement.

Ce budget s'inscrit dans un contexte particulier de crise sanitaire qui perdure et aux conséquences multiples, c'est pourquoi pour ce budget nous maintenons nos ambitions que ce soit en fonctionnement ou en investissement afin de soutenir nos acteurs locaux et offrir des services et des équipements publics de qualité, et ce, en étant vigilants bien entendu à la situation financière de la Ville.

Le budget primitif s'est construit autour de nos 4 axes prioritaires qui sont, pour rappel : réussir la transition écologique, garantir la sécurité et la tranquillité publique, favoriser l'égalité des chances et la cohésion sociale et enfin promouvoir l'activité. Concernant la section de fonctionnement, les dépenses réelles s'élèvent à hauteur de 63,6 millions d'euros, c'est-à-dire hors mouvements d'ordre et les recettes réelles à 68 millions d'euros. Concernant la section d'investissement, les dépenses réelles s'élèvent à 21,4 millions d'euros et les recettes réelles sont de 5,9 millions d'euros hors emprunts. Si on entre un peu plus dans le détail des dépenses réelles de fonctionnement, on constate que les dépenses de personnel affichent l'augmentation la plus forte : environ 3 % par rapport aux crédits ouverts 2020, crédits ouverts ce sont le BP 2020 plus le BS, pour atteindre les 30,6 millions d'euros alors que les autres postes de dépenses sont plus ou moins stables. L'augmentation des charges de personnel, on en a déjà parlé, correspond notamment au recrutement de policiers municipaux supplémentaires, mais aussi à la création d'une direction dédiée à la concertation et à la relation à l'utilisateur. Pour les autres postes de dépenses, on note 12,3 millions d'euros pour les charges générales, 10,6 millions d'euros pour les atténuations de produits, 9,6 millions d'euros pour les charges de gestion courante et 0,5 million d'euros pour les autres charges. Au total, les dépenses réelles de fonctionnement du BP 2021 sont en augmentation de 1,5 % par rapport aux crédits ouverts 2020, soit une augmentation très mesurée qui garantit en fait une maîtrise de nos dépenses malgré les charges supplémentaires liées à la pandémie dont nous avons parlé tout à l'heure et le déploiement de nouveaux services à la population.

Concernant les recettes réelles de fonctionnement, elles sont en augmentation de + 1,3 % par rapport aux crédits ouverts 2020. Nous en avons déjà parlé, les produits de la fiscalité s'élèvent à 53,2 millions d'euros, soit une augmentation de 2,5 % par rapport aux crédits ouverts 2020 alors même que la Ville n'a pas augmenté ses taux d'imposition, cette augmentation s'explique comme nous l'avons dit par la dynamique des bases. Les dotations et subventions sont en augmentation de 3,7 % par rapport aux crédits ouverts 2020, cette augmentation s'explique essentiellement par un jeu d'écritures comptables de transferts de produits entre 2 chapitres : le 74 et le 73, c'est tout ce qui concerne les compensations de l'État suite à la réforme fiscale de la taxe d'habitation et à l'exonération de 50 % des valeurs locatives. Les produits de services sont en baisse de 24 % par rapport aux crédits ouverts 2020, cela s'explique toujours par les contraintes de la crise sanitaire qui pèsent sur l'organisation de nos animations qu'elles soient culturelles, sportives, les réductions liées également aux redevances d'occupation du domaine public et également la redevance de stationnement et également aussi par le fait que la Ville a décidé pour la 4^{ème} année consécutive de ne pas revaloriser les tarifs à l'utilisateur. Pour finir, les autres produits en légère augmentation s'élèvent à 1,1 million d'euros. Au final, le budget primitif 2021 présente des recettes de fonctionnement sans augmentation des taux d'imposition et sans revalorisation des tarifs à l'utilisateur.

Pour les dépenses réelles d'investissement, elles sont composées des dépenses d'équipement à hauteur de 15,5 millions d'euros, des restes à réaliser 2020 à hauteur de 4,5 millions d'euros, il s'agit pour l'essentiel de travaux qui ont été décalés en raison de la pandémie et le remboursement de l'emprunt à hauteur de 1,3 million d'euros. On constate une

augmentation des dépenses réelles d'investissement de 12 % par rapport aux crédits ouverts 2020 hors reports, ce qui marque notre volonté de mener une politique d'investissement ambitieuse malgré les incertitudes de la crise. Comment allons-nous financer cela ? Les recettes d'investissement sont composées des dotations et subventions à hauteur de 4 millions d'euros et des restes à réaliser pour un montant de 1,9 million d'euros. Comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, seules les subventions notifiées ont été inscrites et au regard des dossiers de demandes de subvention que nous sommes en train de déposer actuellement auprès des institutions, de nouvelles subventions viendront compléter cette ligne en cours d'année. Nous avons également les 1,9 million de restes à réaliser, nous avons reporté les dépenses, nous reportons également les recettes. Si on compare aux crédits ouverts 2020, on note une augmentation de 39 % sur le BP 2021. Ces recettes ne couvrent pas la totalité de nos dépenses, c'est pourquoi nous allons regarder notre capacité d'autofinancement. Celle-ci se compose de l'épargne brute, l'épargne brute est un des soldes de gestion intermédiaire qui permet d'apprécier la santé financière d'une collectivité, il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement, soit l'excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles de fonctionnement, qui s'élève ici à 4,4 millions d'euros. Donc à cet excédent, on rajoute le résultat positif reporté de 2020, ce dont nous avons parlé précédemment, d'un montant de 6,6 millions d'euros ce qui nous donne un autofinancement total de 11 millions d'euros. À ce montant, nous soustrayons le résultat négatif des mouvements d'ordres qui sont de 1,3 million d'euros ce qui nous donne un excédent total de 9,7 millions d'euros qu'il faudra virer de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour financer nos dépenses d'équipement.

Pour équilibrer notre budget primitif 2021, nous prévoyons à ce stade d'emprunter 1,9 million d'euros ce qui représente à peine 7 % de la totalité des recettes d'investissement. À noter que ce montant risque de diminuer en cours d'année avec l'entrée de nouvelles recettes telles que les subventions. Ce que nous pouvons dire, c'est que notre gestion rigoureuse et maîtrisée particulièrement sur les dépenses de fonctionnement comme nous l'avons vu lors du compte administratif nous permet de dégager une capacité de financement qui limite ainsi notre recours à l'emprunt. Si on regarde la dette communale, l'encours de dette est faible et nos ratios financiers performants ce qui nous permet de maintenir nos marges de manœuvre et de pouvoir investir sans endetter les générations futures. Pour rappel, la dette prévisionnelle par habitant en 2020 sera projetée à 214 euros, elle baisse encore un tout petit peu, c'est l'effet avec l'évolution de la population, du nombre d'habitants, alors qu'au niveau national, comme nous l'avons vu, cette dette dépasse les 1 400 euros et notre capacité de désendettement reste toujours inférieure à 2 ans. De plus, les taux d'emprunt sont bas ce qui limitera nos charges financières, nous pouvons donc dire que tous nos voyants financiers sont au vert.

Nous allons passer à la présentation des grands équilibres du budget primitif 2021, c'est en quelque sorte la synthèse du budget primitif. On retrouve donc les dépenses réelles de fonctionnement, d'investissement, les recettes réelles, cela vous permet de voir les modalités d'équilibre de votre budget, notre autofinancement de 9,7 millions qui passe au niveau de l'investissement pour financer nos dépenses d'équipement et les mouvements d'ordres ainsi que les résultats affectés.

En conclusion, ce que nous pouvons en retenir, c'est que malgré ce contexte de crise qui perdure, notre budget 2021 reste ambitieux avec 102,5 millions de dépenses. Nous confirmons ainsi nos engagements que ce soit en termes de projets de services et de soutien à nos nombreux acteurs locaux et aux plus vulnérables, notre bonne santé financière et notre gestion rigoureuse nous permettent d'investir tout en préservant l'avenir et surtout sans augmenter les taux d'imposition, mais également sans augmenter les tarifs à l'usager. Ce budget construit dans le respect de notre prospective financière qui nous avait été présentée lors du débat d'orientations budgétaires nous permet comme l'a dit M. le Maire d'envisager sereinement ce nouveau mandat et de porter également un programme pluriannuel d'investissement ambitieux dont je vais vous parler à présent.

Le plan pluriannuel d'investissement, couramment appelé le PPI, une nouveauté dans ce mandat, qu'est-ce ? Je tenais tout d'abord à préciser qu'il n'y a aucune obligation juridique

à présenter ce PPI, nous avons souhaité élaborer ce PPI dans un souci de bonne gestion et de transparence. Ce PPI est la traduction de l'ensemble de nos projets d'investissement sur le mandat, c'est en quelque sorte la traduction opérationnelle de notre programme politique, il permet d'exprimer de manière exhaustive l'ensemble de nos projets d'investissement, leur découpage dans le temps, mais également de mesurer la faisabilité des actions souhaitées au regard des capacités financières de la collectivité. C'est donc un outil de programmation, de prospective, de pilotage qui donne une vision globale des dépenses d'équipement sur le mandat et qui est lisible de tous, aussi bien de vous les élus, des services et des habitants. Je tiens à attirer votre attention sur le fait que c'est un outil évolutif qui sera mis à jour tous les ans. En effet, il doit être actualisé chaque année en fonction de l'évolution de notre environnement, qu'il soit économique, juridique ou technique, ce n'est pas un outil figé, ce point est important parce que je pense que nous en reparlerons l'année prochaine. Que trouve-t-on dans ce PPI ? Nous avons construit le PPI autour de 7 grandes thématiques qui sont : la nature – cadre de vie, énergie – climat, enfance – jeunesse – culture, sports, proximité – participation – sécurité, équipement courant foncier et le numérique. Le total des opérations identifiées et chiffrées s'élève à 130 millions d'euros pour une cible de 100 millions d'euros de dépenses d'équipement sur le mandat. On sait que dans la conduite de projets, nous devons faire face à des aléas qui font que certains projets ne peuvent pas aboutir et également que le taux de réalisation chaque année est rarement de 100 %, c'est pourquoi volontairement le montant total est supérieur à la cible. Comment est présenté notre PPI ? Vous avez normalement tous reçu le document avec la convocation du Conseil Municipal, nous ne voyons pas très bien sur la diapositive, en gros dans la 1^{ère} colonne vous avez la thématique, dont les 7 thématiques dont je vous ai parlé. Dans la 2^{ème} colonne, vous avez le libellé du projet, c'est-à-dire l'ensemble des opérations concernant cette thématique, on y retrouve aussi bien des projets d'équipement comme la piscine de Cazalet, l'école Georges Leygues, que des opérations récurrentes comme la rénovation des écoles, la maintenance de nos équipements, le numérique. Puis dans les colonnes suivantes, vous avez la répartition des coûts sur les différentes années de 2021 à 2026 et enfin dans la dernière colonne, vous avez le montant total pour chaque opération. Comme vous pouvez vous en douter, cela a nécessité un travail important des services, je remercie donc de nouveau Marie-Caroline VERMAUT et Vincent MAROT et bien sûr toutes leurs équipes et les services de la Ville parce qu'il a fallu pouvoir chiffrer au mieux l'ensemble des projets en fonction de leur degré de maturité. Certaines enveloppes budgétaires seront nécessairement revues, ajustées au fur et à mesure de l'avancée du dossier puisque, qu'on soit à l'étude faisabilité, à la programmation, aux études techniques, au lancement de la consultation des marchés, les coûts peuvent évoluer. Ce PPI nous permet également d'avoir une répartition annuelle sur l'ensemble du mandat, nous pouvons voir sur le graphique suivant, seront inscrits au budget primitif 2021, 19,8 millions d'euros de dépenses d'équipement. En 2022, l'estimation prévisionnelle est de 16,4 millions d'euros, en 2023 : 27,9 millions d'euros, en 2024 : 35,1 millions d'euros, en 2025 : 19,1 millions d'euros et en 2026 : 12,1 millions d'euros, il n'y a pas les mouvements d'ordre dans ces dépenses. C'est en cela que le PPI constitue un véritable outil de pilotage financier puisqu'il nous permet d'anticiper et d'avoir cette visibilité sur les années suivantes.

Nous avons également souhaité aller plus loin avec ce PPI en initiant une démarche vertueuse et innovante en procédant à l'évaluation de l'impact de nos investissements sur l'environnement. Je vous propose de vous expliquer la démarche, tout d'abord un petit mot d'introduction : la pandémie de la Covid-19 a été en quelque sorte une sonnette d'alarme pour le monde entier, la crise sanitaire que nous traversons a mis en exergue au-delà de l'urgence climatique, l'urgence sociale, la transition écologique, l'inclusion, la lutte contre les inégalités, tous ces enjeux sont interdépendants et doivent être traités simultanément. Aussi, nous avons décidé d'initier une démarche innovante et spécifique à Pessac en mettant en place une grille d'analyse du PPI sous le prisme des enjeux du développement durable, l'objectif est de mesurer l'impact de nos choix d'investissement sur l'ensemble de nos politiques publiques. Vous me direz sûrement : alors pourquoi ne travaillons-nous pas sur un budget climat ? Je vous répondrai que nous souhaitons faire plus que le budget climat. En

effet, le budget climat, comme vous le savez, et si on veut être exact est plutôt l'évaluation climat du budget, est une expérimentation actuellement lancée sur quelques grandes métropoles et l'Île-de-France, 5 collectivités au total, cela consiste à identifier dans leur budget les dépenses ayant un impact défavorable, favorable ou neutre sur le climat ; cette analyse est forte intéressante bien entendu, mais se limite par contre seulement à certains aspects environnementaux comme les émissions de gaz à effet de serre et passe sous silence les autres enjeux environnementaux que sont par exemple l'eau, la biodiversité et plus largement les enjeux sociaux, des enjeux qui nous semblent indispensables à prendre en compte dans une telle évaluation parce qu'ils font partie intégrante de nos politiques publiques au quotidien. C'est pourquoi nous avons décidé de créer notre propre référentiel pour mettre en lumière les dépenses d'investissement ayant un impact significatif, suffisant ou insuffisant sur les enjeux du développement durable et mettre en place des trajectoires de progrès tout au long du mandat.

Quelle méthode avons-nous construite ? Pour construire cette méthode, nous avons fait appel à l'AFNOR, je pense que vous connaissez sûrement cet organisme qui est reconnu, qui élabore des normes, mais aussi qui accompagne depuis plus de 20 ans les services publics dans leur quête d'impacts, de performance et de qualité auprès des citoyens. Les services de la Ville ont donc collaboré avec l'AFNOR pour définir une méthode d'analyse couvrant l'intégralité des enjeux de développement durable et construire ainsi un référentiel pessacais. Il a été décidé de s'adosser à un référentiel universel et reconnu qui est l'agenda 2030 et ses 17 objectifs de développement durable, qu'on appelle ODD, cet agenda fixe ODD par ODD des cibles précises à atteindre à l'horizon 2030, soit 169 cibles et comme à Pessac, nous ne partons pas de 0 sur ces questions puisque comme chacun le sait, la Ville a déjà élaboré son agenda des solutions durables avec ses 23 ambitions et ses 4 finalités, la méthode consiste à agréer les 17 ODD autour des 4 finalités pessacaises et cela donne le référentiel suivant : nous avons sur ce schéma, nous avons la répartition des 17 ODD sur les 4 finalités pessacaises qui sont : le mieux vivre la Ville ensemble, le climat, la nature et la biodiversité et les modes de production et de consommation responsable. Concernant la finalité mieux vivre la Ville ensemble, pour rappel, nous sommes sur des enjeux de bien-être, d'épanouissement des personnes, de cohésion sociale, mais aussi de solidarité entre territoires et générations. On va naturellement retrouver l'ODD 1 : pas de pauvreté, la 4 : éducation de qualité, l'objectif de développement 5 : égalité entre les sexes, l'ODD 8 : travail décent et croissance économique, l'ODD 10 : inégalités réduites, l'ODD 11 : Ville et communauté durable et l'ODD 16 : paix, justice et institutions efficaces. Concernant la finalité climat, la lutte contre les changements climatiques en limitant les émissions de gaz à effet de serre, on retrouve tout naturellement l'ODD 7 qui est énergie propre, l'ODD 13 : les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques. On arrive à la finalité nature et biodiversité avec l'ODD 6 : l'eau propre et assainissement, l'ODD 14 : la vie aquatique, l'ODD 15 : la vie terrestre. Pour finir, la finalité mode de production et consommation responsable, c'est tout ce qui favorise le progrès social, la lutte contre la pollution, on retrouve l'ODD 2 qui est la faim, l'ODD 3 qui est la bonne santé et le bien-être et l'ODD 12 : la consommation et production durable. L'ODD 17 qui concerne les partenariats pour la réalisation des objectifs est un ODD transversal que nous retrouvons sur les 4 finalités. L'évaluation de notre PPI vise à qualifier nos dépenses d'équipement sur les 4 finalités du référentiel pessacais. Comment avons-nous procédé pour l'analyse d'impacts ? Nous avons travaillé, comme je l'ai dit, avec l'AFNOR qui nous a apporté son expertise et qui a animé des groupes de travail avec les référents des projets PPI, chaque ligne du PPI a été passée au crible des 17 ODD afin d'identifier pour chacune d'elles les pratiques pertinentes, adaptées ou pas, puis une synthèse a été faite au regard des 4 finalités de l'agenda des solutions durables pessacaises. Sur cette diapo, on peut avoir une idée de la démarche. Comme je vous l'ai dit, chaque ligne du PPI a été analysée au regard des 17 ODD qui sont articulés autour des 169 cibles et pour laquelle une cotation a été fixée de 0 à 3, 0 si la cible n'est pas concernée par ce projet, 1 si la cible est concernée, mais pas abordée, 2 si la cible est concernée et particulièrement abordée et 3 si la cible est concernée et complètement abordée ce qui nous donne le graphique suivant pour chaque ligne du PPI. Vous avez sur

l'axe des ordonnées les 17 ODD et sur l'axe des abscisses la cotation de 0 à 3. Chaque ligne du PPI a eu son profil qui nous a permis de dégager les sources de satisfaction. Quand on dit : « sources de satisfaction », ce sont les ODD ayant une cotation entre 2 et 3, les engagements à consolider sont les ODD entre 1 et 2 et les actions de progrès sont les ODD qui ont une cotation entre 0 et 1. Nous avons comptabilisé l'ensemble des résultats des lignes pour obtenir une évaluation globale du PPI rapportée aux 4 finalités. Le graphique que vous voyez avec les ODD et la cotation, c'est en fait le résultat de la cotation de l'ensemble des ODD pour le PPI, on a globalisé l'ensemble des lignes et on obtient cette cotation. On arrive du coup à la diapo suivante qui présente les résultats de l'analyse de l'ensemble du PPI, on a des résultats qui sont très encourageants, on a pu identifier les ODD sur lesquels notre impact est plus ou moins important. Ce que nous pouvons noter : des sources de satisfaction concernant les ODD 4 : éducation, 6 : eau – assainissement, 7 : énergie propre, 11 : Ville durable, 13 : lutte contre les changements climatiques, 15 : vie terrestre et 16 : paix, justice, institutions efficaces ; des engagements à consolider avec les ODD 1 : pauvreté, 3 : santé, 4 : travail et la croissance, 10 : réduction des inégalités, 12 : consommation, production durable, 14 : vie aquatique et 17 : partenariat et des axes de progrès avec les ODD 2 : des actions contre la faim, 5 : égalité entre les sexes et 9 : industries et innovations. Si on ramène ces résultats aux 4 finalités pessacaises, on obtient les notes suivantes : pour la finalité mieux vivre la vie ensemble, on obtient une note de 12,93/20, pour le climat une note de 15/20, pour la nature et la biodiversité une note de 14/20 et pour les modes de production et de consommation responsable une note de 10,87/20. Ce qui en ressort, c'est que la finalité climat et la finalité nature – biodiversité obtiennent les meilleures notes.

En conclusion, ce que l'on peut dire, c'est que ces résultats obtenus ne sont pas représentatifs de l'ensemble de nos politiques publiques. En effet, le périmètre de l'analyse a été restreint aux seules dépenses d'investissement qui ne prend pas en compte donc les dépenses de fonctionnement. Cela se voit d'ailleurs dans les résultats obtenus dans la note concernant plus ou moins tout ce qui tourne autour des enjeux sociaux qui est plutôt basse puisque ces enjeux sont principalement impactés par des dépenses de fonctionnement. Cette évaluation doit nous permettre d'améliorer nos pratiques en intégrant dans chaque projet des méthodes plus vertueuses par un questionnement adapté et de gérer l'ensemble de ces impacts tant positifs que négatifs. L'analyse effectuée a été faite sur l'état actuel connu ou voulu du projet, le niveau d'avancement des projets comme vous le savez est très disparate puisque nous allons de l'avant-projet à de la finalisation de projet ce qui nous permet d'identifier les marges et les leviers de progression et ainsi mettre en place des mesures d'adaptation, c'est pourquoi cette évaluation sera également actualisée chaque année comme le PPI. L'application de cette méthode au budget de fonctionnement permettra une appréciation plus précise de nos politiques publiques, c'est ce vers quoi nous allons tendre au fil de ce mandat.

En conclusion, je peux dire que cette démarche est aujourd'hui unique et a nécessité un travail colossal dans des délais courts pour pouvoir vous présenter ces résultats ce soir. Le travail bien entendu n'est pas fini et doit continuer et je remercie de nouveau les services sans qui ce travail n'aurait pas pu être fait, leur investissement dans cette nouvelle démarche qui n'est pas simple et également l'accompagnement de l'AFNOR. Je remercie donc tout le monde et je vous remercie pour votre écoute, je vais laisser la parole à mes collègues pour la suite de la présentation. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur LANDREAU** qui déclare : « *Il s'agit de présenter un projet parmi d'autres symbolisant l'année 2021 et ce PPI plus largement qui est l'aménagement de la plaine des Arrestieux, peut-être en avez-vous entendu parler. Il s'agit d'un projet qui, dans le cadre d'une concertation, j'y reviendrai, vise plusieurs objectifs, des objectifs évidemment de trame verte et bleue, de contribuer à la préservation et surtout l'amplification sur cette zone de la biodiversité par la création notamment d'une trame bocagère et d'une trame végétale assez importante sur cette zone comme d'ailleurs vous pouvez le voir sur le schéma qui peut être abstrait de loin, mais quand on se rapproche on devine bien effectivement. Pour ceux qui ne le savent pas, les Arrestieux, c'est l'ancienne plaine des sports qui est située à Toctoucau, je le réprécise parce que c'est vrai que c'était*

acquis pour moi, mais avec également les thématiques nature, famille et sports qui sont traitées dans le cadre de cet aménagement. J'ai dit que je revenais sur un point, je ne vais pas être très long, mais notamment sur la méthodologie de concertation qui a été assez innovante en l'occurrence, qui a commencé en 2019 puisqu'au-delà des instances de concertation que nous avons pu faire, type réunions publiques sur Toctoucau courant de l'année 2019, nous avons mis en place une boîte à idées, mais c'est une des premières fois où nous sommes allés jusque-là au sein de la Ville de Pessac, nous avons mis en place un jury citoyen, une petite dizaine de Pessacais et de Toctoucanais en l'occurrence s'étaient portés candidats lors des 2 réunions publiques que nous avons faites et avec eux, il y a eu un travail de coécriture de l'esquisse, puisque c'est comme cela qu'on dit en termes techniques, de l'esquisse de ce projet et c'est vrai que nous avons abouti en début d'année 2021 à la réalisation et à la validation par ces habitants, ce jury citoyen, de cette esquisse qui était en totale adéquation avec les ambitions politiques que nous portons de nature, de cadre de vie pour le quartier de Toctoucau. C'était donc quelque chose à noter et c'est vrai que c'est un événement d'actualité puisque nous présenterons, le jury citoyen lui-même y participera, mais nous présenterons prochainement, à l'air libre en l'occurrence, les résultats de cette concertation dont les travaux pour une 1^{ère} phase, puisque cela sera une démarche phasée dans le temps, la 1^{ère} phase constituera la trame végétale, donc trame verte et bleue, ce sera notre 1^{er} niveau d'investissement, les travaux verront le jour à partir de cet été pour une partie plutôt de terrassement et dès cet hiver pour les travaux de végétalisation. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur MAGES** qui déclare : *« Merci, M. le Maire, mes chers collègues, donc la végétalisation des cours d'école en effet est un projet pour 2021. Rappelons-nous il y a quelques mois le CESEL – Conseil Economique Social Environnemental Local de Pessac – venait nous présenter une délibération contre les îlots de chaleur dans les cours d'école. Passé ce constat et les préconisations du CESEL, la Ville de Pessac a voulu aller plus loin que cette seule lutte contre les îlots de chaleur avec la plantation de quelques arbres et le bitumage de certaines cours d'école. Réfléchir la cour d'école comme un élément d'un projet pédagogique plus global : espace d'apprentissage, sensibilisation à l'environnement, la cour de récréation comme un lieu de vie pour les enfants, un lieu de travail pour les enseignants et les adultes, un espace d'enseignement aux multiples vocations, s'inscrire dans cette démarche globale de développement durable, y rajouter une vision dégenrée de la cour sont des axes très forts. La Ville a également souhaité co-construire et concerter avec les usagers de Joliot Curie élémentaire, car c'est bien là que se fera le projet de la végétalisation des cours d'école en 2021, co-construction de plusieurs ateliers qui ont vu le jour, des ateliers avec le Conseil des enfants, 2 enfants de chaque classe qui se regroupent et qui ont pu rencontrer les faiseurs de cette végétalisation, des ateliers avec les directeurs, les enseignants, les parents d'élèves et les personnels municipaux et ce projet sera développé pendant la phase estivale également pour la mise en place d'arbres qui suivront pendant la période de l'automne. Ce projet, bien sûr cette démarche sera visée à être dupliquée dans les autres cours d'école dans les années qui suivront. »*

Madame PAVONE donne la parole à **Madame BENARD-DENDE** qui déclare : *« Merci. Moi, je vous propose de vous parler du cimetière de Pessac, sujet important qui préoccupe beaucoup de Pessacais, même si je conviens qu'il n'est pas très enthousiasmant à 1^{ère} vue. Je commence par vous donner quelques perspectives générales au sujet du cimetière pour vous dire que sur la dernière mandature, il y avait 2 ambitions, la 1^{ère} qui était de retrouver un environnement propice au recueillement et la 2^{ème} de s'adapter aux nouvelles pratiques funéraires. Beaucoup de choses ont été faites sur la mandature précédente, des travaux d'aménagement paysager, un entretien paysager qui a été organisé, des pratiques qui ont évolué pour devenir plus durables et qui se sont matérialisées par l'obtention du label écojardin et il y avait également l'adaptation aux nouvelles pratiques funéraires avec la construction de 2 columbariums. Je salue le travail qui a été réalisé sur la précédente mandature par les 2 élus qui pilotaient ce sujet avant moi, Benoît GRANGE et*

Jérémy LANDREAU, l'ensemble des services de la Ville et les 3 agents du cimetière qui travaillent au quotidien. Les nouvelles ambitions pour cette mandature, c'est d'abord de finaliser l'aménagement paysager, c'est également de développer notre capacité d'inhumation en caveau et c'est aussi d'adapter à la demande notre offre de columbariums. Pour finaliser l'aménagement paysager, on a une dernière tranche d'aménagement qui va s'achever cette année, qui va permettre de rénover les allées qui restent, de refaire l'esplanade de commémoration, planter de nouveaux arbres et également d'aménager un muséal qui exposera les objets funéraires remarquables historiques qui ont été identifiés sur le cimetière de Pessac. La 2^{ème} ambition, c'est de développer notre capacité d'inhumation en caveau. En effet, depuis plusieurs années, la Ville de Pessac reçoit des demandes de caveau qu'elle ne peut pas honorer parce que nous n'avons pas de réserve foncière et que les concessions actuelles sont toutes des concessions perpétuelles ce qui ne nous permet pas de tourner. Les demandes de caveau sont gérées sur une liste d'attente, cette liste d'attente compte à ce jour 77 noms et aucune concession n'a été attribuée à Pessac depuis plus de 20 ans. Sur le dernier mandat, la Ville a commencé d'engager des démarches pour les reprises de concessions en état d'abandon, ce sont des démarches qui sont complexes parce qu'elles nécessitent plus de 3 ans de procédures réglementaires qui permettent de récupérer les caveaux abandonnés. Accrochez-vous, ces caveaux doivent ensuite être vidés de tous corps, les monuments et le caveau doivent être détruits puis le caveau doit être reconstruit avant d'être proposé aux personnes en demande sous forme de concession trentenaire. Ce point fera l'objet d'une délibération tout à l'heure pour entériner le prestataire et les tarifs. La 3^{ème} ambition sur le cimetière municipal est d'adapter notre offre à la demande de cases de columbarium. En effet, on constate que la pratique de crémation ne cesse de progresser, aujourd'hui nous avons 37 % des funérailles à l'échelle nationale qui sont des inhumations, c'était 10 % en 1994 et quand on interroge les Français, ils sont plus de 51 % à prononcer aujourd'hui une préférence pour l'inhumation, il va donc falloir adapter nos capacités du cimetière à ce sujet-là et pour cela, nous envisageons la construction de nouveaux columbariums sur le mandat. Voilà très rapidement les ambitions municipales sur le cimetière de Pessac pour ces prochaines années et donc dans le coût total qui est annoncé pour 2021, nous avons la dernière tranche de l'aménagement paysager, la construction de columbariums, la construction d'ossuaires et la reprise de caveaux perpétuels. »

Monsieur MAGES déclare : « Maintenant, je vais vous présenter un des projets de notre mandature concernant l'enfance, la restructuration des écoles de Georges Leygues, maternelle, élémentaire et le périscolaire bien évidemment. Cette restructuration est grandement nécessaire, les écoles datent de 1968 et elle est très attendue par l'ensemble du quartier. La prospective scolaire nécessite également un travail sur une augmentation des capacités d'accueil, ce qui en fera l'ajout de 4 classes supplémentaires, de + 2 en maternelle et de + 3 en élémentaire. La municipalité porte également d'autres ambitions dans cette opération : des enjeux bâtimentaires bien évidemment en respectant le référentiel de Bordeaux Métropole, des enjeux environnementaux en réfléchissant sur les espaces extérieurs, la performance énergétique, l'orientation en termes de transition écologique, mais des enjeux aussi socioéducatifs, on rappelle que nous sommes dans un quartier politique de la Ville, réflexion sur l'ouverture des espaces de l'école à des utilisateurs extérieurs, l'aménagement des espaces extérieurs par des projets de quartier ou de l'Éducation nationale, mais également un enjeu de concertation et de démocratie participative par des rencontres des usagers du site : enseignants, enfants, parents d'élève, personnels municipaux, mais aussi les représentants du Conseil citoyen, les représentants du centre social, les associations de tout le territoire seront rencontrées, c'est dans le cahier des charges de l'AMO. Pour conclure, nous allons rechercher la meilleure performance environnementale pour les usagers futurs du bâtiment dans une démarche qui se veut exemplaire et innovante. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur YAHMDI** qui déclare : « Merci beaucoup. La transition est toute faite puisqu'on a parlé de l'enfance, on va parler un petit peu de la

jeunesse. Le projet que je vous présente est un projet qui nous a été soumis et proposé par le centre social de la Châtaigneraie et en fait, c'est un projet que nous avons trouvé assez innovant tant sur la manière de réfléchir, de construire ce projet-là que sur le contenu qui sera proposé à l'intérieur. C'est un espace en fait qui fait à peu près 350 m² qui est le rez-de-chaussée de ce que nous appelons le Moov'Access, je le rappelle, le Moov'Access a été un bâtiment réalisé dans le cadre de la rénovation urbaine d'Arago et en fait, c'est un foyer de jeunes travailleurs, le rez-de-chaussée qui fait plus de 350 m² n'était aujourd'hui pas utilisé. La proposition du centre social a été de pouvoir jouir de cet espace et donc de pouvoir proposer un lieu d'accueil pour les jeunes de 14 à 17 ans principalement, mais pas exclusivement puisque nous aurons bien sûr un travail avec les préados et également un travail qui sera proposé avec les plus âgés, donc les 16 – 25 ans. Donc assez innovant puisque leur proposition est de travailler avec les jeunes eux-mêmes pour construire une programmation en termes de culture, en termes de loisirs, en termes d'éducation, mais également pour construire avec les jeunes eux-mêmes l'aménagement intérieur de cet espace. Pour cela, ils ont fait appel à l'école d'architecture qui est sur le territoire pessacais pour penser un espace qui leur soit réservé avec tout un tas de dispositions, on imagine qu'il y aura bien évidemment un espace qui sera dédié à la culture, autour aussi de l'éducation bien évidemment puisque nous savons qu'une des activités principales des centres sociaux, c'est tout ce qui est autour de l'accompagnement à la scolarité et puis, on imagine aussi des permanences qui seront possibles aussi de la mission locale qui accompagnera ceux qui seront dans une recherche de formation, d'insertion ou d'emploi. Voilà un lieu assez innovant qui vient compléter en tout cas l'offre sociale sur le territoire qui en a cruellement besoin, tout à l'heure on a essayé de parler aussi de la prévention, là pour le coup nous sommes sur un lieu qui sera en tout cas un outil de prévention assez intéressant et qui sera aussi complémentaire du lieu d'accueil qui sera livré courant 2021 pour les jeunes adultes qui est pour le coup porté par l'AJC, l'Association des Jeunes de la Châtaigneraie. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur GRANGE** qui déclare : « *Merci, M. le Maire, effectivement après la jeunesse vient le sport qui n'est pas réservé qu'à la jeunesse, mais qui est son ministère de rattachement au niveau national. Quelques mots pour vous présenter les travaux qui auront lieu autour du stade Bougnard, pour mémoire la pelouse a été refaite il y a peu, en 2020, c'est le lieu où s'est installé le club de Pessac Rugby qui a accédé à la fédérale 3 qui est en train de se structurer qui est en train de grossir, nous souhaitons donc par ce projet l'accompagner. Le projet consiste en un agrandissement du foyer sportif, en une rénovation de toutes les zones qui sont au rez-de-chaussée à savoir les zones sanitaires et vestiaires qui ne sont pas très adaptées aux configurations des équipes de rugby, il s'agit de pouvoir accueillir davantage de public et de la création d'une salle qui pourra notamment être utilisée par le club dans le cadre de son projet de sport santé pour lequel le club a candidaté pour être annexe de maison sport santé. Lancement des travaux prévu en 2022. Ensuite évidemment le projet à côté duquel on ne pouvait pas passer, c'est la future piscine Cazalet, je rappelle que cet équipement viendra remplacer un équipement vétuste qu'est la piscine Caneton construite en 1974 et dont la fin d'exploitation est prévue pour 2025. Il s'agit pour nous sur ce projet de mettre en avant une exemplarité environnementale et d'avoir un équipement beaucoup plus adapté aux besoins d'aujourd'hui avec 8 lignes d'eau, avec un bassin d'apprentissage et avec une ouverture aux Pessacais là où l'équipement actuel de Caneton n'est accessible qu'aux scolaires et aux associations. Ensuite un projet qui est attendu, je le sais, de longue date par certains habitants qui ont été concertés dès 2019 sur le réaménagement de la plaine sportive du Haut-Livrac et cette opération, c'est le 1^{er} morceau, le 1^{er} tiroir de cette opération avec la réalisation d'un city-stade et d'équipements sportifs de proximité pour une livraison qui aura lieu, non pas fin 2022, mais courant 2022 et même plutôt début 2022, nous l'espérons. Enfin, le stade André Nègre avec des travaux qui vont démarrer cet été sur l'ensemble des équipements sportifs de la piste d'athlétisme à savoir le revêtement de la piste en lui-même, les aires de sauts, les aires de lancer, la rénovation du système d'arrosage, on voit sur la photo que le terrain en a grand besoin. Livraison prévue en octobre 2021 et j'en profite pour*

dire également que nous avons des travaux sur les cours de tennis de ce même stade André Nègre, une cour a d'ores et déjà été rénovée, les travaux se sont terminés la semaine dernière et 2 autres seront également rénovés cet été. »

Madame PAVONE déclare : *« Un projet qui s'inscrit directement au niveau du PPI dans un des thèmes qui s'appelle proximité – participation et sécurité et qui là pour le coup va concerner les usagers sur l'ensemble de leur parcours. Je dirais plutôt qu'aménagement de l'hôtel de Ville, remettre le citoyen au cœur du service public, un programme ambitieux. Il s'agira d'abord de connaître et de comprendre les usagers avec leurs besoins, par exemple pour les usagers d'avoir le bon interlocuteur, se voir offrir une réponse immédiate. Ensuite penser et repenser le parcours des usagers pour faciliter le dépôt des demandes, imaginer le parcours d'un usager tout au long de sa vie et ses besoins, concevoir et co-construire avec les usagers et aussi bien évidemment les agents des offres de services qui sont mieux adaptées aux demandes d'aujourd'hui, donner la parole aux agents, s'appuyer sur la connaissance du terrain qu'ils peuvent avoir et prendre en compte bien évidemment le retour des usagers. Il s'agira aussi de développer les compétences relationnelles, numériques des agents en contact avec ces mêmes usagers en modernisant la façon de donner les informations pour renseigner ces mêmes usagers et améliorer la relation qu'on peut avoir avec l'utilisateur, l'écoute, l'innovation, la formation. Professionnaliser des métiers de la relation de service ce qui n'est pas encore fait, par exemple le rôle du médiateur, des managers, intégrer de nouvelles compétences en cohérence toujours avec le besoin des usagers, partager des bonnes pratiques, la prise en compte des retours, simplicité, réactivité, mutualiser éventuellement les espaces d'accueil et développer la culture de service en valorisant les résultats ; pour les valoriser, il faut mesurer ces résultats et le service public se mesure auprès des usagers. Je vous rappelle juste la nécessité effectivement d'entreprendre cette modernisation du service public puisque 3 usagers sur 10 jugent trop compliquées les démarches qu'ils ont à faire en général. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur MARI** qui déclare : *« Au sein même de cet hôtel de Ville, le centre de supervision urbain ouvrira courant septembre 2021, ce sont 3 opérateurs avec un statut de policiers municipaux qui travailleront par roulement de 8h30 à 1 heure du matin du lundi au samedi. Pour plus d'efficacité et de réactivité, nous passerons d'un visionnage a posteriori à une supervision des lieux vidéoprotégés en direct permettant en cas de faits anormaux constatés sur la voie publique de faire intervenir des patrouilles de police municipale ou nationale. »*

Monsieur le Maire ajoute : *« Merci beaucoup pour la présentation de ces quelques éléments, mais particulièrement importants pour l'année qui s'ouvre, du PPI. Je ne doute pas qu'après toutes ces présentations, il va y avoir un débat riche. Qui souhaite s'exprimer ? »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : *« Merci de me rendre la politesse, merci, M. le Maire, de me donner la possibilité de m'exprimer. J'avoue avoir été un petit peu surpris par la présentation de notre collègue, Mme GRONDIN, on découvre en séance en fait quelque chose qui est censé être une première, j'espère que nous ne serons pas les seuls parce que cela me paraît quand même très ambitieux de vouloir être plus vertueux que des démarches comme les budgets climat qui sont prônées par le Gouvernement, validées par l'Institut pour la recherche sur le climat, prônées par la Fabrique Écologique, mais pourquoi pas ? Je vous avoue que je n'ai pas tout compris à la présentation, c'est complexe, je manque certainement de qualité de réflexion, mais nous verrons à l'usage, je ne juge pas a priori, mais je regrette qu'on ne se soit pas inspiré de démarches qui soient un petit peu plus abouties, assises et qui ont un objectif clair, c'est l'objectif du budget climat de décarbonisation, de réduction des gaz à effet de serre qui sont le facteur principal du dérèglement climatique, c'est en tout cas pour cela que c'est fait. Une fois cette précision apportée, cela aurait pu nous laisser sans voix, mais rassurez-vous, pas tout à fait, nous*

allons donc pouvoir nous exprimer. D'un point de vue comptable, nous pouvons noter que la crise au final, elle a, et cela a été rappelé dans le compte administratif, c'est rappelé dans le budget primitif, des impacts assez limités sur les comptes de la commune, on a eu une présentation un peu comme si de rien n'était, retour à la normale et nous l'espérons tous, des propositions à travers ce PPI, c'est bien d'avoir un plan pluriannuel d'investissement, ce n'est quand même pas l'innovation du siècle et on a une crise qui affecte surtout et assez logiquement les produits de services. Pour en revenir au budget primitif et peut-être à une approche un petit peu plus comptable, pardon de n'être pas très séduisant en faisant cela, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent assez sensiblement, on avoisine les 4 %, 3,78 % pour être plus exact sous l'effet de la hausse des dépenses de personnel, + 4,34 % et d'autres charges générales : 4,52 % tandis que les autres charges de gestion sont davantage contenues, 1,79 % et les subventions aux associations progressent à un peu plus de 2 %, mais pas la subvention au CCAS une nouvelle fois qui demeure inchangée. Les recettes réelles de fonctionnement subissent quant à elles une stagnation complète. Il y aura eu au moins un spectateur à mon discours, cela me remonte le moral ! Mis à part cela, l'écart entre la croissance des recettes et des dépenses de fonctionnement fait que l'excédent sur les dépenses de fonctionnement diminue de 6,7 millions d'euros à 4,4, on a une baisse d'un peu plus de 2 millions d'euros et toutefois l'excédent reporté de 2020 : 6,5 millions d'euros, fait que le virement à la section d'investissement augmente, cela a été présenté au tout début, de 5 à près de 10 millions soit un montant avoisinant les 5 millions. Donc les recettes réelles d'investissement prévues sont quasiment doublées, mais c'est, et cela a été évoqué par rapport à une année 2020, de très basses eaux par rapport à l'investissement, elles passent de 11 millions au BP 2020 à plus de 21 millions au BP 2021 avec une hausse des dépenses d'équipement qui passent d'un peu moins de 10 à près de 20 millions et qui doublent sous l'influence des immobilisations corporelles qui passent de moins de 1 million à 6,3 millions. Les ressources proviennent essentiellement de l'autofinancement et du résultat affecté, par conséquent, cela a été évoqué, le recours à l'emprunt est encore très faible, on a une tradition de faible endettement à Pessac qui remonte à de nombreuses années, mais j'ai déjà exprimé lors du CA des interrogations par rapport à cette stratégie, nous verrons à l'usage et j'espère ne pas me tromper, je ne suis pas grand clerc, mais je pose la question parce qu'elle mérite de l'être !

Au-delà des appréciations comptables, il y a aussi dans ce budget un véritable acte politique et nous voyons des divergences de fond sur la méthode et la direction. Le soutien aux acteurs associatifs et à ceux relevant de la solidarité, oui nous avons une vision différente de la façon dont on construit l'action publique qui ne se mesure pas seulement au combien, mais aussi au comment. La situation que nous vivons impose des stratégies plus fines que nous ne percevons pas dans la conduite actuelle des affaires municipales. Lorsque nous demandons plus de transparence des critères d'attribution sur les aides aux associations, c'est simplement parce que l'action des acteurs associatifs contribue, et cela a été évoqué à travers quelques exemples sur la prévention, sur la réussite éducative, sur tout un tas de sujets, l'accès au sport, la culture, tout cela s'inscrit dans des politiques éducatives comme dans la politique de délinquance, une nouvelle fois la situation vécue par les habitants de certains quartiers nécessite une réflexion plus partagée. Ce n'est pas le cas aujourd'hui et ce budget n'éclaire finalement pas beaucoup le chemin qui se présente à nous sur la façon dont on met en mouvement autour des grands enjeux de lien social, de prévention d'émancipation, de lutte contre la précarité la Ville parce que je crains que nous ne faisons face, malgré la relance, à un rebond qui laissera beaucoup de personnes sur le bord du chemin. Sur le volet solidarité, je l'évoquais, le budget du CCAS stagne, cela s'explique peut-être par d'autres actions, mais là aussi, quelle cohérence ? Quelle interaction ? Quelle stratégie ? Une Ville comme Pessac de par sa taille, forte de l'engagement extraordinaire, et je crois qu'on peut tous se retrouver là-dessus de beaucoup de ses habitants, ne mérite-t-elle pas plus ? Nous le pensons et d'autant plus que ce budget reflète une certaine solidité, cela a été évoqué quant à la dynamique des recettes et la solidité financière. L'inquiétude que nous pouvions nourrir il y a 1 an sur les marges de manœuvre semble s'être dissipée, même si, et cela a été évoqué lors de l'approche sur le Covid, on n'est pas totalement exempt d'impacts sur la

situation budgétaire.

Sur le volet investissement, on a, et je l'ai évoqué, un certain regret par rapport aux stratégies que nous développons dans le projet que nous avons porté, elle est différente de celle que vous mettez en avant, mais c'est aussi le jeu de la démocratie, vous avez emporté les élections, c'est donc normal que ce soit votre programme qui soit mis en avant et en œuvre, mais pour autant, il y a quand même quelques petits points sur lesquels je me permettrai de m'attarder et notamment un exemple qui me semble un petit peu symbolique du décalage qu'il peut y avoir entre ces belles présentations sur PowerPoint avec des images superbes et la réalité de certains sujets. Je vais prendre l'exemple de la maison de quartier du Monteil, il y a dans le programme d'investissement, ce n'est pas le PPI, mais ce sont les autorisations de programme un volet relatif aux maisons de quartier, ce projet devait faire l'objet d'une extension et d'une rénovation, c'est un quartier dont le comité est l'un des plus dynamiques de la Ville, sinon le plus, mais je ne veux vexer personne ici, près de 800 adhérents, pléthore d'actions relevant du lien social, des ateliers informatiques, tout ce qui fait la vie d'un quartier et pendant la crise, ils ont aussi participé et fait œuvre citoyenne en distribuant les masques par exemple et bien d'autres choses. On leur a promis une nouvelle maison de quartier depuis longtemps, promesse faite en 2014, programme électoral en attestant, lors de plusieurs assemblées générales, nous sommes plusieurs à avoir assisté à l'assemblée générale début 2019, votre 1^{er} Adjoint de l'époque, M. MARTIN présentait en grande pompe devant une salle pleine à craquer, c'était possible à ce moment-là, les plans et une promesse de début de travaux à l'été 2019. On a dans le bilan une nouvelle fois sous le vocable : « lancement de l'extension de la maison municipale du Monteil » une nouvelle référence au sujet et que constatons-nous aujourd'hui ? 500 000 euros sur les autorisations de programme dans ce budget pour la rénovation et l'extension des maisons de quartier donc devant Lepailleur – Compostelle sur laquelle on pourrait faire une démonstration équivalente d'une salle de 40 m² ne permettant aucune activité et limitant à 25 personnes pour une AG par exemple la possibilité de se rassembler au niveau du quartier et le Syndic qui est un syndicat de quartier qui a démissionné et qui est en sommeil et donc le Monteil ; derrière ce chiffre, c'est un projet réduit, raboté alors que vous n'avez cessé de parler d'ambition, de programme d'investissement, de vertueux, on a un modèle en termes de comité de quartier, d'investissement, de lien social, on va leur couper en gros la possibilité d'avoir une extension qui somme toute est assez modeste par rapport à son ampleur et à côté de cela, on nous rabâche des projets ambitieux, etc. Cet exemple est symptomatique du décalage qu'il y a entre les discours extrêmement valorisants de votre action et la réalité des faits. Je vais donc vous faire une proposition, M. le Maire, si vous en êtes d'accord, si vous acceptez, parce que c'est une somme qui est somme toute assez modeste, de remettre au niveau de cette proposition les 175 000 euros qui manquent pour combler le rabotage qui a eu lieu sur cette maison de quartier, on est sur moins de 1 % du budget d'investissement, je vous propose, nous ne voterons pas contre ce budget, nous nous abstiendrons parce que nous aurons considéré que vous êtes à l'écoute des préoccupations. Je crois que nous pouvons considérer que ce projet-là, il n'est pas forcément extrêmement ambitieux dans les montants financiers qu'il engage, mais quand on voit la dynamique de ce comité, on peut vraiment s'interroger sur les choix qui ont conduit à réduire ce projet-là aujourd'hui. Merci. »

Monsieur le Maire répond : « Sans attendre la suite, je vais vous faire une contre-proposition juste sur cet aspect-là. Si vous obtenez du Département que la pelouse, le stade synthétique de Bellegrave soit subventionné à la même hauteur que celui de Saige cette année, comme cela sera 174 000 euros, nous récupérerons 175 000 pour la maison de quartier, pas de problème. Faites cela, c'est un deal ! Vous faites une proposition, je vous fais une contre-proposition, vous l'acceptez ou vous ne l'acceptez pas, mais je vous fais une contre-proposition. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : « Oui, mais d'un côté je vous demande de respecter une promesse faite et vous me demandez de déroger à un règlement. »

Monsieur le Maire répond : « *Je vous demande de respecter un règlement d'intervention que le Département n'a pas respecté, ce n'est pas plus compliqué que cela. Respectez le règlement d'intervention, nous respecterons notre promesse avec les sous que nous pourrions ne pas dépenser parce que le Département aura honoré ce qu'il doit à la Ville de Pessac, tout simplement.* »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : « *M. le Maire, chers collègues, j'allais dire redescendons sur terre, mais je vois que grâce à vous, nous venons déjà de redescendre de quelques nuages où tout était innovant, exemplaire, nous avons vu toutes ces belles images. Revenons peut-être dans le monde où nous vivons tous, je pense, où nous nous préoccupons de la crise sanitaire, de ses impacts et de l'urgence à agir aussi par rapport au réchauffement climatique. Ce dimanche, les marches du climat ont été un succès, elles ont montré que les citoyens avaient finalement plus que jamais des attentes, alors non seulement vis-à-vis du Gouvernement, mais finalement aussi de tous ceux qui sont en responsabilité pour agir et alors même qu'elle est encore en débat, on sait que cette loi climat et résilience va être déjà trop limitée pour que la France atteigne son objectif qui est, je le rappelle, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici à 2030 par rapport à 1990 parce que c'est cet objectif qui a ensuite des répercussions sur tout le reste, bien entendu la biodiversité, nos vies, nos vies quotidiennes et les générations à venir. Les citoyens attendent donc aussi des collectivités, dont la belle Ville de Pessac, d'être vraiment à la hauteur de ces enjeux et finalement c'est cela qu'il faut essayer d'examiner, c'est jusqu'à quel point ce budget primitif, qui est le premier de la mandature et qui donne l'impulsion, va répondre à ces notions d'urgence environnementale, sociale, économique et on sait qu'avec l'impact de la crise sanitaire, il y a des attentes particulières aux côtés des plus fragiles, aux côtés des acteurs associatifs et économiques, ce budget primitif le montre-t-il ? On sait aussi que la Ville doit particulièrement investir dans l'enfance et dans la jeunesse et d'autant plus dans ce contexte actuel où les enfants, les étudiants souffrent fortement de cette crise. Le retrouve-t-on dans ce budget ? Je ne vais pas faire une lecture aussi comptable et aussi précise que vient de le faire mon collègue, il a rappelé, vous avez présenté un budget primitif dont les dépenses d'équipement et les dépenses d'investissement d'ailleurs en général sont en nette augmentation par rapport à 2020 puisque nous avons déjà commenté qu'en 2020 le budget prévoyait très peu et on a donc effectivement des ratios qui remontent tout en restant toujours inférieurs à celui de la strate à laquelle appartient Pessac, cela reste quand même 238 euros pour ce ratio de dépenses d'équipement brutes par habitant contre 332 en moyenne pour les villes de la même strate. Pour la 1^{ère} fois, vous nous avez présenté un programme pluriannuel d'investissement qui était une demande faite de manière vraiment récurrente dans le précédent mandat dont je ne suis pas sûre d'ailleurs qu'elle suscitait à l'époque tellement d'adhésion et peut-être plus de sarcasmes. C'est une bonne chose, c'est appréciable et en plus vous avez pris l'engagement si j'ai bien compris de le présenter, de le commenter, de faire œuvre de pédagogie aussi auprès des habitants, cela va donc quitter le cercle de cette salle de Conseil. Je ne vais pas commenter toutes les thématiques, mais revenir quand même sur quelques-unes puisqu'elles semblent liées à des notes que vous nous avez présentées qui sont vraiment 15/20, je vous dirais si on était dans une approche américaine, pourquoi pas 18 ou 19 ? Nous sommes quelques-uns à être ici enseignants et à connaître peut-être la relativité également des échelles de notation. En tout cas, dans le PPI, il y a une enveloppe énergie – climat, c'est la 2^{ème} thématique après nature et cadre de vie, justement ce sont deux thématiques qui sont d'après votre présentation les points extrêmement forts de Pessac, on voit donc une enveloppe d'un petit peu plus de 1,4 million en 2021, si on regarde d'un peu plus près, on est sur 485 000 euros pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments. Comment resituer ces chiffres et sont-ils si fabuleux ? La Ville perçoit une taxe sur la consommation finale d'électricité qui depuis des années tourne autour de 1 million d'euros, c'était un petit peu plus en 2020, là vous avez prévu un petit peu moins, mais quand même toujours au-dessus du million d'euros au budget primitif 2021, une lecture peut être de se dire que c'est le minimum, que ce qui est prévu au titre de cette consommation finale d'électricité soit en quelque sorte fléché dans ce budget*

vers des efforts liés à la transition énergétique. Sur le mandat, ces efforts autour de l'amélioration de la performance énergétique, vous les prévoyez pour le moment autour de 7 millions d'euros, on a en face quelques projets que l'on peut présenter en quelque sorte comme des totems, vous nous avez présenté des projets le projet de piscine à Cazalet, il pèsera au moins 23 millions d'euros, la restructuration de Georges Leygues : au moins 19 millions d'euros qui sont finalement un petit peu les relais de ces projets lourds qui avaient concentré la plupart des investissements dans le mandat précédent : le complexe sportif de Bellegrave et la restructuration de Jean Cordier. Peut-être que de manière plus nuancée, sans aller chercher de nombreux adverbes et de nombreux adjectifs pour exprimer un très haut degré de satisfaction, on peut considérer que c'est une bonne 1^{ère} étape et comme nous sommes justement au début du mandat, on peut aussi espérer que la Ville arrivera à élever cette enveloppe. Je ne vais pas comparer avec d'autres villes, mais il est possible de le faire sur ces enveloppes d'amélioration thermique et à vrai dire, j'ai même retrouvé qu'en 2013, c'était le montant de l'enveloppe annuelle que nous affectons à l'amélioration thermique des bâtiments en dehors des travaux d'entretien courant et de tout ce qui relevait des contrats de chaufferie.

Par rapport aux enjeux sur les écoles, cela apparaît également dans le PPI, de même qu'il est mentionné une ligne sur la construction et la rénovation de crèche ce qui atteindra à la fin du mandat 1,3 million. Cela ne me paraît pas très élevé pour la construction d'une crèche ou peut-être une crèche et demie, pouvez-vous donc nous en dire plus sur les projets que vous avez pour les crèches, notamment les crèches associatives ou les crèches parentales qui associent un peu plus directement les parents à la gestion d'une crèche ? Je laisse de côté plutôt les micro-crèches d'entreprise qui, je suppose, ne sont pas visées dans ces lignes. Par contre, pour les groupes scolaires, là nous avons eu quelques présentations avec la restructuration de Georges Leygues, le nombre de classes qui vont être ajoutées, on voit bien une ligne où on va créer des classes supplémentaires à Cap de Bos et on a la restructuration de Georges Leygues. J'ai repris une étude qui avait été présentée à la Métropole en 2017 -2018 et qui avait été faite par l'A'URBA, cette étude avait été faite avec le service éducation de la Ville, la Ville travaillant avec une démographe qui est peut-être toujours une démographe qui continue à accompagner la Ville ; dans cette étude, la démographe estimait les besoins à 23 classes d'ici 2024 en plus de l'opération de restructuration de Jean Cordier qui était déjà lancée, des travaux à venir au Monteil, Colombier et il était noté qu'il y avait l'hypothèse d'une seule nouvelle école maternelle sur Cap de Bos, l'étude de l'A'URBA pointait pourtant sur les maternelles extrarocade, pour cette partie Magonty – Cap de Bos, mais surtout un secteur nord très tendu et sur les 23 classes avec au moins un besoin de 12 classes sur ces secteurs-là et il y avait tout simplement une classe avec des interrogations sur le projet de nouvelles écoles, accords intercommunaux puisque nous avons Mérignac au voisinage. Dans la mesure où la population continue à évoluer et où la démographe estimait en 2017 – 2018 qu'il fallait 23 classes d'ici 2024, comment se fait-il finalement que le PPI n'envisage aucune création de nouveau groupe scolaire puisque vous allez tout miser sur des extensions et modulables qui seront rajoutés au fur et à mesure ?

Un mot aussi sur le champ de la solidarité, là on quitte les dépenses d'investissement, cela a déjà été pointé, la stagnation de la subvention au CCAS alors que vous aviez présenté des besoins croissants, ce que nous comprenons d'ailleurs très bien puisque c'est lié à ce contexte de crise sanitaire, sociale et économique et on voit à travers les pourcentages que dans le budget 2021, comme ce budget lui-même est plus important que celui 2020, forcément cela fait un poids qui baisse, ce n'est pas une énorme baisse, c'est une petite baisse, mais c'est quand même une baisse en pourcentage et quelque part cela renvoie au débat qu'il peut y avoir sur les priorités.

En conclusion, je voudrais revenir sur la question des indicateurs et sur ce que vous nous avez présenté en complément du PPI puisqu'effectivement, c'est ce que je comptais aborder avant que vous fassiez votre présentation, c'était que l'on ait des indicateurs de pilotage qui ne soient pas strictement financiers, du type PPI, qu'on ait des indicateurs de satisfaction des dépenses engagées et qu'il y ait un débat autour du programme pluriannuel

d'investissement avec les Pessacais. Dans les indicateurs de pilotage, je suis comme mon collègue, Sébastien SAINT-PASTEUR, je trouve que la démarche de I4CE, elle a quand même l'avantage d'avoir été éprouvée sur plusieurs collectivités, cela permettrait de sortir du Pessaco-Pessacais et en plus, elle va certainement aussi être utilisée, en tout cas de manière expérimentale sur Bordeaux Métropole, ce n'est donc peut-être pas mal pour une Ville qui a hautement mutualisé avec Bordeaux Métropole de s'assurer d'avoir les mêmes indicateurs. Ce que vous nous avez présenté sur le travail fait avec l'AFNOR et donc tous ces indicateurs de développement durable, ces objectifs de développement durable, c'est ce qu'utilise le Département, je sens que cela va vous plaire évidemment puisque cela vient du Département et cela a l'avantage d'être basé sur un travail avec l'AFNOR et il y a effectivement des audits de manière régulière et je dirais aussi en toute honnêteté que cela a un avantage qu'entre les audits, il y a de l'auto-évaluation et quand on est en auto-évaluation, il y a quand même le risque de vite tomber parce que quand même, ces notes de 15/20 pour la 3^{ème} Ville de Gironde, vous ne croyez pas que si cela correspondait vraiment à un impact que l'on peut mesurer en termes de gaz à effet de serre, d'artificialisation, etc., globalement ce serait à la fois en Gironde, en Nouvelle-Aquitaine, au niveau national que la situation serait meilleure. Je ne dis pas que Pessac n'a pas fait des efforts, les villes voisines ont aussi fait des efforts, il y a eu les agendas 2021, les rapports de développement durable, maintenant on parle beaucoup de résilience, vous nous proposez un référentiel Pessaco-Pessacais et qui n'aurait pas qu'une approche gaz à effet de serre, mais n'empêche que c'est cela le problème et on peut difficilement croire qu'on soit à ce point sur la mauvaise trajectoire, mais que seule Pessac, petit village Gaulois, échappe à cette tendance de fond. Je pense qu'il est vraiment dommage de passer du temps à élaborer des tas de référentiels, M. le Maire en général vous avez parlé de pragmatisme concret, je croyais que c'était tout ce que vous détestiez dans les approches de rapport de développement durable, je suis donc assez surprise finalement que vous adhérez à ce type d'approche. Je ne nie pas que l'approche d'I4CE gaz à effet de serre a besoin d'être complétée avec des indicateurs un peu plus sociaux et de solidarité, bien entendu, ils existent d'ailleurs déjà à travers l'agenda 2021, mais gardons quand même des éléments que nous pouvons objectiver et qui vont pouvoir servir vraiment à piloter. Voilà, mais vous avez mis visiblement assez d'entrain, je ne doute donc pas que vous ferez preuve de souplesse pour accepter qu'il y ait peut-être d'autres méthodes, des méthodes testées par d'autres qui finalement donnent des résultats peuvent permettre aussi peut-être de se comparer pour sortir d'un prisme où l'on est vertueux tout seul. »

Monsieur le Maire répond : « *Merci beaucoup, Mme CURVALE. J'assume le fait de pouvoir vous étonner et d'avoir une personnalité peut-être plus complexe que vous ne l'imaginiez sur les modèles et la complexité que je peux admettre dans les fonctionnements administratifs dès lors que justement ils ont une finalité pratique et qui se veut plus large que celle des budgets climat. S'il y avait une telle exemplarité des budgets climat aujourd'hui, je pense que des villes de notre taille l'auraient déjà adopté ce qui n'est pas le cas et c'est bien la raison pour laquelle on a examiné cette possibilité, mais simplement comme une possibilité parce qu'elle ne permettait pas de retranscrire la totalité des interventions que la Ville entend mener au profit du développement durable et de la transition écologique. Stéphanie GRONDIN tout à l'heure a bien expliqué et je pense, d'ailleurs ce n'est pas faire injure à qui que ce soit, qu'il sera nécessaire que vous ayez, que nous ayons une présentation et je pense d'ailleurs qu'une réunion thématique y compris en commission, c'est d'ailleurs le lieu pour pouvoir avoir une présentation de cette méthode qui n'est pas Pessaco-Pessacaise, Mme CURVALE, puisque comme l'a expliqué Stéphanie GRONDIN tout à l'heure, c'est un référentiel avec 17 objectifs de développement durable qui sont dans un référentiel qui est international et ce n'est pas un référentiel pessacais, il se trouve que nous l'avons plaqué sur la réalité de notre PPI Pessacais en fonction des 4 objectifs, des 4 champs d'intervention de notre agenda des solutions durables et cela n'est que pour l'investissement. La méthode est honnête et elle n'est pas faite que par des Pessacais, l'AFNOR, ce ne sont pas des Pessacais, l'AFNOR travaille avec nous, trouve cela très intéressant et ne nous interdisons pas de faire école nous-mêmes, je veux bien qu'on prenne Oslo ou je ne sais quelle autre Ville en modèle*

pour pouvoir faire un budget que nous adapterions à Pessac ; outre le fait que nous ne soyons absolument pas dans la même cour parce que nous n'avons pas la même taille, nous n'avons pas les mêmes opportunités, je pense que l'échelle de la Métropole est sans doute plus adaptée pour cette comparaison que l'échelle de Pessac, ne nous interdisons pas de pouvoir faire école et je pense qu'il y a une certaine grandeur d'autant que ce sujet-là a été investi en quelques mois par l'administration et une élue particulièrement qui est Stéphanie GRONDIN, c'est donc vraiment un sujet qui a été investi rapidement. Je ne suis pas certain que les budgets du sujet climat aient beaucoup avancé à la Métropole notamment, j'attends donc de voir. Vous savez, je suis pragmatique, on peut admettre une certaine complexité dans les approches, mais il convient de voir ce qui obtient des résultats, nous avons déjà pu classer notre intervention projetée au terme du PPI, on va maintenant pouvoir travailler sur le sujet du fonctionnement, on va vous présenter la méthodologie, je la trouve séduisante parce qu'elle n'est pas si complexe que cela et elle se veut exhaustive en tout cas à travers un référentiel qui n'est pas, je le répète, Pessaco-Pessacais, c'est donc pour moi quelque chose qui est vraiment intéressant et j'y vois là plutôt des éléments encourageants pour orienter nos politiques publiques dans un sens que nous partageons. D'ailleurs, là nous sommes en train de dire que ma méthode est meilleure que la tienne, etc., voyons, on expérimente ! Je laisse peut-être répondre Stéphanie GRONDIN à certains éléments et Naji YAHMDI qui voudra sûrement répondre à certains d'entre vous et certains éléments puisqu'il a été interrogé notamment sur la petite enfance, il y a un certain nombre de sujets que les uns et les autres voudront pouvoir préciser, mais s'il vous plaît de manière un peu synthétique. Merci. »

Madame GRONDIN dit : *« Je voulais juste renforcer un petit peu ce que disait M. le Maire, déjà je suis ravie de vous avoir fait voyager avec mes images et de vous avoir donné un peu de baume au cœur avec mon beau PowerPoint, sachez que j'y ai mis du cœur et les services aussi, c'est donc déjà un premier bon point. Concernant effectivement le budget climat, si on regarde parce que je me suis bien évidemment documentée, aujourd'hui les 5 grandes villes sont toujours en phase d'expérimentation, Bordeaux Métropole au mieux va faire une évaluation climat du budget annexe des déchets, donc avant que toutes les dépenses de fonctionnement y passent, cela va mettre beaucoup de temps. Après, également puisque Mme CURVALE vous avez dit à plusieurs reprises : « c'est plutôt avoir cette évaluation climat pour se comparer avec les autres collectivités », je suis assez étonnée parce qu'il est écrit noir sur blanc sur tous les documents qu'il n'est pas possible de faire de comparaisons entre les collectivités, il ne faut surtout pas le faire. L'évaluation climat, chaque budget est spécifique et notamment à la base, le budget climat avait été mis en place pour évaluer sur la comptabilité des budgets de l'État, il y a donc une grosse difficulté aujourd'hui à l'appliquer effectivement sur les collectivités territoriales, il y a donc des méthodes qui sont mises en place, qui sont développées, qui sont à compléter. Nous, ce n'est pas comme l'a dit M. le Maire une méthode que nous nous sommes inventée juste pour nous faire plaisir, nous nous sommes appuyés sur des référentiels qui sont connus et reconnus, nous nous sommes fait accompagner par un prestataire qui est l'AFNOR, qui a l'habitude de construire des normes. En fait, ce qui est important, c'est au moins que nous nous y intéressions, que nous y allions, que nous fassions des propositions et que nous innovions, nous n'avons pas peur d'innover, nous avons envie d'y aller parce que comme dit, le budget climat malheureusement se limite à l'évaluation d'objectifs qui sont purement climatiques, nous ne disons pas que nous n'allons pas le faire, nous allons le faire et nous allons essayer d'évaluer aussi tous les autres impacts parce que ce qui est important aujourd'hui, c'est que les différents impacts et les différents objectifs ne peuvent pas être pris en silo les uns sans prendre en considération les interdépendances parce qu'à un moment donné, sur un impact qui sera négatif sur une dépense par rapport à l'objectif climat, cet impact peut être hyper important pour le social, pour la solidarité, pour la lutte contre les inégalités et donc si on ne fait qu'une évaluation climat du budget, tous ces enjeux passeront à la trappe.*

L'objectif, c'est à un moment donné de trouver le bon équilibre, donc oui, il y a les enjeux climatiques, mais il y a aussi les enjeux sociaux, il y a la solidarité, il y a la lutte contre les inégalités, on essaye donc de construire une évaluation qui soit large pour prendre en compte l'ensemble de ces objectifs qui ne peuvent pas être séparés sinon on passe à côté de quelque chose. »

Monsieur YAHMDI dit : *« Merci, M. le Maire. Je vais essayer d'être rapide, mais quand même revenir sur un certain nombre de réflexions notamment de la part de M. SAINT-PASTEUR, vous avez insisté à plusieurs reprises sur le fait que la dotation en tout cas que nous versons au CCAS n'a pas augmenté et vous partez du principe qu'à partir du moment où la dotation au CCAS n'augmente pas, nous ne faisons pas assez pour les solidarités. Moi, j'ai envie de vous dire que les solidarités, ce n'est pas uniquement la prérogative du CCAS, les solidarités, c'est quelque chose que nous partageons avec l'ensemble des directions et des adjoints que vous avez en face de vous. Tout un tas de projets sont menés au cours de l'année, je veux vous parler par exemple des jardins partagés que nous avons l'ambition de mettre en place avec mon collègue, Jérémie LANDREAU, ce sera sur le budget pour le coup de la direction de Jérémie LANDREAU, ce ne sera pas sur le budget du CCAS, mais les jardins partagés sur les quartiers politique de la Ville qui vont avoir en tout cas pour objectif de répondre à la question de la précarité alimentaire, la question aussi de l'intergénérationnel à travers des ateliers, etc., c'est aussi pour nous de la solidarité. Je peux vous parler par exemple des projets de restructuration des terrains de tennis aussi sur le quartier de Saige qui permettent à des enfants qui n'auraient jamais touché à une raquette de tennis si on n'avait pas eu une association Faites le mur qui proposait ces activités, ce n'est pas non plus dans le budget du CCAS. Je peux vous parler aussi du projet PAS – Projet Alimentaire Solidaire de Saige qui est financé dans le cadre du développement social urbain et qui ne fait pas partie non plus du budget du CCAS. Je peux vous citer tout un tas d'exemples comme cela que nous avons mis en place et le dernier en date aussi, c'est la réflexion autour d'une navette qui va être notamment pilotée grâce à la direction de l'emploi et en partenariat avec tous nos partenaires de l'emploi qui permettra à des personnes qui habitent sur Pessac, notamment sur les quartiers politique de la Ville, de pouvoir aller travailler sur le bassin d'emploi de Cestas – Canéjan, donc une navette qui va être mise en place et qui sera conduite par une association qui est sur le quartier de Saige et donc qui répondra aussi à ce besoin. Ensuite tout le travail qui est mené autour de l'emploi associatif, c'est l'emploi associatif qui permet aussi d'avoir un peu plus de solidarité, sur les 12 derniers mois, nous avons obtenu de la part de l'État, donc des services de la Préfecture 4 adultes relais supplémentaires, un médiateur culturel, un médiateur numérique, un médiateur sportif, un médiateur emploi aussi sur le centre social de la Châtaigneraie ce qui fait qu'aujourd'hui, nous sommes la Ville de Gironde qui a obtenu le plus d'emplois aidés, il y a 43 postes d'adultes relais sur la Gironde et la Ville de Pessac en compte 9 et je pense que si aujourd'hui la Préfecture répond présente à nos sollicitations, ce n'est pas parce qu'on est gentils ou pour nous faire plaisir, c'est peut-être que le contenu et le travail en tout cas qui est fourni par les associations est un travail de qualité et qui est reconnu aujourd'hui en tout cas par les services de l'État. Pour terminer, la solidarité, c'est aussi lorsqu'on travaille sur la mutualisation des centres sociaux et que nous avons pour ambition de leur permettre de franchir un certain nombre d'étapes, c'est de répondre présents lorsqu'ils nous sollicitent sur un financement exceptionnel sur le financement d'un poste de directeur à hauteur de 80 000 euros, ils ont donc sollicité à la fois la CAF, à la fois le Département et le Département a refusé de participer à ce poste en tout cas sur l'ensemble des années du contrat d'agrément. Je peux vous parler aussi du poste d'éducateur qui a été refusé par Action jeunesse, une demande a été faite justement pour renforcer les équipes d'Action jeunesse pour leur permettre d'avoir un travail de qualité notamment sur le quartier de la Châtaigneraie, M. le Maire en a parlé tout à l'heure, là aussi une demande qui a été refusée par le Département. Je dis donc que votre vision est de dire : « plus on dépense au sein du CCAS, plus on fait de la solidarité », je vous dis que la solidarité, cela concerne l'ensemble des directions et c'est avant tout la mobilisation du droit commun également. »*

Monsieur MAGES dit : « Je vais revenir sur deux points qui sont l'enfance et la petite enfance. L'enfance, en effet nous avons été la 1^{ère} commune à mettre en place une prospective scolaire avec une démographe, Mme BOULIDARD, que beaucoup de communes nous ont arrachée, sont venus nous chercher pour faire la même chose, même Bordeaux Métropole en effet qui a fait cette prospective scolaire puisque 2015, nous avons acté cela, plus de 27 classes ont été créées, cela n'avait pas été anticipé, nous les avons donc mis en place, nous avons également mis quelques modulaires que nous avons remplacés par du dur. Nous avons remplacé aussi des modulaires qui étaient là depuis 25 ans, sur Georges Leygues d'ailleurs, nous avons travaillé énormément et cette prospective scolaire est réévaluée chaque année. En effet, par quoi est-elle réévaluée ? Par la vision que nous avons d'une politique municipale qui est en particulier bâtiminaire. Si nous avons besoin de moins d'ouvertures, si nous avons besoin de moins de classes, cela veut dire que nous avons moins d'enfants, cela veut dire que nous construisons moins avec une politique de slow building importante, avec des projets immobiliers qui ont été diminués, d'où la non-crédation, on voit donc bien que ce travail-là que vous nous reprochez régulièrement a été fait à l'enfance et véritablement un gros travail pour arriver à accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles et cela, cela a été fait à Pessac depuis 2 mandats. C'est très important et je peux vous dire que la ligne que vous voyez « Cap de Bos », puisque vous êtes à la Métropole, c'est la rétrocession de Bordeaux Métropole d'une école à la collectivité. Concernant Georges Leygues, en effet comme j'ai pu le dire tout à l'heure, c'est un projet ambitieux, mais important pour le territoire, important pour les enfants qui y vivent ; quand vous avez des enfants qui viennent nous voir, comme on a pu le voir sur des projets avec mon collègue, Maire adjoint de secteur, nous dire : « on voudrait 3 fleurs pour notre école pour avoir la sensation que notre école accueille mieux les autres enfants et que les autres enfants aient envie de venir nous voir, envie de venir dans notre école », c'est globalement un besoin que nous nous intéressons à eux, que nous leur montrions aussi que nous avons l'envie de faire un meilleur cadre de vie pour eux et cela, c'est très important et je pense que l'investissement de 19 millions, ce n'est pas totem, c'est nécessaire.

Concernant la petite enfance, je vous en remercie, on en parle peu, un gros travail avait été fait par mes collègues avec Mme LOUNICI et Mme GAU qui ont fait un gros travail sur les crèches associatives et l'ensemble des crèches d'ailleurs avec tous les acteurs de la petite enfance, on a récupéré ce travail-là et on va le continuer. Les crèches associatives sont des partenaires importants, la Ville s'engage régulièrement avec des subventions en augmentant le nombre de berceaux dans ces crèches associatives que nous avons subventionnés. Dernièrement, nous avons créé 3 ou 4 berceaux supplémentaires que ce soit aux Petits Petons ou que ce soit à la crèche de la Dent de lait.

Concernant les crèches municipales, en effet un état des lieux est en train d'être fait, nous arrivons juste, il y a du travail à faire, il y a bien sûr des besoins bâtiminaires, de travailler sur le bâtiment, il y a aussi à travailler sur le projet, un projet d'accueil qui ne correspond pas toujours au territoire, un projet comme les Petits Poucets où on voit des accueils en demi-journée qui ne correspondent pas toujours aux demandes parce que malheureusement quand des Pessacais ont besoin d'apprendre le français, on ne les met pas à Pessac, on les met Rive Droite pour apprendre le français, c'est donc compliqué en une demi-journée de venir chercher un enfant, de le faire manger et de le ramener à la crèche, cela ne correspond donc plus au territoire, il faut faire un vrai travail, mais il ne faut pas construire pour construire, il faut construire avec un projet derrière et que cela réponde au besoin du territoire. Oui, nous nous intéressons à la petite enfance. Oui, 1,3 million, ce n'est peut-être pas assez, mais c'est déjà beaucoup parce que jusqu'à présent, ce n'était pas le cas, donc 1,3 million je pense que nous allons en faire bon usage et que nos crèches municipales sont très conscientes de l'investissement que nous allons faire. »

Madame LOUNICI déclare : « Merci, M. le Maire. Je voudrais revenir sur les critiques et pour ne pas dire le procès qu'on fait à la méthodologie. Toutes les méthodologies sont discutées quelles que soient les approches et peuvent être également discutables. La méthodologie qui nous a été présentée que je découvre est plutôt claire, innovante, assez

facile à comprendre et elle permet de cibler les politiques publiques à renforcer, je pense que c'est surtout cela le but le plus important au niveau de cette méthodologie, et à renforcer en fonction de la spécificité des territoires et des 4 choix thématiques volontaristes que notre majorité municipale a mis en avant. J'avoue pour ma part qu'intuitivement, les thématiques à renforcer sont justement celles que je ressens et celles dont nous parlent parfois les Pessacais et en particulier la thématique de la santé, je pense, donc que cette méthodologie justement a permis de mettre en évidence les fragilités qu'il peut y avoir au niveau des politiques publiques et de ce fait est plutôt intéressante et donc à encourager. Merci. »

Monsieur SAINT-PASTEUR indique : *« Merci, M. le Maire. Répondre d'abord à notre collègue, Stéphanie GRONDIN, que j'avoue qu'on découvre en séance en fait une méthodologie qui d'un côté est unique en France, de l'autre n'est pas totalement novatrice, j'ai dit qu'on jugerait sur les faits, en gros on adosse les objectifs du développement durable sur un plan pluriannuel d'investissement. Il faut un objectif de diminution des gaz à effet de serre qui soit quantifiable, qui soit chiffré, le budget climat est l'une de ces méthodes, il y a d'autres déclinaisons, créer une méthode ad hoc fut-elle accompagnée par l'AFNOR, je suis pour l'instant un peu sceptique, un peu dubitatif, je l'ai dit avec beaucoup de mesure, ma pensée est peut-être un petit peu plus critique, mais comme je l'ai dit, on jugera aux faits, on jugera aux actes, mais on a besoin en fait d'avoir cette évaluation si on veut répondre à l'urgence climatique, c'est quelque chose qui est demandé par nos concitoyens, c'est quelque chose que nous devons nous imposer.*

Sur le procès qui est fait au Département concernant son absence sur le volet de la solidarité, je souhaiterais rappeler à notre collègue, Naji YAHMDI, qu'entre 2015 et aujourd'hui, c'est plus de 200 millions d'euros au titre des allocations individuelles de solidarité, c'est le RSA pour assurer un minimum de ressources aux personnes qui sont dépourvues d'emploi, c'est l'allocation personnalisée à l'autonomie pour accompagner des personnes âgées en perte d'autonomie, c'est la prestation de compensation de handicap, c'est l'aide sociale à l'enfance, on a parlé des enfants qui devaient traverser parfois la Métropole, souvent des enfants en grande précarité : + 80 millions d'euros, alors oui, quand il y a des demandes, encore faut-il, parce que j'ai quand même plutôt de bonnes relations avec le Président d'Action Jeunesse, alors j'aurais aimé en avoir écho de cette demande, je ne sais pas si elle a été refusée ou pas, je vais regarder, oui, il est possible que nous puissions dire non parce que le contexte financier est compliqué.

Sur le terrain synthétique, je terminerai là-dessus, il y a eu 200 000 euros d'aide en début d'année pour Saige. J'essaye de me battre aujourd'hui, je n'ai pas eu gain de cause, pour essayer de voir si on ne peut pas avoir aussi un accompagnement sur Bellegrave. Le Département est présent au côté des communes, il y a aussi un fonds et cela permettra peut-être de nous mettre d'accord sur cette possibilité d'accompagnement au niveau de la maison de quartier du Monteil, il y a un fonds qui n'est absolument pas obligatoire, vous avez parlé des actions volontaristes en début d'intervention par rapport au Covid, il y a un fonds qui s'appelle le FDAEC qui est voté chaque année en Conseil Municipal, évidemment je dois en discuter avec Édith, mais globalement sur Pessac cela correspond à peu près, de mémoire, je ne veux pas dire de bêtise, mais nous ne sommes pas loin des 175 000 euros qu'il manque. Cela, c'est du volontarisme de la part du Département, mais si vous voulez, même si on est en période électorale et que ce n'est pas forcément sur le canton sur lequel je suis élu aujourd'hui, je suis tout à fait disposé à ce qu'on flèche l'intégralité de ce FDAEC sur la maison de quartier du Monteil, cela pourrait être une solution. Je trouve que quand on a un comité de quartier qui fait 800 adhérents qui s'investit aussi pour le bien commun, je suis désolé, je suis frustré, voire plus, même un peu en colère, j'avoue, qu'on rabote un projet et les promesses qui leur avaient été faites. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire dit : « Enfin, vous proposez de substituer, il me semble que nous allons recevoir de toute manière, cela n'a donc pas grand intérêt, excusez-moi, j'avais demandé de l'argent supplémentaire, là je suis d'accord, si vous obtenez de l'argent supplémentaire pour ce terrain synthétique, on mettra de l'argent supplémentaire sur le quartier Monteil. Aujourd'hui, nous avons un PPI qui est équilibré, qui se tient et je pense qu'on ne fait pas injure à l'investissement d'un quartier en proposant un agrandissement, mais un agrandissement peut-être un peu moins onéreux que celui qui avait été imaginé initialement. Je ne vais peut-être pas reprendre point par point, y a-t-il d'autres interventions ? M. TERRET. »

Monsieur TERRET déclare : « Merci, M. le Maire, j'écoute depuis tout à l'heure, je vais me permettre d'intervenir. Je suis nouvel élu, j'ai donc encore un petit regard assez vierge sur tout cela même si, vous le savez, je suis encarté, il y a beaucoup de choses que je découvre malgré tout. J'ai donc écouté attentivement un petit peu la présentation, je ne vais pas juger la méthode, je fais confiance à mes collègues qui sont intervenus sur ces éléments-là. Pour autant, soit il y a quelque chose que je n'ai pas compris dans la présentation et qui m'a échappé, soit pour moi il y a un décalage entre finalement le diagnostic qui est fait parce que c'est un élément de diagnostic et derrière les projets qui sont présentés pour atteindre finalement ces diagnostics. Je m'explique, dans les axes de progrès, qu'est-ce qu'on voit ? Il y en a vraiment 3 qui sont mis en avant, c'est le 0 faim, c'est l'égalité entre les sexes et c'est l'industrie – innovation et les infrastructures. Alors, les infrastructures, il y en a beaucoup dans le PPI et c'est normal. Pour autant, alors que ce sont des axes prioritaires de progrès au regard de ce diagnostic, qui devraient servir à cela, j'ai du mal à les voir clairement en tout cas à travers le PPI, peut-être que c'est sur des actions plus modestes, mais qui ne rentrent pas dans le cadre du PPI, mais j'ai finalement du mal à retrouver les éléments du diagnostic sur les projets qui sont proposés derrière. Je vais prendre un autre exemple, il y en a forcément qui rentrent en cohérence, je suis d'accord, mais il y a, malgré tout, ceux pour lesquels il faudrait le plus progresser que nous ne retrouvons pas explicitement derrière et je vais prendre un autre exemple, c'est la diapositive qui est là, quand on prend le diagnostic finalement, l'axe 16 – paix et justice, il est dans les éléments qui donnent satisfaction ; même s'il y a des petits problèmes à Pessac, ce n'est pas la Ville où il y a le plus de problèmes à l'échelle de la Métropole, encore que cela se discute aussi, mais pour autant on a ce projet-là en face alors que le diagnostic montre finalement qu'au niveau paix et justice, c'est là où il y a les éléments de satisfaction. »

Monsieur le Maire indique : « M. TERRET, excusez-moi, je ne veux pas vous laisser vous enfermer un petit peu parce que je pense qu'il faut que vous ayez une présentation. »

Monsieur TERRET dit : « Sur le décalage entre le diagnostic ou j'ai mal compris. »

Monsieur Le Maire répond : « Je ne veux pas dire que vous avez mal compris, mais on s'est mal expliqué ou insuffisamment, c'est pour cela qu'il faudra qu'il y ait des éléments supplémentaires, mais ce qui a été présenté, ce sont les notes par rapport à nos projets, ce ne sont pas des notes par rapport à l'existant puisque c'est le PPI qui a été vu. Il est donc logique par exemple, pour prendre l'exemple du centre de supervision urbain, qu'en mettant cela en place, l'objectif développement paix et sécurité fasse du coup remonter la moyenne alors que sur d'autres aspects, vous avez parlé des aspects sur lesquels on a des axes de progrès, c'est au vu de notre PPI que nous avons des axes de progrès à faire sur les 3 dimensions que vous avez citées tout à l'heure et que nous avons citées également. Nous parlons donc bien d'une évaluation de projets, on ne parle pas d'une évaluation de situation à date, c'est le PPI. Excusez-moi, je me suis permis de vous interrompre parce que du coup, vous faisiez fausse route par rapport à votre analyse. »

Monsieur TERRET dit : « J'entends mieux, je comprends mieux, c'est une évaluation à l'envers, c'est-à-dire qu'on évalue ce que nous allons mettre en place. »

Monsieur Le Maire répond : « *Nous évaluons les projets. Le budget climat, c'est la même chose, on évalue un projet de budget et son impact sur le climat, on évalue donc a priori. Après, on peut regarder dans le compte administratif si on a fait effectivement ce qu'il s'est passé, mais le budget climat, comme ce que nous proposons là, c'est la même méthode en termes de prospective, c'est-à-dire on évalue des projets en fonction de critères que nous avons posés initialement, c'est la même chose, simplement on est plus large, c'est ce que nous avons proposé. Ce que je retiens, c'est que cela éveille l'intérêt et c'est cela qui me plaît, cela éveille l'intérêt, cela va stimuler les méninges de chacun et encore une fois, on verra si cela fonctionne ou cela ne fonctionne pas, mais je suis plutôt confiant, en tout cas le démarrage me semble prometteur. D'autres interventions ?* »

Monsieur TERRET dit : « *Je finis juste, mais très rapidement puisque sans polémique, j'ai juste entendu un élément et je pense qu'on en reparlera qui m'a un peu interpellé, ce n'est pas lié au PPI, mais c'est la date d'inauguration, je pense qu'elle n'est pas anodine, c'est à réfléchir, de la mise en service du centre de supervision. J'ai peut-être mal entendu, j'ai entendu le 11 septembre 2021.* »

Monsieur le Maire répond : « *Non, ce n'est pas un équipement pour le 20^{ème} anniversaire et je dirais même que si jamais cela devait tomber sur le 11 septembre, on se débrouillera pour que cela ne soit pas le 11 septembre pour éviter justement toute mauvaise interprétation, cela n'a rien à voir, rassurez-vous, pas de souci là-dessus. Je vais rajouter quelque chose parce que pendant que j'étais sorti apparemment un peu longtemps, au moment où vous votiez le compte administratif, je vous remercie de l'avoir voté globalement, je parle du Conseil Municipal, mention a été faite du fait que dans les annexes au budget primitif, il manquait l'état des indemnités, c'est effectivement un manque, c'est ce qu'on m'a mentionné, je pense que Stéphanie GRONDIN l'a dit tout à l'heure, je pense que nous n'avons strictement rien à cacher. C'est la première fois que cela doit se faire, apparemment la DRH était au courant, mais il y a eu un cloisonnement, on parlait de silo tout à l'heure, il y a eu un cloisonnement entre services qui fait qu'on n'a pas eu l'information, qu'à cela ne tienne, j'ai sous les yeux la délibération qui avait été votée ici même sur les indemnités au début du mandat, je vais donc vous redonner lecture, je pense que c'est le plus simple parce que ce sont des montants par catégories, c'est donc relativement simple, je vais donner les montants des indemnités brutes mensuelles, vous n'aurez plus qu'à multiplier par 6 pour avoir le semestre qui s'est écoulé, donc le semestre 2020 et par 12 pour avoir une année complète puisque cela ne bouge pas, il n'y a pas d'évolution de ces montants-là. Je vais donc commencer par moi, le Maire, Franck RAYNAL, montant brut de l'indemnité avant prélèvements et avant impôts, puisque vous savez que nous sommes tous prélevés, enfin pour ceux qui doivent un impôt à la source, donc 4 830,93 euros. Je parle bien de montants bruts. Pascale PAVONE, 1^{ère} adjointe : 2 117,77 euros. L'ensemble des autres adjoints, tous les adjoints ont 1 710,26 euros. L'ensemble des conseillers délégués, les conseillers de la majorité ont tous une délégation, donc perçoivent systématiquement 442,81 euros et l'ensemble des conseillers d'opposition perçoivent mensuellement 179,69 euros. Je parle bien de montants bruts avant prélèvements et avant impôts pour toutes les catégories que j'ai citées, c'est strictement et scrupuleusement ce qui a été voté en Conseil Municipal, c'est exactement ce qu'il s'est passé pendant les 6 mois écoulés et c'est exactement ce qu'il se passera pendant les 12 mois qui viennent puisque je ne nous vois pas voter une modification des indemnités des élus. Je rappelle simplement parce que c'est quand même un élément qui est important, qu'avec ces montants-là, nous faisons faire par rapport aux montants légaux une économie de 20 % sur l'enveloppe des indemnités pour les Pessacais, je pense donc que cela mérite aussi d'être rappelé, même si à l'époque vous vous étiez abstenus, je me souviens de cette remarque.* »

Madame CURVALE dit : « *En fait, c'est plus large que les indemnités seulement perçues à la Ville, d'abord parce que certains d'entre nous sont également élus à la Métropole, il faut donc en tenir compte et après cela pourrait être élu dans des syndicats, etc., ce sont donc vraiment toutes les indemnités.* »

Monsieur le Maire déclare : « *C'est chaque collectivité qui doit faire cela, je sais que nous n'avons pas accès par exemple à vos indemnités de Vice-Présidente du Conseil Départemental. Si vous nous les donnez, on les communiquera, il n'y a pas de souci, je ne vois aucun inconvénient, mais je ne les ai pas, autant les indemnités des conseillers métropolitains, en l'occurrence nous sommes tous conseillers métropolitains pour ceux qui sont élus à la Métropole, c'est donc le même montant pour tous, chacun sait ce qu'il en est, je ne l'ai pas en tête, mais pour ce qui est des autres collectivités auxquelles vous appartenez, parce qu'en l'occurrence je pense qu'il n'y a que vous les deux conseillers départementaux qui appartenez à une autre collectivité, si vous nous donnez ces éléments, on les mettra à la connaissance de tout le monde sans aucune difficulté, mais je ne les connais pas.* »

Madame CURVALE dit : « *Je pense que le plus simple dans ce cas-là, nous allons envoyer la source que nous avons.* »

Monsieur le Maire déclare : « *Je ne pense pas que l'on puisse demander à une collectivité de donner les indemnités des autres collectivités, mais pour la Métropole, on a des relations, pour le Département, on n'en a pas et le Département ne nous a rien demandé vous concernant, je ne pense pas puisque j'imagine que la réglementation s'applique de la même manière pour toutes les collectivités. Quoi qu'il en soit, pour ce qui concerne les indemnités pessacaises servies par la Ville de Pessac, ce sont les montants que j'ai donnés et pour que nous soyons réglo avec la réglementation si j'ose dire, j'en ai donné lecture pour que tout le monde l'ait bien en tête et qu'il n'y ait pas du tout de soupçon sur le fait d'occulter quoi que ce soit et comme c'est un élément qui doit être annexé au budget primitif, cet élément-là vous sera transmis multiplié par 6 pour avoir le semestre écoulé et par 12 pour avoir l'année du budget 2021, tout cela vous sera transmis d'ici la fin de la semaine, je vous en fais la promesse pour que nous soyons parfaitement en règle si cela convient à tout le monde et si on doit rajouter les autres indemnités, pour Bordeaux Métropole on peut le faire sans aucune difficulté, par contre pour les autres collectivités, nous n'avons pas l'information. Je mets aux voix le budget primitif de l'année 2021, qui est contre ? L'opposition est contre. Qui s'abstient ? Qui est pour ? La majorité, je vous remercie, j'en profite pour remercier encore une fois Stéphanie GRONDIN pour sa très belle et très exhaustive présentation et les services financiers encore une fois et bien sûr tous les collègues qui ont fait une présentation pour ce PPI montrant qu'il y a une dynamique collective sur le sujet.* »

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2021 détaillé dans l'annexe jointe à la délibération.

Mmes CURVALE, BRIDIER, CHAINEAUD, CARDINAL, TOURNEPICHE, CAZAUX et MM. SAINT-PASTEUR, MESSE, RISTIC, CERNIER, NOUHOU et TERRET votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

Aff n° DEL2021 073 : Exercice 2021 – Impôts locaux – Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire déclare : « *C'est simple, les taux ne bougent pas comme d'habitude. Il n'y a donc pas d'évolution des taux d'imposition locaux ni des taxes foncières ni des taxes d'habitation. Depuis que je suis Maire, cela n'a jamais augmenté, cela n'a donc pas augmenté depuis 2013.*

Je propose au vote le gel des taux d'imposition, taux communaux s'entend bien sûr, les seuls sur lesquels on ait un quelconque pouvoir. Je mets aux voix, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité pour le gel des taux d'imposition, c'est parfait, merci beaucoup. »

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à notifier à Madame la Préfète les taux d'imposition ci-après mentionnés :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47,38 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53,23 %

- d'inscrire les crédits au chapitre 73 article 73111 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 076 : Services de restauration scolaire avec pause méridienne, des accueils péri et extrascolaires de la Ville de Pessac – Tarifs 2021/2022

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur MAGES** qui déclare : « *La Ville de Pessac développe une offre de services péri et extrascolaires de qualité, qualité qui est louée et reconnue par les parents et les enfants. Ainsi, depuis la rentrée scolaire 2017, la Ville de Pessac n'a pas augmenté ses tarifs de restauration scolaire ni ceux des accueils péri et extrascolaires et cette année encore, pour la 5^{ème} année consécutive, la Ville n'augmentera pas les tarifs de la restauration scolaire et des accueils péri et extrascolaires. La Ville par cette décision démontre une politique volontariste en faveur des familles et place l'enfance au centre de sa politique municipale, mais dans une démarche de bonne gestion des deniers publics, la Ville se doit de mettre en place des dispositions en cas de non-respect du règlement intérieur.*

Si en effet 95 % des familles respectent les règles, les fréquentations des petites et des grandes vacances montrent un écart important et significatif entre les effectifs prévisionnels et les effectifs réalisés, soit un écart de près de 20 %, à peu près une centaine de places qui sont non honorées soit la totalité d'un centre de loisirs qui pourrait être diminué. Ainsi, depuis 2017, les services de la jeunesse puis de l'enfance de la Ville ont fait évoluer les modalités d'inscription, augmenter le nombre de places surtout concernant les places de maternelle ce qui était demandé par les parents, mais cela n'a pas été suffisant pour résorber ces inscriptions de précaution. Le choix de la concertation pour trouver des solutions a été privilégié en rassemblant les parents d'élèves dont les enfants fréquentent les centres de loisirs de la Ville, cette concertation a visé à partager ce constat lors de deux réunions en 2019 et la dernière en février 2020 où les parents d'élèves ont pu exprimer des propositions de solutions : la création d'une liste d'attente, la possibilité de disposer de places des enfants dont les parents annulent, la recherche de solutions pour les inscriptions de fratries, la proposition d'exclusion des réservations des ALSH vacances pour les familles ne respectant pas le règlement, travailler sur une pénalité financière pour la non-fréquentation et c'est dans le respect des pistes évoquées lors de ces réunions de concertation que la Ville souhaite mettre en place des dispositions pour absence injustifiée pour les accueils de loisirs mercredi et vacances. C'est pour cela qu'il vous est proposé une majoration et une restriction temporaire. »

Madame CAZAUX dit : « *Chères et chers collègues, nous vous avons déjà interpellé en début d'année concernant les modalités d'inscription et surtout d'annulation des réservations des centres de loisirs. Pour la période estivale, l'annulation doit se faire entre 3 et 6 semaines avant la date d'utilisation du service, ce délai d'annulation est beaucoup trop long pour nombre de parents qui ne connaissent pas leur planning à l'avance notamment les professions de santé, les employés de supermarché, souvent des emplois exercés par des femmes. En effet, les personnels hospitaliers constitués en majorité de femmes reçoivent leur planning aux alentours du 15 du mois précédent. L'annulation des réservations des centres de loisirs d'été doit se faire avant le 11 du mois précédent.*

Nombre d'infirmières, d'aides-soignantes ou d'agents de services hospitaliers n'ont pas encore leur planning à cette date. Nous votons aujourd'hui une majoration du tarif des ALSH en cas d'absence injustifiée, nous avons interrogé des associations de parents d'élèves des écoles pessacaises, nombre de parents sont découragés par le manque d'ALSH surtout en période estivale pour les maternelles, les listes d'attente, les délais d'annulation beaucoup trop longs pour les parents qui ne connaissent pas leur planning aussi longtemps à l'avance et maintenant par la majoration de 20 % en cas d'absence injustifiée. En effet, les parents qui souhaitent annuler après la date butoir et qui envoient un mail au service enfance se voient systématiquement répondre d'un ton très agressif par les équipes que l'annulation n'est pas possible, car trop tardive, ces parents en majorité ne contactent plus les services pour annuler et vont se retrouver à payer une majoration de 20 %. Les conditions drastiques d'annulation et le manque de places impliquent que les parents se tournent vers d'autres solutions de garde pour leurs enfants, familles, stages sportifs, amis, etc. Le renforcement des procédures d'utilisation et d'inscription justifiées par la nécessité de rendre efficace le remplissage du centre de loisirs sans hébergement n'a-t-il pas pour conséquence d'éloigner de ce service public, voire de dissuader certaines familles qui vont de guerre lasse se tourner vers des systèmes privés, plus prévisibles et plus simples d'utilisation ? Or, à terme que deviendra cet outil de mixité sociale et comment se développera-t-il avec une logique de faire avec le nombre de places plutôt qu'avec celle du faire en fonction du besoin du public concerné ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CARDINAL** qui déclare : « *M. MAGES, le prix des repas pour les ALSH est de 4,18 euros, c'est quand même assez élevé pour des personnes qui sont quand même en précarité et qui ont à peu près entre 600 et 800 euros par mois. Merci, Monsieur.* »

Monsieur MAGES répond : « *Je vais répondre de suite à Mme CARDINAL, ce n'est pas 4,18 euros pour le repas puisque c'est annexé au quotient familial donc cela va de 0,65 à 4,65 euros. C'est donc en fonction du quotient familial que vous payez le repas qui correspond au CLSH. En effet, cela n'est pas 4,18 euros pour l'ensemble des Pessacais qui fréquentent les centres de loisirs, c'est une mauvaise lecture que vous avez du tableau, mais c'est bien QF dépendant. Concernant votre autre interpellation, les annulations comme on a pu le dire et le répéter, ces 3 semaines sont incompressibles pour formaliser des équipes d'encadrement qui soient nécessaires pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions avec des taux d'encadrement qui sont ceux qui sont importants puisque la DDCS nous oblige à 1 pour 8 et 1 pour 12 en maternelle et en élémentaire. Ces équipes, nous ne les avons pas d'un claquement de doigts du jour au lendemain, il faut aussi travailler avec eux un projet pédagogique, travailler de concert avec eux pour former une équipe qui tienne le choc, qui tienne la route et qui soit en compétence d'accueillir vos enfants en toute sécurité et c'est cela le devoir de la Ville de faire. Concernant l'augmentation des places pas suffisantes d'après vous, il me semble que l'année dernière elles étaient suffisantes, elles ont été même très augmentées aux vues des capacités même en maternelle puisqu'en maternelle il y a autant de places qu'en élémentaire maintenant, je pense donc que c'est un mauvais procès que vous nous faites, vous avez pu nous le faire, on a écouté, on a entendu ce que vous avez pu dire en tant que parent d'élèves, vous la première et bien évidemment nous avons fait le nécessaire pour augmenter ce nombre de places puisqu'en effet la demande en maternelle est plus forte qu'en élémentaire puisqu'on laisse plus facilement un enfant fin d'élémentaire ou le mettre en centre sportif où on ne met pas un maternelle.*

Concernant le service public, service qui est facultatif, je vous le rappelle, mais qui est important pour le public Pessacais et c'est pour cela que la Ville de Pessac le met en place, il est largement subventionné par la Ville, il faut savoir que dans une commune pas très lointaine dans la même proportion d'habitants qui est Mérignac, ils payent chez nous jusqu'à 4 euros maximum en centres de loisirs pour les QF 1 ce qui est le cas à Mérignac qui est de 20 euros, vous voyez donc un petit peu la correspondance de 1 à 5 allant jusqu'à 40 euros la journée à Mérignac ce qui n'est jamais arrivé à Pessac puisque c'est bloqué à 11 euros si

on est bien sûr Pessacais. On voit donc que c'est un travail qui est fait pour que toutes les familles puissent participer et puissent venir dans nos centres de loisirs qui appliquent des taux d'encadrement qui sont non desserrés, qui sont qualitatifs puisqu'il y a vraiment un projet pédagogique et des équipes qui sont très motivées, on peut le voir avec Mme MILLIER quand on se déplace, on a vraiment un projet pédagogique qui est derrière, une volonté de faire sortir les enfants et de travailler sur du pédagogique, de l'éducatif au sens large. Ce procès-là et le ton agressif, cela, je ne peux donc pas l'entendre, que les personnes remontent cela, c'est vous qui le dites, nous avons du personnel qui est compétent en face, qui a une compréhension, c'est vrai qu'il y a un règlement, ils appliquent ce règlement-là, on leur demande simplement de répondre à ce règlement-là, mais jamais ils ne répondent de façon agressive alors que je vois des mails qui sont agressifs, cela oui, et nous y répondons le plus tendrement possible, le plus difficilement possible, c'est moi qui réponds en règle générale sur ces mails-là parce qu'il y a toujours une solution. Toute agressivité, quand elle est positionnée par un parent d'élève, c'est que derrière il y a une situation sur laquelle il faut que nous travaillions et nous travaillons systématiquement, les listes d'attente sont là pour cela, pour que nous puissions aussi intégrer ces personnes qui ont des besoins particuliers dans nos structures, mais comme je le disais, c'est bien 95 % des familles qui respectent et qui font bien les choses, il y a 5 % des familles qui ne font pas. Alors cela, les problématiques maintenant du fait de l'augmentation du nombre de places, nous avons moins de difficultés à honorer les places et nous avons des inscriptions qui peuvent se faire jusqu'à 8 jours avant le centre de loisirs même estival, cela existe, sauf que les gens ont décidé que quand ils s'étaient connectés une seule fois ils n'allaient pas se reconnecter, or quand quelqu'un annule une prestation, il faut aller régulièrement se connecter, cela fait partie du jeu qui est celui des ALSH de grandes et petites vacances. Dans le procès que vous nous faites, je pense que ce remplissage, comme vous dites, nous ne sommes pas sur du remplissage, simplement on est sur une gestion des deniers publics, c'est important, sur une qualité d'accueil aussi et on voudrait que ces places où on met de la qualité en face, des animateurs en face puissent avoir des enfants aussi qui ont besoin, des familles qui ont besoin et qui pourraient avoir besoin de ces places parce qu'en effet, il y a des familles qui partent un petit peu dans d'autres structures, mais ce n'est pas du fait de la Ville, c'est un choix de la famille. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CAZAUX** qui déclare : « *Je tiens juste à répondre, le procès que je vous ai soi-disant fait, je ne l'ai pas fait aux équipes des ALSH, je voulais justement saluer leur professionnalisme et l'accueil qui se fait au niveau des ALSH, je parle juste de la partie administrative, inscription, désinscription et toute la galère que cela va être pour la famille pour inscrire son enfant, surtout pendant les vacances d'été, au centre de loisirs.* »

Monsieur le Maire répond : « *Enfin, Mme CAZAUX, c'est comme M. SAINT-PASTEUR tout à l'heure, vous adorez les fonctionnaires, mais vous n'hésitez à les critiquer, donc tout va bien dans le meilleur des mondes, il n'y a pas de mépris, pas d'agressivité, mais vous êtes toujours quand même dans la critique de ce qui peut être réalisé par les fonctionnaires au quotidien de la Ville de Pessac qui donnent, je pense, le meilleur d'eux-mêmes et nous en avons eu des démonstrations éclatantes notamment des épisodes Covid et nous ne nous en sommes pas sortis et je partage totalement ce qu'a dit M. MAGES sur le fait que nous avons des services d'accueil péri et extrascolaires qui sont les plus compétitifs de l'agglomération, nous avons des tarifs qui défient toute concurrence sur le sujet. Nous le savons pertinemment et régulièrement, nous avons des propositions budgétaires même à minima sur d'autres collectivités, M. MAGES en a cité une qui est une Ville limitrophe, nous avons jusqu'à présent toujours résisté et nous avons, je le rappelle, bloqué les évolutions. Nous partons donc de très bas et nous bloquons les évolutions.*

On accroît donc les écarts avec les autres collectivités qui étaient déjà largement plus chères que nous et qui continuent d'augmenter leurs tarifs ce qui n'est pas notre cas et avec le quotient familial en plus, l'expression ne date pas de moi, mais de mon prédécesseur qui parlait de bouclier familial, ce bouclier familial, nous l'avons fait nôtre. ».

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CHAINEAUD** qui déclare : *« M. le Maire, excusez-moi, je me permets d'intervenir, M. MAGES, vous n'avez pas répondu à la question de ma collègue, Mme CARDINAL, elle a parlé du forfait forfaitaire 4,18 euros des AESH Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap et des EVS – Emploi de Vie Scolaire, elle a parlé de personnels qui gagnent entre 600 et 800 euros par mois qui sont des personnels précaires, il est bien marqué que c'est un prix forfaitaire et cela n'a rien à voir avec le barème pour les enfants, elle parlait des personnels. »*

Monsieur MAGES répond : *« Je pense que Mme CARDINAL était grande pour me le dire aussi, il n'y a pas de souci, je ne mange pas. Concernant les AESH qui sont en situation précaire et je le conçois qui n'interviennent absolument pas sur le temps périscolaire et de la pause méridienne et aucune de ces personnes-là n'a demandé à accéder à la pause méridienne, nous avons donc mis un prix sur lequel souvent on déroge quand il y a une demande particulière, mais jusqu'à présent il n'y en a pas parce qu'il n'y a pas d'intervention puisque l'Éducation nationale ne nous autorise pas l'intervention des AESH sur le temps périscolaire et de la pause méridienne, ce qui nous arrangerait grandement sur l'accueil des enfants porteurs de handicap qui sont souvent mis en difficulté et qui mettent en difficulté nos équipes et on ne peut pas toujours les accueillir dans de bonnes conditions, ce qui est bien dommage. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CAZAUX** qui déclare : *« Excusez-moi, j'ai les tarifs des ALSH de Mérignac, le taux maximum, c'est 12 euros. »*

Monsieur le Maire indique : *« Apparemment vous n'êtes pas d'accord, mais on vérifiera. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : *« Préciser peut-être le propos : l'Éducation nationale n'empêche pas les accompagnements des élèves en situation de handicap sur les temps de pause méridienne ou périscolaire, mais ils ne les prennent pas en charge financièrement, cela a fait l'objet de recours administratif auprès de la Cour d'appel de Nantes qui avait dit que c'était la responsabilité de l'État et cela a été cassé par le Conseil d'État, mais c'est à la charge de la commune. Il n'y a donc pas d'injonction de l'Éducation nationale sur les temps pause méridienne et périscolaire, c'est une précision. Après, M. le Maire quand même, évitez le procès, franchement vous n'êtes pas crédible quand vous me dites que je vilipende les fonctionnaires, je suis quand même assez attentif au service public, ils sont comme nous, ils ne sont peut-être pas parfaits tout le temps, d'autant plus lorsqu'ils sont soumis, et je peux en attester parce que nous avons des services au Département qui sont soumis à de fortes tensions au niveau de l'appel téléphonique, il peut y avoir des dérapages comme tout un chacun et cela explique donc peut-être qu'il y ait ce récit qui vous soit fait, mais on ne met pas tout le monde dans le même panier. Nous avons beaucoup de respect pour les fonctionnaires, beaucoup de respect pour le service public, évitez donc ces raccourcis qui sont un peu simplistes. Merci. »*

Monsieur le Maire répond : *« Vous avez beaucoup de respect, mais vous n'hésitez pas à les critiquer. Très bien, dont acte. Je mets aux voix s'il n'y a pas d'autres interventions, qui est contre ? Qui s'abstient ? Toute l'opposition s'abstient. Qui est pour ? C'est adopté, je vous remercie. »*

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifs 2021-2022 des services de restauration scolaire, des accueils péri et extrascolaires et leurs conditions d'application à compter de la rentrée scolaire 2021.

Abstention de Mmes CURVALE, BRIDIER, CHAINEAUD, CARDINAL, TOURNEPICHE, CAZAUX et MM. SAINT-PASTEUR, MESSE, RISTIC, CERNIER, NOUHOU et TERRET.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Aff n° DEL2021 077 : Services péri et extrascolaires de la Ville de Pessac – Actualisation du règlement intérieur

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur MAGES** qui déclare : « *Le règlement intérieur des services péri et extrascolaires définit les conditions d'accès et les règles de fréquentation des services proposés par la municipalité en complément du temps scolaire. Il vous est donc proposé des adaptations qui sont l'article 1 relatif aux conditions d'âge, d'assurance et de délai de transmission des justificatifs qui devrait être dans un délai de 5 jours et non plus comme cela pouvait arriver jusqu'à 1 mois et demi, c'est compliqué en termes de gestion de dossiers. Concernant l'article 17 relatif à l'extension des sanctions aux cas de non-respect des modalités de fonctionnement du service, horaires et fréquentation, il est en rapport avec ce qui a été présenté précédemment.* »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CAZAUX** : « *Il s'agissait, excusez-nous, d'une erreur de dégroupement parce que finalement nous avons pu débattre du sujet sur la résolution n° 10* »

Monsieur le Maire dit : « *Bien, mais comme nous n'avons pas voté cette délibération, il faut quand même la voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.* »

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la nouvelle version du règlement intérieur des services péri et extrascolaires annexé à la délibération et applicable à partir de la campagne d'inscriptions 2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 078 : Fourniture et pose de caveaux dans le cimetière – Attribution du marché

Monsieur le MAIRE donne la parole à **Madame BENARD-DENDE** qui déclare : « *Après avoir parlé des tarifs de ALSH et de AESH, on va parler des tarifs dans les caveaux, cela change un petit peu. Je vous propose de revenir sur les caveaux du cimetière de Pessac avec deux délibérations sur ce sujet. Je vous ai présenté lors des échanges sur le PPI les enjeux en termes de reprise de caveaux ; à ce jour, on a 29 caveaux qui ont été récupérés et au moins 10 supplémentaires qui pourront être repris à l'horizon 2024 et afin de pouvoir attribuer une concession avec caveau, la Ville a conclu un marché avec un prestataire privé pour la destruction et la construction des nouveaux caveaux. La mise à disposition des familles de telles constructions permet aux tributaires d'abord de bénéficier de la tarification négociée par la mairie dans le cadre d'une commande publique, elle garantit également la qualité des réalisations et elle permet aussi d'éviter l'inhumation en caveaux provisoires ce qui est source de frais pour les familles. La 1^{ère} délibération que je vous présente a donc pour but de vous présenter l'accord-cadre qui est conclu pour la démolition des caveaux existants, l'évacuation des gravats, la remise en état des allées et également la fourniture et l'installation de caveaux de 2, 4 ou 6 places et dans le cadre de l'appel d'offres, nous avons retenu l'entreprise Cinerea et donc je vous demande de valider le choix de cette entreprise.* »

Monsieur le Maire déclare : « *Y a-t-il des remarques ou des questions ? Je mets aux voix, cela nous permet de parler justement du sujet parce que c'est un sujet important, cette opération funéraire étant comme vous l'avez rappelé tout à l'heure des préoccupations pour toute une catégorie de la population et notamment les plus âgés et parfois leurs enfants. Je mets aux voix, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.* »

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre avec CINERIA, les petites Rottes, 35133 LA CHAPELLE JANSON,
- d'inscrire les crédits au chapitre 21316 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 079 : Tarifs des caveaux trentenaires au cimetière communal – Adoption

Monsieur le MAIRE donne la parole à **Madame BENARD-DENDE** qui déclare : « *La 2^{ème} délibération a pour but de déterminer le prix de ces concessions. Les prix au public ont été calculés en incluant la dépense de construction de chaque caveau pour la pose et la fourniture et en ajoutant un tarif au mètre carré en fonction des tarifs en vigueur. Il est à noter que la seule charge sur les finances communales à l'issue de ces opérations, ce sera les frais de démolition des caveaux existants sur les terrains à attribuer. Je vous propose donc d'approuver les tarifs suivants pour la mise à disposition de caveaux trentenaires, les prix seront les suivants : pour un 2 places, 2,4 m², nous vous proposons un tarif de 1 874 euros. Pour un 4 places, soit 4 m², nous vous proposons 2 778 euros et le 6 places fera 4,6 m² et sera financé 3 505 euros.* »

Monsieur le Maire déclare : « *Ne donnons pas l'impression que c'est un sujet qui n'est pas sérieux, c'est un sujet très sérieux, mais nous pouvons traiter avec un peu de légèreté certains sujets tout en restant sérieux puisqu'en l'occurrence l'ambition est noble. Je mets aux voix s'il n'y a pas de remarque. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité pour les tarifs 2, 4 et 6 places que vous nous avez données, merci beaucoup.* »

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifs suivants :
- 2 places : caveau 1 392 € et terrain 482 € = 1 874 €
- 4 places : caveau 1974 € et terrain 804 € = 2 778 €
- 6 places : caveau 2 580 € et terrain 925 € = 3 505 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 081 : Centre équestre de Romainville – Convention de servitude avec ENEDIS

Monsieur ORUC donne la parole à **Monsieur GRANGE** qui déclare : « *M. le Maire, mes chers collègues, tout ou presque est dans le titre, il s'agit d'autoriser Enedis à implanter un compteur électrique sur le domaine privé de la Ville.* »

Monsieur le Maire dit : « *On est bien d'accord parce que c'est ce qui faisait défaut. Y a-t-il des remarques ? Tout à l'heure, il y aura encore une question orale, je crois, nous attendrons ce moment-là pour en parler de manière approfondie. Qui est contre ? Le groupe écologiste plus Mme CAZAUX plus M. NOUHOU. Qui s'abstient ? Le reste de l'opposition s'abstient. Qui est pour ? La majorité. Je vous remercie.* »

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le principe de constitution d'une servitude sur la parcelle citée ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Mmes CURVALE, CHAINEAUD, CARDINAL, CAZAUX et MM. RISTIC, TERRET, NOUHOU votent contre.

Abstention de Mmes BRIDIER, TOURNEPICHE et de MM. SAINT-PASTEUR, MESSE et CERNIER.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Aff n° DEL2021 083 : Agence d'urbanisme (A'URBA) – Approbation de la convention annuelle 2021 – Autorisation

Monsieur ORUC donne la parole à **Monsieur RAUTUREAU** qui déclare : « *M. le Maire, mes chers collègues, l'A'URBA et la Ville de Pessac ont signé le 30 mai 2016 une convention-cadre à laquelle il convient d'annexer un avenant présenté dans ce Conseil Municipal et qui est groupé afin de couvrir l'année en cours le temps de finaliser les modalités d'une nouvelle convention-cadre pour 2022. La présente délibération a pour objet la signature de la convention annuelle 2021 identifiant des prises d'intérêt de la Ville de Pessac au programme partenarial de l'agence et définissant le montant de la subvention de fonctionnement qui lui sera versée au titre de l'année 2021. L'étude envisagée consiste à poursuivre la réflexion engagée au titre du programme partenarial de l'année 2019. L'étude d'opportunité menée sur le quartier de Bacalan en 2019 a mis en évidence des potentialités et des contraintes pour son développement, des fragilités environnementales dont il s'agit de prendre en compte les enjeux, un tissu résidentiel délité à requalifier, des espaces publics dégradés à sécuriser et à adapter à tous les modes. Les propositions de développement ont exploré différentes possibilités dans un contexte urbain évolutif, mais dont les scénarios au fil de l'eau démontrent le risque d'une urbanisation désordonnée et ne s'accompagneront pas du niveau de qualité urbaine et d'équipement nécessaire. Quel que soit le futur projet pour le secteur, la nécessité d'intégration urbaine et d'adaptation aux besoins existants du territoire est une dimension importante et sensible qui mérite une approche de projet partagé avec les habitants. Dans un premier temps, il s'agira d'approfondir les propositions de scénarios de développement possible et de les consolider du point de vue du montage technique et financier afin d'évaluer leurs possibilités. Ainsi, il s'agira de repartir des 3 scénarios déjà analysés dans le premier temps de l'étude, le premier : laisser faire avec urbanisation au fil de l'eau et densification sur la base des potentialités du PLU 3.1 actuel, le deuxième : habiter au cœur de la forêt, développement résidentiel dans un cadre préservant des paysages et l'environnemental du site et le troisième : développer une activité et une économie liées à une production agricole. Le deuxième volet de la démarche repose sur un travail auprès des habitants dans une optique de co-construction afin de recueillir la parole d'usage, partage des éléments de diagnostic, enrichissement des enjeux et formalisation des propositions de programmes complémentaires aux scénarios de développement esquissés en 2019. Le travail devrait aboutir au choix d'une orientation de développement pour ce quartier de la Ville étayée par des éléments techniques complémentaires et l'expression des usagers. En contrepartie de ces prestations, la Ville s'engage à verser à l'A'URBA au titre de l'année 2021 une subvention de fonctionnement de 25 000 euros. Cette subvention ouvre également la possibilité de bénéficier de l'ensemble des travaux, outils numériques, fonds documentaires réalisés par l'agence pour l'ensemble de ses partenaires.*

Au vu de ces éléments, je vous demande, mes chers collègues, d'approuver les termes de la convention annuelle 2021 et le programme de travail avec l'A'URBA tel que présenté ci-joint, d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention avec l'A'URBA, d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 25 000 euros au profit de l'A'URBA et d'inscrire la dépense au budget principal de fonctionnement – subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui dit : « *M. le Maire, chers*

collègues, c'est à propos de cette fiche projet qui est détaillée à la fois dans la délibération et en annexe sur le devenir de ce secteur de Bacalan dont il avait été question, cela commence à remonter, en 2019. Je me rappelle que dans les sujets de discussion, y compris d'ailleurs avec les riverains et les habitants de ce secteur, il y a effectivement cette option d'éviter une urbanisation comme il est expliqué qui se ferait au détriment de l'intérêt environnemental du site, il est donc bien sûr souhaitable d'avoir une réflexion qui encadre ce que va devenir ce site. Cependant, c'est une zone qui mérite vraiment une approche sous forme d'étude à la fois d'inventaire faune – flore, d'une étude hydrogéologique puisque c'est une zone constituée à la fois de zones humides, je rappelle que c'est là que prennent naissance des ruisseaux comme le Serpent ou le Lartigon, cette fonction autour de l'eau doit être préservée. Dès qu'on va ouvrir un tant soit peu à l'urbanisation, on va supposer du drainage et à partir de là, et selon comment peut se dérouler cette urbanisation, il y a le risque d'aller vers un assèchement du site. D'autre part, cette étude hydrogéologique doit aussi passer un peu par l'étude de la qualité du sol qui, je le redis d'après l'expérience de ceux qui connaissent ce site ou à proximité, n'est a priori pas un sol favorable pour des activités agricoles ou de maraîchage. Je regrette donc d'abord de lire que le projet soit un projet de développement ce qui semble forcément supposer de développer des activités, j'ai souvenir très net qu'on avait discuté d'un autre scénario qui s'opposerait au scénario laisser faire, laisser faire avec une urbanisation avec une urbanisation au fil de l'eau, mais un scénario justement où on ne fait rien et où on garde au maximum une zone de quiétude, peut-être pas sur la totalité, mais au moins sur la plus grande partie, ce qui fait que dans la concertation que vous avez lancée, il y a de toute façon 3 scénarios qui ont l'air désormais assez bien bordés, un scénario 1 : densifier, un scénario 2 : habiter dans un cadre vert et un scénario 3 : avoir des activités agricoles et là-dessus vous avez demandé l'avis des habitants. Je regrette de dire que c'est typiquement quand même le type de concertation, forcément il y a du choix, mais il n'y a que ce choix-là et il n'y a pas d'options qui pourraient être basées sur des études complémentaires mettant en évidence ce qui est identifié dans la délibération elle-même de fragilité environnementale. Ma question : est-il vraiment trop tard pour voir avec l'AURBA qui a toutes sortes de spécialistes et d'experts pour compléter ces scénarios par un scénario qui est plus du type : on préserve une zone de quiétude pour la faune et pour la flore, on préserve le rôle joué par ces zones humides et par ces ruisseaux et on s'appuie sur des études complémentaires ? »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CAZAUX** qui dit : « *M. le Maire, chers collègues, dans le Sud-Ouest du 21 mai 2019, vous avez déclaré aux habitants du quartier de Bacalan qu'une étude sur l'avenir de ce quartier allait prochainement être confiée à l'Agence d'urbanisme A'URBA, objet notamment du vote de ce soir. Vous avez manifesté votre volonté d'ouvrir la zone à l'agriculture urbaine comme à la création de nouveaux parcs et jardins partagés. Les 2 premières options que vous nous avez présentées ne laissent pas la part à cette agriculture urbaine ni à la dimension des parcs et jardins partagés, nous nous posons donc la question de quel est l'avenir de ce dernier quartier protégé de l'urbanisme à Pessac ?. Merci. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur RAUTUREAU** qui déclare : « *Juste un mot, alors dans la délibération et dans ma présentation, on dit bien qu'il s'agira d'approfondir les scénarios de développement possibles, cela ne veut donc pas dire qu'aujourd'hui ils soient complètement figés. Il s'agira de repartir des 3 scénaris, je crois qu'aujourd'hui les choses sont assez ouvertes, le seul élément sur lequel nous sommes d'accord, je pense, c'est que l'idée d'aller urbaniser le secteur de Bacalan n'est pas une hypothèse que nous privilégions au jour d'aujourd'hui et donc la question est de savoir à quel niveau d'espaces naturels et de préservation nous mettrons le curseur. Il est donc hors de question aujourd'hui dans notre esprit d'aller urbaniser le quartier de Bacalan comme j'ai pu l'entendre il y a un instant et je ne veux pas au-delà de cela préjuger de ce qui ressortira en particulier de la phase de concertation avec les habitants et les associations de quartier. »*

Monsieur le Maire ajoute : « *Merci, M. RAUTUREAU, je vais juste compléter de manière encore plus simple. Tout d'abord Mme CAZAUX, l'article 2019 a été suivi par une première étude, nous sommes là à la deuxième étude, mais vous n'étiez pas élue à l'époque. D'autre part concernant les inquiétudes qui ont été formulées par Mme CURVALE, je tiens à les rassurer complètement, il y a dans les projets qui peuvent être proposés par l'A'URBA et par les habitants, pas sur la totalité de la zone évidemment puisqu'il y a déjà des zones habitées, mais sur les zones qui ne le sont pas, il y a sur la table la possibilité de ne rien faire et de préserver totalement la zone de quiétude dont vous parliez tout à l'heure et c'est dans le scénario 2 : habiter au cœur de la forêt, développement résidentiel dans un cadre préservant les qualités paysagères et environnementales du site, on ne dit pas que nous allons accroître l'habitat, mais il y a déjà de l'habitat, nous n'allons donc pas non plus expulser les habitants de la zone. En revanche, je rappelle les objectifs initiaux de cette démarche, c'est que nous voulons préserver ce secteur de la spéculation foncière, nous sommes donc parfaitement en phase sur le sujet, pas d'inquiétude. Maintenant, il y a des nuances et encore une fois il y a des sous-zones à l'intérieur de la grande zone, entre les fronts qui sont déjà habités, le cœur qui est occupé par des vignes ou par Terre d'Adèle et des endroits qui sont totalement vierges d'une occupation humaine, il y a au moins 3 niveaux qui peuvent être envisagés et dont il convient que nous décidions ensemble avec les habitants et avec le Conseil Municipal de ce que nous voulons faire, mais aujourd'hui il n'est pas question de faire une densification, une urbanisation de cette zone et c'est bien la différence avec ce qui avait été envisagé de manière très vague, il est vrai, mais envisagé il y a 12 – 13 ans puisque dans les documents que nous retrouvons du début du mandat de mon prédécesseur, nous avons des éléments sur la notion de à urbaniser et Mme CURVALE, à l'époque, vous faisiez partie de la majorité. Y a-t-il d'autres éléments ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. Qui est pour ? On poursuit la démarche et on ne dévie pas de notre objectif, merci beaucoup, adopté. »*

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention annuelle 2021 et le programme de travail avec l'A'Urba tels que présentés ci-joint,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'A'Urba,
- d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 25 000 € au profit de l'A'Urba,
- d'inscrire la dépense au budget principal fonctionnement, subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes droit privé.

Abstention de Mmes CURVALE, BRIDIER, CHAINEAUD, CARDINAL, TOURNEPICHE, CAZAUX et MM. SAINT-PASTEUR, MESSE, RISTIC, CERNIER, NOUHOU et TERRET.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Aff n° DEL2021 084 : Conventions pour labellisation de deux « arbres remarquables de France » – Platane de Monbalon et Copalme du parc de Camponac

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur DESPLAT** qui déclare : « *M. le Maire, mes chers collègues, la Ville de Pessac porte une attention particulière à ses 350 hectares d'espaces naturels et de jardins aménagés. C'est ainsi que depuis quelques années la municipalité a décidé de développer les gestions différenciées sur ces espaces verts dans un objectif de préservation et de développement de la biodiversité et la qualité des paysages. En parallèle, depuis 2014 un véritable engagement politique s'est mis en place afin de développer et d'améliorer le patrimoine forestier de Pessac, divers projets ont été lancés dont le plus emblématique est l'opération « 1 jour – 1 arbre » qui a permis de planter 365 arbres par an. Aujourd'hui, pour aller plus loin et pour compléter ces actions en faveur de la biodiversité et des arbres, la municipalité a choisi de s'engager dans la labellisation « arbres remarquables de France », à l'été 2019 4 arbres ont été proposés à l'association*

Arbres qui porte ce label. Suite à cette candidature, ces différents arbres ont été étudiés et en octobre 2020, l'association a signifié à la Ville de Pessac que 2 arbres avaient été retenus pour obtenir ce label, le fameux platane effectivement situé le long de l'avenue de Monbalon et le Copalme situé dans le parc de Camponac. L'association Arbres propose ainsi à la Ville de signer deux conventions permettant de finaliser l'obtention de ce label, ces conventions ont pour but de rappeler l'engagement de chaque partie et pour la Ville de Pessac, il s'agira donc de préserver et d'entretenir ces arbres, de mettre des panneaux d'information permettant d'identifier l'arbre et la labellisation et de mettre en place des actions de communication associées. Je vous demande, mes chers collègues, d'approuver les termes des conventions avec l'association Arbres et aussi d'autoriser M. le Maire à signer les deux conventions. Merci. »

Monsieur LANDREAU dit : *« Je signalais que c'étaient les 15 et 16^{èmes} arbres de France classés sur Bordeaux Métropole. »*

Monsieur le Maire déclare : *« On s'inscrit dans cette démarche et nous allons doubler cela d'ailleurs d'un classement PLU pour que les deux qui ne se confondent pas soient bien convergents. Merci beaucoup, M. DESPLAT et M. LANDREAU, pour ces précisions. »*

Madame CURVALE dit : *« Justement, M. le Maire, c'était une de mes questions, c'était de savoir si ce label se rajoutait à une classification au PLU puisque c'est dans la délibération et que nous sommes normalement sur les mesures les plus protectrices. J'ai regardé ce que propose l'association, on y trouve des noms effectivement connus, connus dans ce type de domaine, mais connus également dans les médias, l'association précise aussi qu'elle s'intéresse surtout aux arbres remarquables à portée nationale, c'est un petit peu d'ailleurs le classement tel que vous venez de le mettre en évidence qui rejoint cette philosophie, cette approche et cela combine différents critères dont des critères biologiques d'intégration dans l'environnement, mais qui ne sont pas les seuls et qui ne viennent pas en premier. Finalement, hormis le fait d'avoir un label d'une association relativement connue dans son domaine, pourquoi ne pas s'en tenir juste à la classification au PLU ? L'association elle-même reconnaissant en plus que dans la combinaison de ses critères, il y a une certaine subjectivité, cela figure vraiment sur le site de l'association et puis vous rappeler que par exemple il y a d'autres arbres comme le chêne du Haut-Livrac qui sont en attente d'une classification et que cela peut répondre aussi à bon nombre des critères qui doivent se retrouver pour ces arbres remarquables. »*

Monsieur le Maire indique : *« Nous ne refusons pas a priori de poursuivre d'autres classements sur la Ville de Pessac, c'est quelque chose qui est un démarrage pour ce qui nous concerne. Nous avons eu l'occasion de rencontrer les responsables de l'association Arbres il y a de cela 2 ans ou 2 ans et demi et nous sommes heureux de pouvoir aboutir avec ces 2 très beaux arbres. En tout cas, nous l'avons proposé, mais l'association a confirmé qu'ils méritaient bien ce classement. C'est pour nous une vertu, ce sont comme des monuments et il est bon que nous puissions porter à la connaissance du public pessacais ce classement et que nous puissions prendre soin encore un peu plus de ces arbres et peut-être en classer d'autres par la suite et le classement évidemment en PLU est complémentaire tout en se distinguant, ce classement qui lui, est honorifique, symbolique et médiatique. »*

Monsieur DESPLAT dit : *« Simplement pour préciser qu'effectivement, Jérémy l'a expliqué, ce sera les 15^{ème} et 16^{ème}s arbres sur Bordeaux Métropole, mais on n'est pas si ridicule que cela finalement parce que depuis déjà longtemps sur Mérignac, il n'y a simplement qu'un ensemble d'arbres qui est classé par l'association Arbres et Bordeaux, grande Ville qu'elle est, n'en a que 6, nous attaquons avec 2, nous ne sommes donc pas si ridicules. »*

Monsieur le Maire déclare : *« Il ne faut même pas dire : « si ridicule », nous ne sommes pas ridicules du tout, ne soyons pas modestes ! Je rappelle puisque c'est un classement qui lui est protecteur que nous sommes pour l'instant, je pense qu'avec la modification qui arrive, j'ai cru comprendre qu'un certain nombre de villes de la Métropole entendaient nous emboîter le pas sur ce sujet-là puisque nous avons été précurseurs, au moment où nous parlons, nous avons le plus d'arbres classés au PLU de toute la Métropole et quand je dis le plus, c'est que les seuls arbres pessacais constituent plus de la moitié des arbres classés de toute la Métropole au sens du PLU en arbres isolés. C'est donc quelque chose que nous avons voulu promouvoir sous l'ancienne mandature, nous l'avons poursuivi et nous continuerons d'ailleurs de classer un certain nombre d'arbres dans le cadre de la modification du PLU qui s'annonce. Pas d'autres interventions ? Je mets aux voix, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie. »*

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions avec l'association A.R.B.R.E.S,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les deux conventions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 086 : Exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerçants, restaurateurs et cafetiers

Monsieur ORUC donne la parole à **Monsieur GATTI** qui déclare : *« M. le Maire, chers collègues, comme vous le savez, nous traversons actuellement une crise qui n'est pas que sanitaire, elle est également sociale et économique et c'est sur ce 3^{ème} axe que nous vous proposons cette délibération afin de légaliser l'utilisation du domaine public pour les activités de click and collect, de drive autorisées pour les restaurateurs et cafetiers en positionnant effectivement des tables sur ce domaine. Nous vous proposons donc d'approuver l'exonération au titre du 1^{er} semestre, jusqu'à fin juin 2021, de la redevance d'occupation du domaine public et d'autoriser M. le Maire à signer tout acte s'y référant. »*

Monsieur le Maire dit : *« Merci, M. GATTI. Y a-t-il des remarques à notre soutien qui se confirme ? M. SAINT-PASTEUR ? »*

Monsieur SAINT-PASTEUR indique : *« Une demande de précision par rapport à la présentation de la délibération, on est bien sur l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public, mais il n'y a pas d'autorisation supplémentaire pour le click and collect ? J'ai dû mal écouter. »*

Monsieur GATTI déclare : *« Je vais reprendre, je me suis mal exprimé dans ce cas. Le click and collect et le drive sont autorisés au niveau gouvernemental y compris pour les cafetiers et les restaurateurs. Ceux-ci aujourd'hui utilisent et positionnent des tables sur le domaine public. Pour positionner sur le domaine public, on leur propose effectivement de le faire et de le faire à titre gracieux, il faut donc que nous passions par une délibération pour exonérer de la taxe d'occupation du domaine public. »*

Monsieur SAINT-PASTEUR indique : *« J'ai tout compris ! »*

Monsieur le Maire dit : *« Moi aussi, nous sommes donc tous au même niveau, je pense que cela était très pédagogique. On confirme donc notre soutien de cette manière-là. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie. »*

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'exonération au titre du premier semestre 2021 de la redevance d'occupation du domaine public relative aux terrasses, étalages, chevalets, ou autres équipements, pour les commerçants, restaurateurs et cafetiers,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 109 : Exercice 2021 – Répartition n° 3 des crédits des subventions

Monsieur ORUC donne la parole à **Madame DAUNY** qui déclare : *« M. le Maire, chers collègues, petit préambule afin de présenter cette répartition et de la soumettre bien sûr à votre approbation. Contrairement à ce que nous étions en droit de faire, nous n'avons pas voulu attendre le prochain Conseil Municipal du 18 mai pour soumettre au vote la répartition n° 3 des crédits de subventions afin d'accompagner les associations et organismes qui ont continué à fonctionner malgré la crise Covid pendant tous ces mois notamment dans le cadre de la vie des quartiers, politique de la Ville donc, mais aussi les écoles de musique, afin d'accompagner également le cinéma Jean Eustache dans ses projets culturels à venir, afin de respecter également aussi nos engagements vis-à-vis des associations qui ont signé avec la Ville des conventions d'objectifs et de partenariat qui définissent donc les subventions qui vous sont soumises et enfin d'aider au maximum et dès maintenant toutes les associations dans le besoin et les aider à repartir dès que cela sera possible pour elles d'entreprendre à nouveau les activités qu'elles ont l'habitude de pratiquer pour animer notre belle Ville. Vous sont donc soumises 68 subventions pour un montant de 1 112 689 euros, une dizaine en investissement correspondant au programme d'intérêt général ou d'autres liées à des projets liés à la culture et 58 subventions de fonctionnement qui correspondent à ce que je viens de dire : les conventions d'objectifs et de partenariat qui ont été établies dans des domaines aussi divers que les sports, la culture, la jeunesse, l'enfance et la transition écologique. »*

Monsieur le Maire déclare : *« Merci beaucoup, Mme DAUNY, y a-t-il des remarques ? »*

Madame CAZAUX dit : *« M. le Maire, chères et chers collègues, est-ce que les associations dont nous allons voter les subventions ont toutes déposé leur dossier avant le 31 janvier ? Par ailleurs, lors du Conseil Municipal du 29 septembre 2020, soit il y a exactement 6 mois, M. TERRET vous avait interrogé sur les critères d'attribution des subventions aux associations, il avait été demandé de mettre en place des règles précises d'attribution des subventions, car cette critérisation est – je cite : « un outil qui permet de répondre aux exigences de transparence et de cohérence de l'action publique ». Comme nous l'avions déjà évoqué, cela permet de justifier la décision d'attribution d'éviter l'arbitraire. Merci, M. TERRET. Lors de ce Conseil Municipal et les suivants, nous vous avons également demandé un tableau recensant le montant des subventions allouées à chaque association précisant l'ensemble des subventions allouées en année N, N-1 et éventuellement N-2, vous nous aviez répondu, Mme DAUNY, que les services travaillaient à une plus grande transparence des informations et vous nous avez ensuite présenté une fois un tableau comparatif des subventions allouées aux écoles sur les années N, N-1 et N-2. Nous ne constatons cependant qu'ici point de tableau comparatif permettant à tous de suivre l'évolution des subventions versées aux associations et encore moins de critères précis d'attribution de ces subventions. Comment devons-nous l'interpréter ? Quelle transparence pour l'attribution des subventions ? Comment sont-elles adressées ? Est-ce que les Pessacais et les associations peuvent obtenir une information claire et précise sur les critères d'attribution des subventions ? Vous vous étiez engagés à le faire il y a 6 mois, nous attendons maintenant les actes. Je vous remercie de votre attention. »*

Madame DAUNY indique : *« Alors, je reprends. Je pense que toutes les associations qui sont ici nommées ont déposé leur dossier avant le 31. Cela dit, vous n'avez pas forcément très bien écouté ce que j'avais dit en préambule, c'est-à-dire que contrairement à ce que nous étions en droit de faire, nous pouvions effectivement vous présenter ce tableau le 18 mai au prochain Conseil Municipal, nous n'avons pas voulu le faire justement pour ne pas faire attendre les associations qui sont en difficulté financière ou celles qui ont continué à travailler tout au long du Covid et en plus, celles qui sont présentées là, ce sont les associations pour qui la Ville a des conventions d'objectifs. Nous sommes donc quand même liés indépendamment des critères. Les critères vont être présentés, je vous le grave dans le marbre aujourd'hui, le 18 mai, notez bien que c'est un travail extrêmement compliqué parce que cela interroge toutes les directions et qui n'ont pas forcément la même approche par rapport à leur secteur d'intervention dans les critères de subvention. C'est vrai que c'est un travail transversal qui est donc demandé aux directions avec des remontées d'indicateurs qui sont très complexes aussi à mettre en corrélation. Cela va donc être fait pour le 18 mai, je ne sortirai pas de cette salle sans l'avoir fait le 18 mai, mais je compte sur vous pour me le rappeler. »*

Monsieur le Maire déclare : *« Ne prends pas l'engagement, on ne sait jamais parce que non pas sur la volonté que tu as de nous le présenter, mais sur le fait que peut-être la crise sanitaire, le 18 mai, nous empêchera d'avoir un Conseil Municipal, faisons donc attention à ne pas faire de promesse sur des choses qui ne dépendent pas que de nous. »*

Madame DAUNY répond : *« Effectivement, je n'avais pas pensé à cette éventualité. Les critères, vous aurez des critères, ils ne sont peut-être pas aussi exhaustifs que vous ne l'imaginez parce qu'on y travaille et en plus, les critères, maintenant qu'on s'est interrogés aussi sur cette démarche-là, sont en train de se construire au niveau des directions pour pouvoir effectivement clarifier leur position. Ce n'est pas si simple qu'on pense. Je pense avoir répondu à vos 3 points le 31 janvier, le critère et les tableaux, mais peut-être ai-je oublié quelque chose. »*

Madame CAZAUX dit : *« Je vous remercie et donc j'attends avec impatience le 18 mai. Merci. »*

Monsieur TERRET dit : *« On reste en forme ! Juste une demande aussi d'éclaircissement, je souscris aux propos de la collègue, je vous l'ai dit tout à l'heure, je suis nouvel élu comme bon nombre d'entre nous, il y a des conventions que nous avons vu passer depuis les élections, la Châtaigneraie, l'école de musique dont on a connaissance et quand je vois l'état des propositions de subventions, il y en a pour lesquelles il y a des montants très importants, je ne mets pas en cause la qualité du travail de ces associations, mais je vois la Mission Locale des Graves : 94 000 euros, le handball : 100 000 euros, ce qui est dommage, je suppose que ce sont des conventions qui ont pu être passées précédemment et que nous n'en ayons pas connaissance ou qu'elles ne nous soient pas transmises pour qu'au moins on puisse s'en imprégner. »*

Monsieur le Maire déclare : *« Vous voulez dire en tant que nouvel élu. »*

Monsieur TERRET dit : *« En tant que nouvel élu parce que du coup, on n'était pas dans l'ancienne mandature, il y a des montants très importants, c'est un petit peu dommage que nous n'ayons pas connaissance en tout cas, qu'elles ne nous soient pas transmises ces conventions qui sont d'un montant important. »*

Monsieur le Maire déclare : *« Deux réponses, un, vous êtes nouvel élu, mais vous appartenez à un groupe où il y a d'anciens élus d'une part, je pense donc qu'il y a un peu de compagnonnage à faire entre vous et deuxièmement, ce genre de questions est typiquement le genre de questions qui peut être posé en commission. »*

Monsieur TERRET dit : « *Je complète juste, commission où j'étais absent. Ce n'est pas une critique, c'est juste à visée constructive pour les prochaines fois.* »

Monsieur le Maire déclare : « *Ma position était constructive aussi.* »

Monsieur YAHMDI dit : « *Très rapidement, mais je suis assez étonné parce que vous avez des élus de votre groupe qui siègent à la Mission Locale, on a désigné dans votre groupe des personnes qui siègent à la Mission Locale. Vous avez donc tout à fait la légitimité pour demander, d'ailleurs c'est sans doute ce qu'on fait les nouveaux élus de la Mission Locale puisque la Mission Locale de Graves est un territoire extrêmement vaste puisqu'il va jusqu'à la communauté de communes de Montesquieu, avec plus d'une vingtaine de communes, le calcul est donc très simple, c'est en fonction du nombre d'habitants que la subvention est versée, c'est le même calcul pour l'ensemble des communes de la Mission Locale des Graves. Vous pouvez donc demander tout à fait la convention avec cet organisme. Cela, juste pour répondre sur la question de la Mission Locale. Pour répondre ensuite sur la question des financements qui sont alloués à travers cette délibération-là, ce sont majoritairement des subventions de fonctionnement et donc qui sont indispensables aux associations pour pouvoir notamment payer des salaires, on a donc par exemple une subvention emploi associatif concernant une association, c'est-à-dire que lorsque ces subventions ne sont pas versées à temps, on risque de se retrouver avec des salaires qui ne sont pas payés, d'où l'urgence dont a parlé tout à l'heure ma collègue, Catherine DAUNY. Ensuite, sur l'ensemble des subventions de fonctionnement, on n'a pas toujours des conventions parce qu'il y a par exemple des montants de subventions de 5 000 euros, on ne va pas signer une convention. Je voulais juste apporter cette précision-là, mais en tout cas sur la question des subventions qui sont attribuées aux organismes d'emploi, vous êtes membre, en tout cas des personnes de votre groupe sont membres.* »

Monsieur TERRIER déclare : « *Si je peux me permettre de compléter, ce n'est pas du tout une critique vis-à-vis du fonctionnement des associations ou autres, c'est plus une remarque de forme qui renvoie à la conception du travail d'élu et c'est un petit peu la même chose que la demande d'avoir des indicateurs de l'année N-1, N-2, la question est : est-ce à nous de faire un travail de fournis et d'aller chercher association par association les années précédentes ? Est-ce la même chose pour chacune de ces subventions ? Cela interroge la fonction d'élu, cela permettrait de gagner un petit peu de temps dans ce travail plutôt que d'aller interroger à gauche et à droite les uns et les autres. C'est dans ce sens-là que je me permettrais d'intervenir pour faciliter notre travail.* »

Monsieur le Maire dit : « *On a des progrès collectifs à faire !* »

Monsieur GRANGE indique : « *Merci, M. le Maire. Juste deux mots, le premier pour bien insister qu'effectivement les subventions qui sont soumises aujourd'hui pour les sports, ce ne sont que celles qui font l'objet d'un contrat d'objectifs en cours et on aura des contrats d'objectifs à examiner lors du prochain Conseil Municipal, c'est le premier point. Le deuxième point pour rappeler que pour ce qui concerne les sports, les subventions, hormis justement celles qui font l'objet de contrats d'objectifs, toutes les autres subventions sont critérisées, on pourra donc vous le présenter, on vous le fera en version très courte parce que sinon, la présentation peut durer à peu près 4 heures.* »

Monsieur le Maire déclare : « *Oui, mais on se met en jambe progressivement Conseil Municipal après Conseil Municipal, je pense que nous serons capables de supporter 4 heures de présentation la prochaine fois, de toute façon on n'aura plus de budget, de compte administratif, on n'aura pas de PPI, je suis sûr qu'ils vont trouver des solutions.* »

Monsieur SAINT-PASTEUR indique : « *Je rebondis quand même sur la présentation qui a été faite parce que Mme DAUNY a dit une fois, j'ai pensé que c'était une petite maladresse, mais elle l'a répété : « contrairement à ce que nous étions en droit de faire », je dis que c'est plutôt conformément à ce que nous avons le devoir de faire parce que tel que cela a été rappelé aussi, les associations, ce n'est pas uniquement en rapport à un guichet, ils participent à l'action publique, ils participent à la culture, au sport, toutes ces politiques qui sont aussi portées par la Ville et donc je suis très heureux, très fier que nous avançons le calendrier de versement pour les aider notamment sur l'emploi parce qu'il y a de l'emploi associatif derrière qui est fragilisé, il y a du chômage partiel pour certains, c'était plus un devoir qu'un droit. Je pense que cette formulation aurait été plus juste. »*

Monsieur le Maire déclare : « *Enfin je m'attache aux faits et nous faisons passer cette délibération lors de cette séance pour justement répondre aux exigences que nous partageons manifestement pour faciliter la vie des associations. Plutôt que d'aller ergoter sur les termes, je pense, regardons le fond quand même, cela vaudrait mieux, cela serait beaucoup plus utile et plus intéressant alors que minuit approche. Je mets aux voix cette répartition, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie. »*

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 114 : Information Jeunesse - Dispositif Destin'Action

Monsieur ORUC donne la parole à **Monsieur SZTARK** qui déclare : « *Merci M. le Maire, chères et chers collègues. L'objet de cette délibération est d'inscrire la Ville de Pessac dans le dispositif d'aide à la mobilité « Destin'Action » du Conseil Régional Aquitaine et avec l'objectif de faire partir en priorité les jeunes les plus éloignés des vacances ou ayant besoin d'un accompagnement pour réaliser un premier départ en vacances autonomes, c'est l'objet de ce dispositif et la Région Nouvelle-Aquitaine distribue des bourses individuelles d'aide au départ, c'est 130 euros pour des départs en France, 250 euros pour des départs en Europe avec comme conditions de séjour, séjours individuels ou en groupe de 4 à 6 nuits que cela soit en France ou en Europe et possibles tout au long de l'année. Cela s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans résidant à Pessac pour un premier départ en autonomie, les 16 – 22 ans en France, les 18 – 25 ans en Europe et donc pour bénéficier du dispositif, c'est là où la mission information jeunesse est sollicitée avec un certain nombre de réunions pour préparer les dossiers d'écriture du projet et organiser également une audition en visio avec la Région Nouvelle-Aquitaine. La Ville de Pessac souhaite conforter ce dispositif en offrant, ce n'est pas un panier garni, c'est un sac à dos garni aux jeunes pour les aider dans cette première mobilité autonome. La délibération vise donc à pouvoir signer cette convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine. »*

Monsieur le Maire déclare : « *Je vois que cela correspond aux besoins fondamentaux, très bien ! Y a-t-il des remarques ? Bien. Je mets aux voix, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie, les jeunes Pessacais pourront partir. »*

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la participation de la ville au dispositif « Destin'Action »,
- d'autoriser Monsieur le Maire, et son adjoint délégué à la Jeunesse, Universités et Relations Internationales, à signer tous les documents relatifs à la poursuite de ce dispositif.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 115 : Convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation avec le Collège Gérard Philipe

Monsieur ORUC donne la parole à **Monsieur SZTARK** qui déclare : « *Délibération importante qui concerne le rôle de la Ville de Pessac dans les mesures de responsabilisation dans des établissements scolaires du second degré, en l'occurrence c'est une première convention avec Gérard Philipe. Les mesures de responsabilisation, il y a un cadre juridique qui date depuis 2011, correspondent en fait à une échelle de sanctions qui peuvent être prononcées à l'égard d'un élève à la suite d'un manquement à ses obligations et elles sont prononcées par le chef d'établissement ou le Conseil de discipline, mais ces mesures de responsabilisation se veulent une sanction éducative qui met l'accent sur l'individualisation de la sanction, la responsabilisation de l'élève et l'implication de la famille dans un processus éducatif. Les principes, c'est d'encourager l'élève à s'inscrire dans une démarche constructive, d'offrir une alternative à l'exclusion de l'établissement et d'associer l'élève et la famille à l'élaboration de la mesure. La mise en œuvre de cette mesure de responsabilisation consiste en fait pour l'élève à participer en dehors des heures d'enseignement à l'exécution d'une tâche à des fins éducatives. Pendant toute la durée de la mesure de responsabilisation, l'élève demeure sous statut scolaire et donc sous la responsabilité de l'établissement scolaire et cette mesure peut se dérouler au sein même de l'établissement scolaire ou au sein d'une association ou d'une collectivité territoriale. Elle implique donc une convention de partenariat entre l'établissement et les structures d'accueil, donc la Ville en l'occurrence d'où l'objet de cette convention. Concernant Gérard Philipe, Gérard Philipe associe plusieurs structures d'accueil, il y a l'espace social Alain Coudert, l'association Bâti-projet, l'association CSG-TP, la communauté gymnique et sportive de Pessac et la Ville de Pessac avec la bibliothèque qui sont toutes prêtes à participer à la mise en place opérationnelle du dispositif. Un suivi personnalisé de cette mesure est fait, il y a un suivi en amont, pendant et après pour évaluer l'efficacité de la mesure. Juste pour terminer, quelques exemples avec l'espace social, cela peut être un appui sur le marché solidaire, des tâches logistiques, sur la bibliothèque Pablo Neruda : participation aux activités, aux tâches de prêt, retour, et Bâti-projet qui a déjà participé avec la participation à des chantiers d'entretien d'espaces verts et donc des tas d'actions possibles où l'élève pourrait être mis en place pour effectuer cette mesure. Il faut donc signer cette convention, c'est l'objet de cette délibération pour la mise en œuvre de ce dispositif, dispositif qui sera étendu à d'autres collèges où il y a des négociations aujourd'hui en cours avec François Mitterrand notamment et les autres collèges et lycées, le lycée professionnel est également sollicité pour mettre en place ce type de convention. »*

Monsieur le Maire : « *Je trouve cela extrêmement bien, c'est un grand progrès entre la laisser-aller et la sanction, on a la responsabilisation et je trouve que c'est une très bonne évolution d'avoir ce degré intermédiaire, cette nuance qui permet de poursuivre les objectifs sans pour autant être trop dur ou encore une fois être laxiste, je pense que c'est quelque chose de vraiment important et c'est avec beaucoup d'intérêt que nous présentons cette délibération au Conseil Municipal avec une participation active de la Ville de Pessac. Y a-t-il des remarques ? »*

Monsieur NOUHOU : « *M. le Maire, chers collègues, nous partageons l'esprit de cette convention qui ouvre une alternative à l'exclusion de l'élève en misant sur sa responsabilisation. Toutefois, on ne ressent pas ici la dynamique de l'implication de l'élève dans cette convention qui pourtant le concerne directement. La responsabilité de l'élève consiste à participer à des activités de solidarité culturelles, de formation ou à l'exécution d'une tâche, ces activités et formations seront-elles liées à un projet professionnel ? Si le jeune par exemple veut travailler au service des sports de la mairie, lui serait-il possible de découvrir le métier avec les agents de la mairie ? Par ailleurs, comment moduler les activités du jeune en fonction de l'infraction commise pour que ces actions puissent s'inscrire dans un projet éducatif ?*

Dans la convention, on parle d'un document individuel qui serait signé par les parties concernées, mais il nous semble important dans le cadre de cette convention que les différents partenaires puissent élaborer notamment un contrat portant sur l'exécution par l'élève d'une tâche à des fins éducatives. La signature de ce contrat par les différentes parties serait un premier temps de rencontre et le jeune pourrait ainsi voir ou découvrir la personne ou la structure qui l'accueille. Ensuite, une fois l'accompagnement terminé, un rendez-vous bilan entre les parties concernées permettrait le retour sur expérience pour les parties concernées et surtout pour la vie scolaire du collège. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire : « *Y a-t-il d'autres remarques ? Mme LOUNICI. »*

Madame LOUNICI : « *Merci, M. le Maire, je vais être très brève. Voici donc une convention qui va répondre à M. SAINT-PASTEUR qui s'interrogeait sur le fait que la Ville dans le domaine de la prévention de la délinquance n'était pas assez active, je pense qu'elle s'inscrit pleinement dans un processus éducatif, mais également dans un processus de prévention quand on sait que les jeunes mineurs sont malheureusement pourvoyeurs d'une certaine forme d'incivilités, voire de délinquance. »*

Monsieur le Maire : « *Tout à fait. M. SAINT-PASTEUR ? »*

Monsieur SAINT-PASTEUR : « *Merci de répondre aux questions avec un petit temps de décalage. Une précision, remercier et féliciter le travail assez extraordinaire qui est mené par le collège Gérard Philipe sous la houlette de sa principale, Mme SERISET, je ne crois pas que cela ait été souligné, c'est en tout cas nécessaire de le rappeler. Une question par rapport à Bâti-projet, Bâti-action, peut-être préciser et rassurer puisque nous sommes là pour répondre en décalé, notre collègue Naji YAHMDI, qui va faire l'objet d'une subvention supplémentaire lors de la prochaine commission permanente du Conseil Départemental, comme quoi des fois on répond favorablement aux demandes d'accompagnement supplémentaires des structures qui sont présentes sur le territoire ».*

Monsieur YAHMDI : « *Juste expliquer sur Bâti-projet, la question était la différence entre Bâti-projet et Bâti-action. Sur cette convention-là juste la précision sur le fait que ce ne soit pas Bâti-projet qui soit référencé en fait comme partie prenante de la signature. »*

Monsieur SAINT-PASTEUR indique : « *Bâti-projet, Bâti-action en fait, c'est un petit peu la même chose, c'est dans la maison Bâti-action en tout cas et c'est vrai que Bâti-projet peut développer un certain nombre de projets qui peuvent répondre à ces problématiques-là. Je vous félicite d'avoir répondu favorablement et je vous en remercie, comme quoi quand on veut on peut. »*

Monsieur SZTARK dit : « *C'était juste pour préciser, on reste dans le cadre d'une sanction, ne l'oublions pas. Après, s'il peut y avoir un lien avec un projet professionnel, pourquoi pas, mais ce n'est pas l'objet premier. C'est le collège Gérard Philipe qui donne la sanction et l'exécution va se faire avec un partenaire dont la Ville de Pessac sous la forme de ces mesures de responsabilisation. S'il y a la possibilité effectivement de s'inscrire dans un projet personnel et professionnel, pourquoi pas, mais ce n'est pas l'objet premier. Après, effectivement il y a un contrat au niveau du collège, c'est le collège qui fait cela et qui va suivre, il y a un suivi avant la mise en place de la mesure, en amont, pendant et on évalue après comment s'est déroulé le stage, c'est également prévu. La convention permet juste de lier Gérard Philipe avec Bâti-projet, la Ville de Pessac via Pablo Neruda en l'occurrence, il y aura d'autres possibilités d'accueil sur d'autres structures peut-être pour d'autres collèges, cette convention permet juste de faire ce lien. Ensuite la sanction est prise par l'établissement et le suivi se fait en partenariat après entre la structure d'accueil et le collège. »*

Monsieur le Maire déclare : « *Merci, François. Pascale PAVONE ? »*

Madame PAVONE dit : « *Je voulais juste rajouter pour compléter, je pense que vous faites peut-être allusion aux stages de 3^{ème}, aux stages d'observation, c'est vrai que cette année on a eu beaucoup de demandes de la part des collègues justement parce que compte tenu de la crise, les jeunes avaient du mal à trouver des stages d'observation. Cela a donc été un réel souci et nous avons pris en considération bien évidemment cette demande d'aide pour les familles, pour les jeunes et nous avons demandé à l'ensemble des services de se mobiliser pour que justement il puisse y avoir une offre qui soit faite auprès des différents collègues pour permettre aux jeunes de venir faire leur stage d'observation s'ils le souhaitent bien évidemment dans certains services spécifiques qui pouvaient les accueillir de la mairie, mais là on était bien sur un stage d'observation.* »

Monsieur le Maire déclare : « *Nous avons fait le tour du sujet. Précisons bien, ce n'est pas un stage d'observation, ce n'est pas une facilité qui est offerte, c'est une alternative, mais qui est quand même dans le cadre d'une sanction et qui permet de ne pas laisser le jeune livré à lui-même comme dans une exclusion et la portée éducative existe, simplement il n'aura pas la possibilité du choix. Ce n'est pas une option de faire un stage dans le cadre de cette responsabilisation. Je mets donc aux voix, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.* »

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la Convention jointe entre la Ville, le Collège Gérard Philipe, l'Espace Social et d'Animation Alain Coudert, Bâti-Projets et la CSGTP,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente Convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 116 : Partenariat Ville Lycée Philadelphie de Gerde

Monsieur ORUC déclare : « *Dans le cadre du développement des relations lycées – entreprises, la Ville de Pessac souhaite créer un partenariat annuel et local avec le lycée Philadelphie de Gerde. Ce partenariat a pour but de favoriser la formation et l'insertion professionnelle en accueillant dans les différents services les lycéens de l'ensemble des filières, mais plus particulièrement ceux des métiers de la relation client et ceux du Bac Pro commerce – vente. La Ville souhaite également participer au jury au sein du lycée et apporter son soutien à la préparation des jeunes dans la recherche de leur 1^{er} emploi. Pour ces motifs, je vous demande d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser M. le Maire à la signer. Merci.* »

Monsieur le Maire dit : « *Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ? M. SAINT-PASTEUR ?* »

Monsieur SAINT-PASTEUR indique : « *Je félicite la Ville pour cette initiative, en tout cas tout ce qui concourt au rapprochement des établissements avec notre commune, c'est positif. Juste une question et ce n'est pas une critique en fait, c'est vraiment une question, il y a aussi l'EREA qui est dans une situation pas tout à fait comparable, mais qui pourrait être intéressée, est-ce dans votre viseur ? Cela pourrait-il faire l'objet d'une 2^{ème} étape ? Tout simplement de façon très ouverte, je pense qu'ils pourraient aussi avoir de l'intérêt à ce type de rapprochement.* »

Monsieur ORUC déclare : « *Vous avez raison, c'est l'objectif, comme je l'ai précisé, c'est un premier partenariat avec Philadelphie de Gerde, l'objectif à terme est éventuellement de signer ce type de partenariat avec d'autres établissements notamment EREA. On va donc dans le même sens.* »

Monsieur le Maire dit : « *S'il n'y a pas d'autres remarques, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.* »

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention annuelle jointe en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention, et tous les documents s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aff n° DEL2021 117 : Mesure de soutien aux Compagnies artistiques suite à l'annulation de spectacles résultant de l'application des mesures sanitaires liées à la crise de la COVID 19

Monsieur ORUC donne la parole à **Monsieur MARROT** qui déclare : « *M. le Maire, chers collègues, vu l'heure tardive je ne vais pas être très long. Nous savons tous, la situation sanitaire actuelle a un impact fort sur la culture, de nombreuses représentations ont dû malheureusement être annulées que ce soit lors de la saison culturelle ou plus particulièrement dans le cadre du festival « Sur un petit nuage ». Jusqu'à aujourd'hui, les démarches d'indemnisation étaient complexes pour les compagnies. C'est pourquoi en vous présentant ce soir, ou ce matin, cela dépend comment on se situe, en Conseil cette délibération, la Ville de Pessac a souhaité soutenir la culture en incluant une clause d'indemnisation dans les contrats de session faits avec les compagnies artistiques à compter du 1^{er} avril, indemnisation à hauteur de 25 % du coût hors taxes de la prestation dont le spectacle de la saison culturelle 2020 – 2021 ne peut avoir lieu à cause du Covid.* »

Monsieur le Maire dit : « *Cela aussi effectivement, c'est de la solidarité concrète avec les compagnies de spectacles. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Pas de question, je pense que cela va faire l'unanimité, je vais donc faire dans l'autre sens, qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.* »

Le Conseil Municipal décide :

- d'indemniser à hauteur de 25 % du coût de cession HT les compagnies dont le spectacle de la saison culturelle 2020-2021 est annulé du fait de la crise de la COVID-19 et n'est pas reporté au cours de la même saison, en prévoyant une clause à cet effet dans tout contrat de cession de droit exploitation conclu après le 1^{er} avril 2021,
- de dire que les crédits relatifs à cette opération seront inscrits au budget de la Ville sur le chapitre 67 – compte 67/18.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions orales :

Monsieur TERRET dit : « *Je vous remercie. Après un premier refus de permis de construire pour du logement collectif sur la parcelle DE016 au 136 avenue de Candau en 2015, une nouvelle demande a récemment été déposée pour la construction de 46 logements en R+2 avec parking souterrain. Ce permis a heureusement lui aussi été refusé. En effet, s'il est évident que ce terrain intéresse fortement les promoteurs de par sa proximité avec le campus, il n'en demeure pas moins très particulier et doit, nous semble-t-il, être protégé de toute nouvelle construction. Véritable écrin de verdure entre le parc Lavielle et la parcelle DE248, cette zone est un réel poumon vert. En bordure de l'Ars et située sur une zone humide, cette zone de 3 parcelles abrite arbres remarquables ainsi que des espèces protégées.*

Si les arguments juridiques liés au PLU ont amené les services à refuser ce permis, nul ne doute que les promoteurs finiront par trouver une solution technique permettant à terme de faire valider un permis sur ce terrain. La prochaine modification du PLU va être lancée, c'est l'occasion de renforcer la place de la nature en Ville et d'identifier plus de zones à préserver. Envisagez-vous, M. le Maire, lors de cette modification du PLU de sacrifier cette parcelle en la classant espace boisé classé afin de la prémunir de tout projet de construction ? Je vous remercie. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur RAUTUREAU** qui déclare : « *Merci, M. le Maire. M. le conseiller municipal, je vous remercie de votre question, cette parcelle qui jouxte le parc Lavielle est effectivement une entrée naturelle de Pessac, située sur une zone humide, abrite des arbres remarquables ainsi que des espèces protégées. C'est autant de raisons pour lesquelles deux permis ont été refusés même si, je vous le concède, elle intéresse fortement les promoteurs. Je vous confirme donc que la mairie n'autorisera pas de projet immobilier sur cette parcelle qui doit être préservée. Par ailleurs, la prochaine modification du PLU lancée le 20 décembre dernier sur laquelle le Conseil de Bordeaux Métropole a délibéré la semaine dernière propose dans ses objectifs de conforter la préservation des espaces naturels et la protection de la biodiversité au sein des trames vertes et bleues déjà ou nouvellement identifiées, réserves de biodiversité, corridors écologiques, zones humides, masses boisées et d'accentuer la présence de la nature en ville, espaces de nature, cœurs d'îlots verts, îlots de fraîcheur urbains, espaces de pleine terre, végétalisation des constructions. Nous nous inscrivons parfaitement dans ces objectifs, c'est pourquoi cette parcelle fera l'objet d'un classement en EBC et qu'elle fait partie des demandes prioritaires de la Ville dans le cadre de la 11^{ème} modification du PLU. Je vous remercie de votre attention. »*

Monsieur TERRET déclare : « *Je vous remercie pour cette bonne nouvelle, on va dans le même sens, je vous en remercie. »*

Monsieur le Maire indique : « *C'est une bonne nouvelle, mais il faut quand même que cela soit appliqué parce qu'il faut quand même que nous passions par un certain nombre d'étapes et nul doute que les propriétaires ne vont pas nous laisser faire sans réagir. C'est juste ce que je voulais rajouter parce que nous savons que nous aurons forte partie dans le sujet. Merci pour votre soutien, nous sommes donc tous sur la même ligne. Avant-dernière question orale, c'est le groupe Réinventons Pessac ensemble sur les horaires des écoles. »*

Monsieur MESSE déclare : « *M. le Maire, chères et chers collègues, les écoles de Pessac maternelles et élémentaires fonctionnent toutes avec les mêmes horaires, 8h30 le matin jusqu'à 11h45 et 13h45 jusqu'à 16h30. Pour les écoles en groupe scolaire, les parents peuvent déposer et récupérer les fratries de maternelle et élémentaire aux mêmes endroits à la même heure, cependant 3 écoles maternelles et 3 écoles élémentaires sont distantes de plusieurs kilomètres : l'école maternelle de l'Alouette et l'élémentaire Pierre Castaing, l'école maternelle Bellegrave et l'élémentaire Aristide Briand et la maternelle Farandole et l'élémentaire Cap de Bos. Les frères et sœurs sont scolarisés dans des écoles distantes de plusieurs kilomètres, les parents doivent amener leurs enfants le matin à 2 endroits différents entre 8h20 et 8h30, ils doivent être à 2 endroits différents à 11h45 et 16h30 pour récupérer leurs enfants. Ces problèmes ont été remontés dans tous les conseils des écoles citées depuis plusieurs années, les parents vous demandent un décalage de plusieurs minutes entre les horaires des écoles maternelles et élémentaires pour pouvoir amener et récupérer les enfants sereinement matin et soir. Ce décalage existe dans bien des communes, juste à côté à Mérignac et réponse de vos élus : « c'est une question d'égalité entre les agents municipaux et une contrainte pour les bus scolaires ».*

Dans certaines écoles, des solutions bancales sont proposées, les enfants de maternelle rejoignent l'élémentaire par le bus, les agents municipaux gardent les enfants 10 minutes le soir, ces solutions mises en place ne sont pas satisfaisantes, plus de contact avec les enseignants de maternelle, plus d'informations informelles entre les parents et les équipes scolaires. Par ailleurs, le matin il n'y a ni bus ni service de garde de 10 minutes, des dizaines de voitures roulent sur les routes de Pessac pour être à l'heure pour déposer les enfants entre 8h20 et 8h30. La municipalité renvoie sur l'inspectrice qui renvoie sur la municipalité. Depuis des années, cette situation dure, les parents soulèvent cette problématique lors des conseils d'école et ils ne sont pas entendus. Par ailleurs, une vision globale de la fréquentation des écoles et de l'affectation des élèves dans les écoles de quartier doit être effectuée, quelle est la stratégie de développement pour l'école à Pessac ? Comment mettre en adéquation le développement de la Ville et la fréquentation scolaire ? Nous vous remercions de votre réponse. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame MILLET** qui répond : « *M., vous nous dites que les écoles sont distantes de plusieurs kilomètres. Pour votre parfaite information, entre l'école maternelle Alouette et l'école élémentaire Pierre Castaing, il y a 600 mètres. Ensuite, entre l'école maternelle Bellegrave et l'école élémentaire Aristide Briand, on compte 600 mètres aussi et ensuite entre l'école maternelle la Farandole et l'école élémentaire Cap de Bos, il y a 950 mètres. J'ai vérifié sur Mappy, je vous invite à vérifier aussi, vous aurez ces informations, elles sont toutes à moins de 1 kilomètre d'écart. En 2018 et 2019 en effet, cette question est remontée régulièrement en Conseil d'école, consciente et à l'écoute des difficultés que cela pouvait engendrer pour les enfants de fratrie, une réunion s'est tenue dans le bureau du Maire en présence de celui-ci, des services et des parents d'élèves concernés ; cette concertation commune a permis d'arriver à une solution, une garderie gratuite est proposée pour les enfants de maternelle concernés, à savoir 10 minutes à la pause méridienne de 11h45 à 11h55 et 10 minutes à la sortie des écoles de 16h30 à 16h40. Cette solution devait être mise en place en avril 2020, pour les raisons que l'on connaît tous, nous n'avons pas pu le faire évidemment, cela a donc été mis en place depuis septembre 2020. Depuis cette date, nous n'avons aucune remontée des parents lors des Conseils d'école, les parents d'élèves sont satisfaits de cette solution qui, je le rappelle, a été co-construite avec eux. La mise en application des horaires d'entrée et de sortie des établissements scolaires depuis la rentrée de septembre 2019 a permis de sécuriser l'accueil des enfants et l'organisation des écoles. Ces horaires sont contraints en raison de la mise en place d'un service de transport scolaire, les bus n'ayant pas de schéma commun de parcours, toujours la maternelle en premier ou toujours l'élémentaire, il n'est pas possible de décaler les horaires des écoles de 10 ou 15 minutes sans remettre en cause le principe même d'un transport scolaire qui, je le rappelle, est gratuit.*

Concernant votre question sur la stratégie de développement de l'école pessacaise, passage à 24 élèves par classe en grande section, CP, CE1 d'ici la rentrée 2022, réalisation pour les 2 premiers niveaux pour la prochaine rentrée dans toutes les écoles. Il y a une politique de slow building qui limite la création de nouveaux logements ce qui a une incidence sur l'évolution du nombre d'habitants et l'impact sur le nombre d'élèves. La Ville travaille chaque année sur une prospective scolaire sur les 5 à 7 prochaines années afin d'anticiper les secteurs scolaires, des extensions d'école, d'ouverture de classes en lien avec le DASEN ou des modifications de sectorisation. Enfin, la municipalité mène depuis 6 ans une action forte contre l'évitement scolaire et les limites de dérogations scolaires qui ne sont accordées qu'en commission à laquelle sont invités les directeurs d'école. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur MESSE** qui déclare : « *Je vous remercie pour les précisions kilométriques. D'une manière générale, les parents vous reprochent un manque d'écoute et surtout un manque de dialogue, ce sont surtout les parents qui s'expriment le plus fort qui obtiennent quelques avancées, il est regrettable de devoir fonctionner de cette façon. Nous espérons voir plus de dialogue avec les parents d'élèves, je vous remercie. »*

Madame MILLET répond : « *Franchement, je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, M., excusez-moi, mais nous, avec Emmanuel MAGES et les élus représentant les secteurs des écoles, nous sommes à tous les Conseils d'école, nous n'en loupons pas un seul. Avec Emmanuel MAGES aussi, nous recevons les personnes en audience, je ne peux pas dire aujourd'hui que nous ne sommes pas à l'écoute, enfin j'ai du mal à l'encaisser, je vous le dis, que nous ne sommes pas à l'écoute parce que je peux vous dire que nous sommes vraiment et énormément sur le terrain et proches des parents.* »

Monsieur le Maire ajoute : « *Merci, c'est dit ! On n'en rajoute pas, c'était le mot de la fin, bravo, on est à l'écoute des parents, tout à fait. Il reste une question, toutes mes excuses. Dernière question orale du groupe Écologie pour Pessac solidaire et citoyenne sur les nuisances engendrées avec les travaux du centre équestre.* »

Madame CURVALE dit : « *Une réunion sur le projet de carrière du centre équestre Romainville a été organisée le 16 mars dernier avec les riverains du club des Princes 2 en présence de M. l'adjoint aux sports. Parmi de nombreuses questions, deux ont été plus particulièrement soulevées : les nuisances sonores liées aux compétitions et autres activités sur la nouvelle carrière, un parking pour les compétiteurs sur la bande de terrain entre la carrière et les maisons les plus proches du club des Princes. En ce qui concerne les nuisances sonores, il est nécessaire de réaliser une étude d'impact acoustique avant et après la mise en service de la carrière lors des compétitions. Pouvez-vous nous confirmer que la Ville va prendre en charge cette étude ? Pour quel montant prévisionnel et avec l'engagement de rendre publics les résultats ? En ce qui concerne le parking des compétiteurs, il n'en a jamais été question dans les informations transmises en Conseil Municipal, l'emplacement va devoir accueillir environ 125 véhicules type 4 x 4 et autant de Vans pour 125 compétiteurs selon le chiffre donné par le délégataire lors de la réunion du 16 mars. Afin de réduire les nuisances pour les riverains et de libérer un espace qui pourrait être replanté pour reconstituer un écran végétal entre la carrière et les riverains, pourriez-vous proposer une autre solution que l'emplacement prévu comme par exemple situer le stationnement des compétiteurs avec celui du public côté plaine des sports ? »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur GRANGE** qui répond : « *Mme la conseillère municipale, je dois avouer que la question est un petit peu étrange puisque vous répétez les questions que les riverains ont posées, questions auxquelles j'ai répondu lors de cette réunion et donc j'imagine qu'ils vous ont aussi répété les réponses. Je vais donc vous redire ce que sans doute vous savez déjà. Après une 1^{ère} rencontre avec les responsables des ASL et du comité de quartier, la Ville a organisé comme nous nous y étions engagés une rencontre sur place avec les riverains afin de répondre à leurs questions. Un courrier est en cours de rédaction afin de répondre par écrit aux questions posées par les riverains. Je me suis, lors de cette réunion, engagé à étudier les réponses que la Ville pouvait apporter concernant 2 points : la position du parking des compétiteurs d'une part et un dispositif visant à limiter les nuisances sonores d'autre part. Nous présenterons aux riverains dans quelques semaines le résultat de ces études.*

Je veux profiter de cette réponse pour apporter quelques éléments complémentaires. D'abord concernant le parking des compétiteurs, il a bien été indiqué que celui-ci se trouvait à l'entrée du site dans le courrier rédigé lors d'une réunion précédente, j'admets que cette formulation qui figurait dans ce compte rendu n'était sans doute pas suffisamment précise. Ensuite, la situation sanitaire ne permet pas l'organisation de concours hormis les concours n'accueillant que les membres du club et donc ne permet pas de mesure du niveau de bruit avant les travaux, avant la réalisation de cette carrière, il n'est donc pas possible de réaliser une étude d'impact acoustique avant – après puisque nous n'aurons pas de mesure avant la mise en place de cette carrière.

Enfin, lors de la réunion sur place, je l'ai dit, j'ai annoncé que nous travaillerons sur les deux points précis, sur les deux seuls points qu'il reste effectivement d'interrogation des riverains : la location du parking et un dispositif pour atténuer les éventuelles nuisances sonores, dispositif qui reste à préciser. J'en profite pour dire que contrairement à ce que vous avez dit, il n'y aura pas 125 4 x 4 et 125 vans pour deux raisons, d'abord parce que les clubs viennent avec des équipements, des petits camions qui peuvent transporter plusieurs équidés, jusqu'à 10 équidés et ensuite parce qu'il ne faut pas confondre le nombre de participants et le nombre de chevaux, un cheval a le droit de faire jusqu'à 3 passages, donc un cavalier n'est pas égal à un cheval et un cheval n'est pas égal à un van, donc à la fin il n'y a sûrement pas 125 vans à garer, c'est encore une erreur, une mauvaise information que vous propagez. Je suis surpris quand même qu'une élue écologiste n'ait pas pensé au covoiturage. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui dit : *« Écoutez, je ne pense pas qu'à cette heure-ci grand monde hélas puisse en profiter, mais aux joies du replay, vous avez dû penser à déposer ces plaisanteries. J'ai entendu qu'un courrier est en cours de rédaction, cela apportera donc des éléments de réponse qui sont attendus parce que sinon je ne relaierais pas des questions s'il y avait déjà des réponses et nous avons appris beaucoup de choses sur les différences entre cavaliers, Vans et chevaux. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur GRANGE** qui répond : *« Très rapidement, d'abord pardon, mais vous n'avez rien appris, le fait que la Ville rédige un courrier, c'était un engagement que j'ai pris lors de la réunion sur place, ce n'est donc pas un élément nouveau et juste j'admire effectivement l'habileté avec laquelle vous tentez par cette question orale de faire croire aux riverains que ces propositions sont les vôtres alors que ce sont des propositions que j'ai faites aux riverains lors de cette réunion. »*

Monsieur le Maire déclare : *« Nous nous arrêtons là, merci beaucoup, bonne soirée. Nous n'avons pas battu le record de durée, mais 6h30 quand même. Merci beaucoup à tous et à toutes. »*

La séance est levée à 00h30.